

GENÈVE, LA NUIT

STRATÉGIE TERRITORIALE POUR LA VIE NOCTURNE
CULTURELLE ET FESTIVE

Étude réalisée par msv architectes urbanistes sàrl

Béatrice Manzoni

Valérie Muller

Avec la participation du Pôle de gouvernance de l'environnement et du développement territorial, Institut des science de l'environnement de l'Université de Genève.

Laurent Matthey

Raphaël Pieroni

Odile Magnenat

Noélie Merle

Pilote de l'étude

Office de l'urbanisme, Département de l'aménagement, du logement et de l'énergie.

Isabelle Toumi

Pierre Alain Girard

En collaboration avec l'Office de la culture et du sport, Département de l'Instruction publique de la culture et du sport.

Cléa Redalié

Nicole Valiquier

Juin 2017

Remerciements

Les mandataires tiennent à exprimer leur gratitude aux membres du groupe de suivi et de pilotage, aux participant-e-s des ateliers qui ont scandé l'avancée de ce mandat et aux nombreux acteurs, issus de la société civile ou des administrations, qui ont accordé de leur temps pour discuter des enjeux d'une stratégie territoriale pour la vie nocturne culturelle et festive.

Nous adressons à tous-tes et à chacun-e, nos chaleureux remerciements.

TABLE DES MATIÈRES

QUESTIONS ET ENJEUX – LA NUIT, UN ESPACE-TEMPS

- 1. Le mandat 7
- 2. La ville, la nuit 13

ANALYSE ET DIAGNOSTIC – LA NUIT, UN LABORATOIRE

- 3. Le contexte genevois 21
- 4. Les lieux de la vie culturelle et festive 38

UNE STRATÉGIE TERRITORIALE – LA NUIT, UN ESPACE DE PROJET

- 5. Planification stratégique 51
- 6. Comment favoriser la diversification des lieux nocturnes 64

RECOMMANDATIONS – LA NUIT, UN BIEN COMMUN

- 7. Mise en œuvre de la stratégie 91

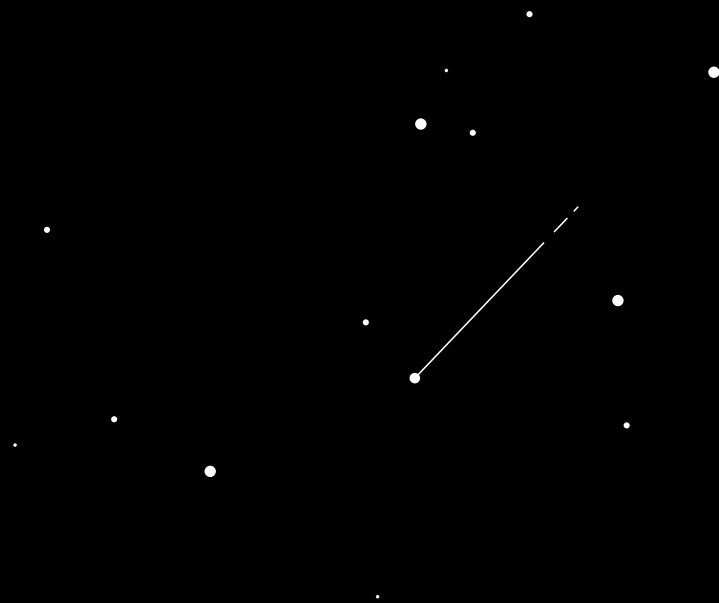
ANNEXES

- Textes de références 105
- Fiche A21 112
- Références bibliographiques 118

QUESTIONS ET ENJEUX

LA NUIT, UN ESPACE TEMPS

6



1. LE MANDAT

La présente étude porte, selon les termes du mandat, sur la « problématique des lieux culturels et festifs nocturnes sous l'angle de l'aménagement du territoire à l'échelle cantonale, en identifiant les éléments à prendre en compte : contextes, programmes, acteurs, etc. Mais [elle s'attache] aussi à affiner et à enrichir cette problématique en imaginant de quelle manière promouvoir et réaliser ce type d'espaces, au stade de l'avant-projet urbain, en les considérant au même titre que des équipements nécessaires à l'animation d'un quartier – voire de la ville [soulignés par les mandataires] » (Office de l'urbanisme, 2016).

1.1 LE CONTEXTE

Ce mandat confié par l'Office de l'urbanisme du canton de Genève au groupe de mandataires fait suite à la pétition P 1945 déposée par le « Collectif pour une vie nocturne riche, vivante et diversifiée » (ci-après « le Collectif »). Parallèlement à la mobilisation des jeunes, cette pétition adressée au Conseil d'État, au Grand Conseil et aux bureaux des Conseils municipaux du canton, a été acceptée par le Grand Conseil le 18 décembre 2015. Elle demandait « la planification de lieux nocturnes dans le cas de projets urbains » ainsi que la rédaction d'une fiche « vie nocturne » dans le Plan directeur cantonal (PDCn). Le Conseiller d'État du département de l'aménagement, du logement et de l'énergie (DALE), M. Antonio Hodggers a décidé de profiter de la mise à jour du PDCn pour répondre à cette requête. En collaboration avec le Département de l'instruction publique, de la culture et du sport (DIP), il a mandaté une étude et instauré un groupe de pilotage et de suivi, réunissant des collaborateur-trices des deux entités.

Plus largement, le mandat dont est issu ce rapport s'inscrit dans un contexte singulier. Une série de politiques sectorielles (sécurité, bruit, culture, aménagement) dessinent progressivement les contours d'une politique genevoise de la nuit. Les dimensions spatiales de celle-ci sont toutefois contraintes par certaines caractéristiques du territoire genevois. D'abord, il n'existe pas, dans le canton, de friches industrielles de grande importance – comme c'est le cas ailleurs en Suisse – qui seraient susceptibles d'être dévolues, ne serait-ce que provisoirement, à la diversification de la vie culturelle et festive nocturne. Ensuite, le foncier disponible est caractérisé par une certaine rareté, que la première révision de la loi sur l'aménagement du territoire, dont le but principal vise à une utilisation mesurée du sol, renforce (LAT, révision acceptée le 1er mai 2014). Cette rareté, conjuguée à une planification favorisant principalement les fonctions logement et activité tertiaire dans l'aménagement des nouveaux quartiers, accentue la concurrence entre les différents acteurs concernés par la planification des lieux de vie nocturne, culturels et festifs genevois.

Il n'est ainsi guère étonnant que les nuits genevoises fassent généralement l'objet d'une forte mobilisation (une trentaine de motions sur le thème de la nuit ont ainsi été déposées entre 2010 et 2016, couvrant des motifs allant des questions d'ordre public à des demandes réitérées de création d'espaces festifs nocturnes).

Cette forte mobilisation s'est également traduite par la commande et la production de nombreux rapports, lesquels constatent notamment :

- la relative homogénéité d'une nocturne offre culturelle et festive, pourtant importante d'un point de vue quantitatif ;
- l'existence d'un fossé entre le degré de satisfaction de l'ambiance de la ville

pendant la période hivernale et la période estivale, qui s'explique par une forte saisonnalité des offres de lieux culturels et festifs nocturnes ;

- la forte concentration, au centre-ville, de l'offre de lieux culturels et festifs nocturnes, alors que la périphérie est plutôt sous-dotée ;
- le déficit d'espaces réservés aux activités d'essence pluridisciplinaire et de type culturel, social et créatif dans les planifications cantonales et notamment dans les grands projets ;
- le manque d'activités destinées aux « 16-18 ans » ;
- le peu d'espace de liberté et d'autonomie concédé par les modes de gestion urbaine « du tout contrôle ».

La situation genevoise offre toutefois des potentiels. Dans le cadre des grands projets, de nombreux bâtiments ou sites, y compris patrimoniaux, pourraient être réinterprétés dans une perspective culturelle et/ou festive nocturne pour amorcer le changement à partir de l'existant. Autre exemple, la temporalité longue de l'urbanisme permet d'envisager des usages temporaires, dont l'ouverture du « Village du soir » en 2016 constitue l'illustration la plus médiatisée. En effet, Genève possède les ressources qui permettraient de résoudre une partie des problèmes que son développement actuel suscite. Les espaces délaissés, les espaces bâtis en attente, mais aussi les pratiques et les usages transitoires représentent autant d'occasions qui peuvent ouvrir de nouvelles perspectives d'action.

8

Ces nouvelles perspectives d'action pour les nuits genevoises s'inscrivent dans un ensemble d'expérimentations et de postures de projet qui émergent dans toute l'Europe et qui questionnent tant l'urbanisme que le rôle des collectivités publiques. Les notions d'économie de moyen par le recyclage, de diversification des activités et des acteurs, de projet collaboratif, de recherche des opportunités, de projet pilote et de temporalité d'action à court terme, sont en effet des thèmes émergents de l'urbanisme contemporain.

1.2 MÉTHODE

Considérant les éléments de ce contexte, l'équipe sélectionnée – composée de l'atelier MSV architectes urbanistes (Béatrice Manzoni) et du Pôle de gouvernance de l'environnement et du développement territorial (Raphaël Pieroni & Laurent Matthey) – a privilégié une démarche en trois temps :

Identifier des pratiques, des lieux et des dynamiques d'organisations spatiales.

Le premier temps de la démarche a consisté à identifier – à partir de la littérature spécialisée et des rapports consacrés aux nuits genevoises – d'une part des types de lieux, de pratiques et d'organisations spatiales propices à la vie nocturne, et, d'autre part, à mettre en évidence les dynamiques en cours dans le canton, les besoins prioritaires et le positionnement des acteurs, leurs contraintes et leurs ressources.

Définir les principes d'une stratégie territoriale. Dans un deuxième temps, le groupe de mandataires a défini une stratégie qui s'appuie sur la conception du projet d'agglomération et du Plan directeur cantonal (PDCn 2030). Cette stratégie est subordonnée à un principe de diversification de l'offre et des usagers. Elle aspire également à un rééquilibrage territorial (centre-périphérie) des activités nocturnes. Enfin, elle s'attache à valoriser les ressources urbaines latentes comme levier d'urbanité et de diversification de la vie nocturne par le biais du recyclage et de projets collaboratifs intégrant les collectivités publiques, les privés et les acteurs de la nuit.

Proposer des dispositifs favorisant la diversité de lieux nocturnes festifs et culturels. Le troisième temps de la démarche a consisté à identifier des dispositifs favorisant la diversification des lieux nocturnes, autrement dit les conditions qui permettent la transformation d'opportunités en projet. Nous nous sommes également attachés à esquisser les outils de gouvernance (charte, projet pilote, Plan-guide, plateforme, référent) qui pourraient être à l'origine d'un meilleur partage de l'information, mais aussi d'un passage à l'action.

Trois ateliers ont rythmé cette démarche, alimentant les réflexions du groupe de mandataires. Ces ateliers ont été organisés sous forme de groupes de discussion, composés de manière à équilibrer la présence de personnes issues du monde associatif ou de membres des administrations tant cantonales que communales (tableau ci-dessous). Il s'agissait de mettre en débat les hypothèses proposées par les mandataires, de manière à faire émerger de nouvelles pistes, mais aussi à identifier des dimensions partagées sur la thématique de la nuit. Des encadrés sur fond gris titrés **Paroles d'ateliers** ainsi que des supports cartographiques permettent d'en retracer le déroulement.

1.3 RAPPORT D'ÉTUDE

Le rapport de synthèse s'organise en cinq parties.

- La première rétablit les questionnements et enjeux dont est issu le mandat en explicitant les spécificités de la nuit.
- La deuxième pose l'analyse et le diagnostic à partir du contexte historique, social, politique et territorial genevois ; l'intérêt se porte aussi sur les usages et les spatialités émergentes de la nuit.
- La troisième partie s'attache à expliciter les principes et outils de la stratégie territoriale en apportant des éléments de réponse à la question de savoir comment favoriser la diversification des lieux nocturnes.
- La quatrième explicite les actions à mettre en œuvre pour soutenir une stratégie territoriale à destination de la vie culturelle et festive nocturne.
- En annexe figurent des textes fondateurs de la démarche, la fiche A21 soumise à l'enquête publique et les références bibliographiques.

Ci-dessous : Tableau des invités aux ateliers participatifs

CANTON

Département de l'instruction publique, de la culture et du sport. Office cantonal de la culture et du sport
Groupe de suivi (Cléa Redalié, Nicole Valiquer).

Département de la sécurité et de l'économie. Service du commerce (Raoul Schruppf).

Département de l'environnement, des transports et de l'agriculture. Service de l'air, du bruit et des rayonnements non ionisants (Lucie Baillon, Philippe Royer).

Département de l'aménagement, du logement et de l'énergie. Groupe de suivi (Isabelle Toumi, Pierre-Alain Girard, Prisca Faure, Albéric Hopf).

COMMUNES

Département de la culture et du sport de la Ville de Genève. Service culturel (Dominique Berlie, André Waldis).

Direction du département des constructions et de l'aménagement de la Ville de Genève. Service d'urbanisme (Albane Ferraris, Bojana Vasiljevic-Menoud).

Association des Communes genevoises (Thierry Apothéloz).

SOCIÉTÉ CIVILE

Collectif pour une vie nocturne, riche, vivante et diversifiée (Sylvain Leutwyler, Adrien Rufener).

Grand Conseil de la nuit et Ressources Urbaines RU (Matthias Solenthaler)

Groupe de réflexion sur les espaces culturels (Marie-Avril Berthet)

Plateforme Loi sur la restauration, le débit de boissons, l'hébergement et le divertissement LRDBHD (Ulysse Prévost)

Auteurs de la Résolution R-193 Pour une vraie place de la culture dans le PAV (Simon Gaberell, Albane Schlechten)

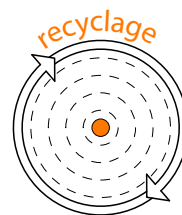
1.4 RÉSULTATS DE L'ÉTUDE

Ce rapport propose **cinq outils** pour soutenir la stratégie territoriale pour la vie nocturne culturelle et festive. Elle ne constitue pas une « strate supplémentaire », mais elle s'intègre à la conception territoriale comme **activateur d'urbanité et de sociabilité**.

1. PRINCIPES D'ACTIONS

Les principes d'action s'appuient sur les orientations données par les acteurs de la vie culturelle en matière de diversification des lieux et des acteurs, de mobilisation des parties prenantes, de temporalité courte, d'économie de moyen et d'accessibilité des lieux aux différentes couches de la population et notamment à la jeunesse. Ces principes sont au nombre de quatre :

- recyclage
- rééquilibrage
- structuration territoriale
- mise en œuvre collaborative



2. PLAN-GUIDE

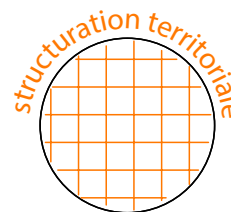
10

Développer une approche dynamique flexible et itérative au moyen d'un Plan-guide qui permet un ajustement constant des objectifs de la stratégie avec la transformation des contextes spatiaux, sociaux et économiques.



3. PROJETS PILOTES

Mettre en œuvre des projets pilotes (axe culturel et nocturne Jonction-PAV, complexe de la station d'épuration Step d'Aire, secteur de la Pallanterie, grand projet des Cherpines, écuries de la rue Micheli-Ducrest) d'importance contrastée, afin de mettre en œuvre la stratégie et ses principes d'action et de favoriser les porteurs de projet moins expérimentés.

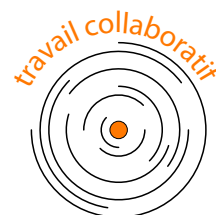


4. PLATEFORME DE LA VIE NOCTURNE

Initier une plateforme de la vie nocturne propre à favoriser la coopération entre les différents services et départements concernés. Cette plateforme accueillerait également les acteurs de la vie nocturne genevoise et les communes et permettrait de faire remonter les attentes. Sur le plan de la gouvernance cette plateforme assure la coordination entre les différents acteurs, institutionnels et non institutionnels, ainsi qu'entre les différents niveaux (voir schéma pp. 98-99).

5. RÉFÉRENT-E NUIT

Créer un poste de référent-e Nuit qui aurait pour mission d'assurer, dans les projets urbains en cours, la connaissance et la prise en compte des besoins. Sur le plan de la gouvernance le rôle du référent est central et multiple : initier, sensibiliser, coordonner, motiver, communiquer, coopérer.

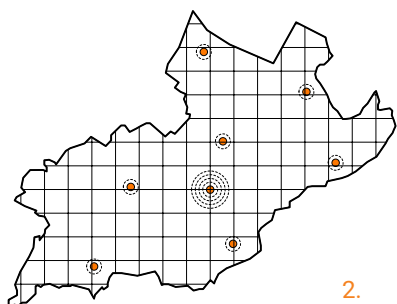


1.

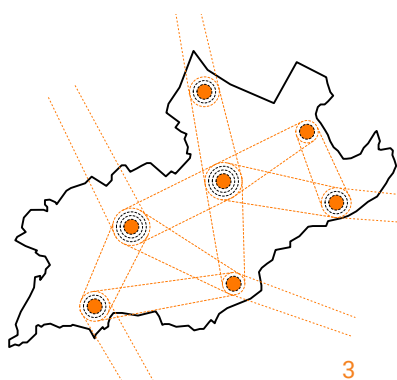
1.5 LES LEVIERS D'UNE VIE NOCTURNE RICHE, DIVERSIFIÉE ET ACCESSIBLE

TERRITOIRE

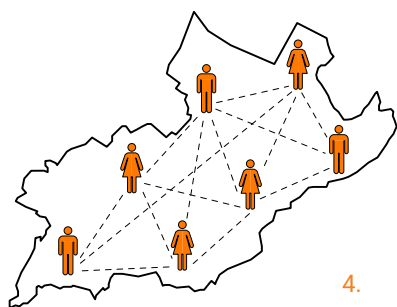
La **fiche A21** donne un nouveau cadre aux collectivités publiques, de nouvelles responsabilités et des tâches. Qu'il s'agisse de grands projets ou de projets communaux, il faudra désormais identifier plus finement non seulement les besoins, mais aussi les potentiels fonciers ou de recyclage. et envisager l'élargissement des horaires et des usages de certains lieux et bâtiments entre le jour et la nuit, la semaine et le week-end. S'agissant d'effets escomptés à court ou moyen terme, l'engagement de projets pilotes et le lancement d'appels à projets semblent susceptibles d'occasionner une diversification de l'offre nocturne. La fiche A21 devra être complétée pour y faire figurer les cinq outils identifiés dans le présent rapport, mais aussi d'autres fiches concernées par cette nouvelle stratégie, en particulier les fiches A10 à A13 (développer et valoriser les espaces publics, développer le réseau des espaces verts et publics, planifier les équipements publics d'importance cantonale et régionale, coordonner la planification des équipements sportifs et de loisirs).



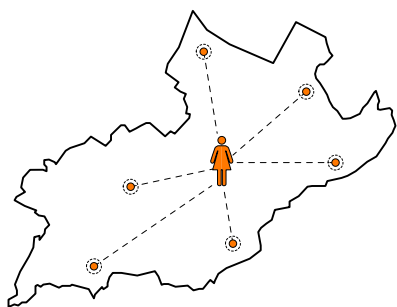
2.



3.



4.



5.

GOVERNANCE

Sur le plan politique, la notion de gouvernance permet de maîtriser les enjeux de la démarche collaborative. Cette forme de gestion des affaires publiques, fondée sur les partenariats et la collaboration est révélatrice du changement d'attitude des autorités vis-à-vis de la société civile.

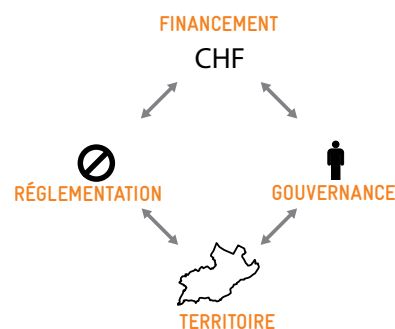
11

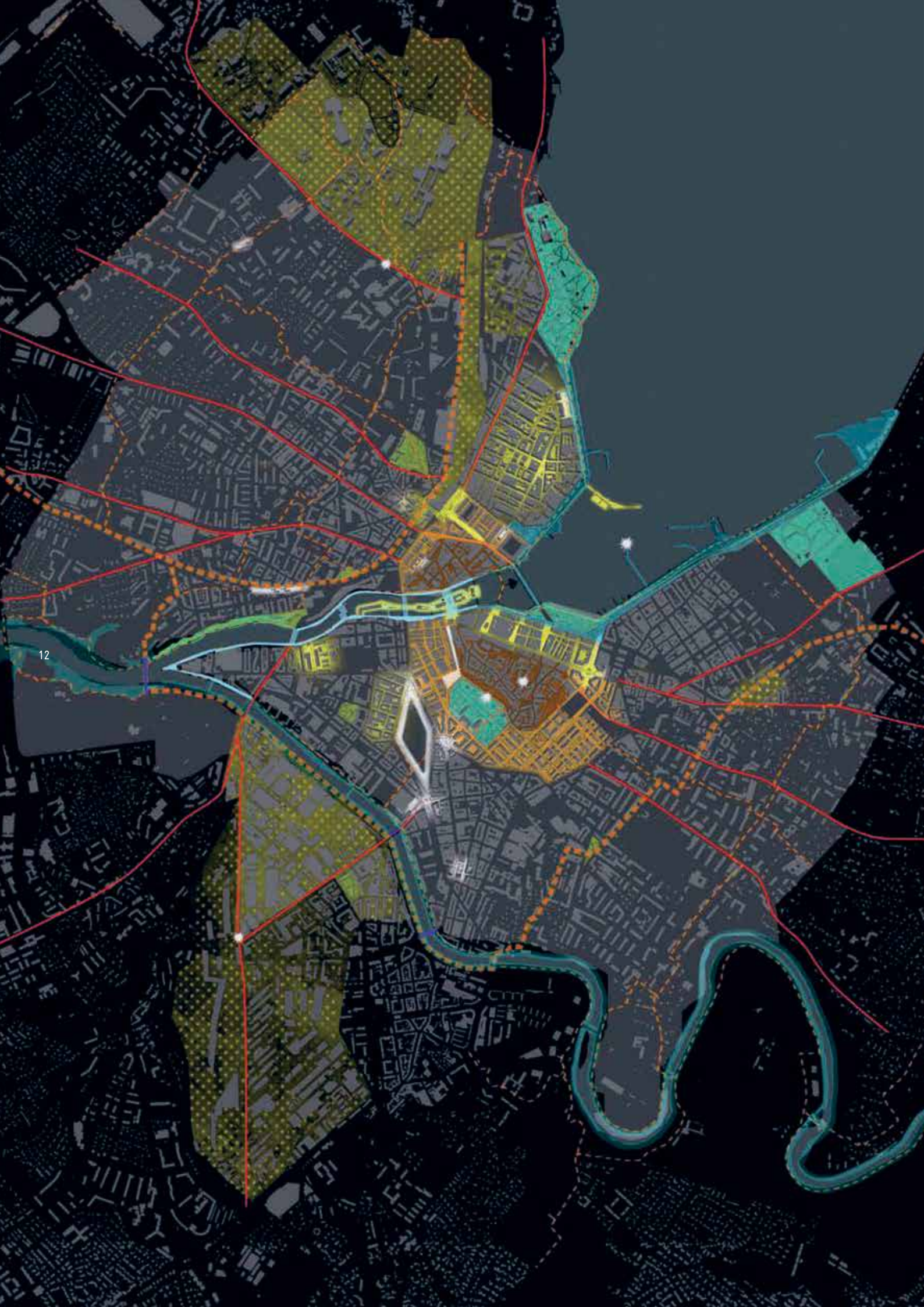
FINANCEMENT

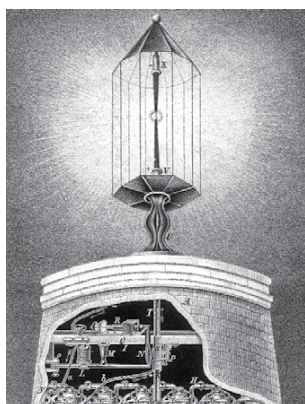
Dans le cas du recyclage, les projets envisagés s'intéressent non seulement à la valeur matérielle mais aussi immatérielle – culturelle, symbolique, identitaire, histoire collective, etc. – du lieu et recherchent des financements diversifiés plutôt qu'une source unique.

CADRE LÉGAL

Tous les exemples analysés montrent qu'il faut faire preuve de flexibilité quand on travaille avec des lieux existants car ils ne correspondent que rarement avec les normes des constructions neuves. De même pour des usages temporaires, il faut trouver les moyens d'assouplir le cadre normatif avec des procédures facilitées.







2. LA VILLE, LA NUIT

2.1. UN BIEN COMMUN, UN TEMPS DE LA FABRIQUE URBAINE ET SOCIALE

La nuit va-t-elle disparaître? Cette question surprenante prend tout son sens lorsqu'on comprend combien cet espace-temps est sous pression. Nous dormons une heure de moins que nos aïeux, la pollution nocturne augmente de 10% par an et une baisse effective des activités humaines n'aurait plus lieu qu'entre 1h30 et 4h30 du matin dans les grandes métropoles... Sans parler des nouvelles technologies qui mettent de nombreux services à disposition 24h/24 et permettent de se connecter en continu avec le monde entier. (Communiqué de presse diffusé à l'occasion de la parution du n° 12 d'Hémisphères).

L'importance prise par les phénomènes urbains nocturnes au début du XIXe siècle a profondément transformé une ville comme Genève dans toutes ses dimensions : son organisation, ses usages sociaux et bien sûr sa conception de l'espace urbain, architectural et paysager. L'émergence d'activités nocturnes – cabarets, théâtres, salles de concert, cafés, sociétés de lecture et promenades – s'opère dès le XVIIIe siècle grâce à la conjonction d'évolutions techniques (lampe d'Argand, éclairage au gaz) et de changements dans les perceptions avec l'esprit des Lumières. A partir de 1870, c'est l'avènement de l'électricité qui permet la mise en spectacle de la ville par le biais de panoramas, d'observatoires, de la photographie, du cinéma, etc. Un spectacle dont la ville est le théâtre comme en témoignent les dessins de l'architecte Maurice Brailleard (le téléphérique du Salève par exemple) mais aussi les expositions nationales avec la mise en scène de la cathédrale Saint-Pierre en 1896 et la création d'architectures de décors et de lumières. C'est la nuit que la ville se montre comme un objet de fascination et de nouvelles attractions. Mais cette histoire urbaine de la nuit

est encore relativement méconnue, tout comme celle des différentes activités qui la peuplent : les boîtes de nuit, les chantiers de nuits, les hôpitaux, les aires de logistiques, les stations-service, etc.

On étudie beaucoup la ville de jour, mais sa dimension nocturne est souvent ignorée. La ville qui est observée et planifiée correspond à celle des horaires d'ouvertures des bureaux. Une anecdote illustre ce tropisme : à l'heure où les systèmes d'information géographique permettent d'imager les données utiles à l'aménagement en les spatialisant, il n'existe pas de couche relative aux activités nocturnes dans le système d'information territorial genevois (SITG). Tout juste dispose-t-on d'une orthophotographie aérienne nocturne réalisée en 2013, par le Département de la mensuration officielle à l'aide des technologies dont bénéficie l'Institut géographique national français (voir pp. 14-15). La ville la nuit reste un territoire obscur, un espace-temps qui garde une part de mystère, malgré sa colonisation et son artificialisation de plus en plus intenses.

13

Ci-dessus : Le phare de la jetée des Pâquis, 1857. Source : Le triomphe de l'électricité, 1998, OPS. Le téléphérique du Salève, M. Brailleard, 1931. Source : FBA. La cathédrale éclairée lors de l'exposition nationale suisse de 1896. Source : Fonds Boissonnas.

Page précédente : Le plan lumière genevois fait émerger les éléments emblématiques du paysage, la Rade et les parcs, les quartiers et lieux de vie (dont ceux en mutation) et les réseaux. Source : SAM, VdG.





Orthophotographie de nuit superposée au modèle numérique de terrain. Cette vision nocturne met en évidence la structure radio-concentrique de l'urbanisation genevoise mais aussi des pôles urbains comme Annemasse. Elle souligne la puissance structurelle des réseaux au-delà des frontières cantonales mais aussi l'importance de la géographie. On voit apparaître distinctement les trois ceintures routières de Genève et les axes radiaux. On voit apparaître de grandes infrastructures aéroportuaires, logistiques, mais aussi des discontinuités, des territoires obscurs. Source : SITG et MSV.



16

Quelles sont les forces qui structurent ce territoire nocturne ? À Genève, comme dans d'autres villes, la nuit renforce la hiérarchie existant entre le centre et la périphérie. Elle conforte ainsi les inégalités territoriales. La plupart des fonctions et services urbains entrent en sommeil. La raréfaction des zones en activité accentue les effets de coupure et de disjonction. Les flux de mobilité s'homogénéisent : de l'extérieur vers certaines zones du centre, là où sont concentrés les lieux festifs et les services avec des horaires élargis. Ces zones du centre cumulent toutes les fonctions, les tensions, les conflits que la nuit amplifie. Les périphéries dorment et s'obscurcissent. Un autre paysage urbain émerge, que l'éclairage scénarise et explicite. La représentation mentale de la ville s'en trouve transformée ; la manière de se repérer, de s'orienter devient plus univoque, tant les lumières de la ville font marqueurs. Ce n'est ainsi pas un hasard si nombre de villes européennes se dotent de « Plans lumière ».

Simultanément, une ville temporaire émerge. Des pratiques éphémères surgissent – parfois militantes, subversives, voire illicites, parfois événementielles – susceptibles de réinventer les rapports du centre à la périphérie. Un territoire potentiel se cristallise, révélant de nouvelles perspectives sur les dynamiques territoriales. Le festival « Antigel », soutenu par l'Association des communes genevoises (ACG), explore, par exemple, des espaces inédits dans les communes périphériques du canton de Genève. La communauté virtuelle de « L'Hameçon gang » se retrouve dans des espaces éloignés du centre, renforçant le caractère décalé des événements organisés. Se pourrait-il donc que l'observation de ces dynamiques nocturnes féconde nos façons de produire le territoire ?

Si la ville nocturne semble être le parent pauvre des politiques d'aménagement, force est de constater que la nuit tend de plus en plus à être colonisée par une extension des rythmes diurnes. L'extension des horaires

d'ouvertures des commerces¹, la désynchronisation des rythmes professionnels participent à l'avènement d'une ville 24 h/24, dont l'urbanité reste à inventer, ce d'autant qu'à mesure que le régime des pratiques diurnes conquiert la nuit, la probabilité de conflits d'usages appelle de nécessaires arbitrages entre rythme continu des activités (notamment économiques) et rythme circadien des corps, entre ville laborieuse et ville festive... La nuit est bien la « dernière frontière de la ville » (selon l'ouvrage éponyme du géographe Luc Gwiazdzinski publié en 2005) : une ligne de front entre « la ville qui travaille, la ville qui dort et la ville qui s'amuse ». Mais la nuit serait-elle condamnée à renoncer à ses qualités intrinsèques ? La lumière blanche empêchant de contempler le ciel étoilé, le bruit contrariant le sommeil, la gentrification de certaines pratiques nocturnes menaçant les conditions de survie des lieux de vie nocturne de la culture populaire, son institutionnalisation risquant bien de lui faire perdre toute spontanéité...

Or, pour le philosophe Michaël Foessel « on consent à la nuit par ce qu'elle est dénuée de témoins à charge ». L'ombre permettrait une autre sociabilité, loin de la lumière blanche de l'écran, de la vie 24 heures sur 24, de l'injonction à produire ou à consommer. Selon Foessel qui s'intéresse à l'émergence des rassemblements nocturnes de 2016 à Paris, Nice ou Madrid – Nuit debout –, « La nuit désigne un espace et un temps qu'il est possible d'occuper à la manière d'une place. [...] La nuit est devenue autre chose qu'une occasion pour reconstituer sa force de travail par le sommeil : un lieu que l'on habite collectivement » (Foessel, in Dumas et Blin, 2017).

¹ Depuis début 2017, le restaurant Mac Donald de l'Étoile, situé à proximité de la gare de Pont-Rouge dans le quartier du PAV, est ouvert 24h 24 en fin de semaine.

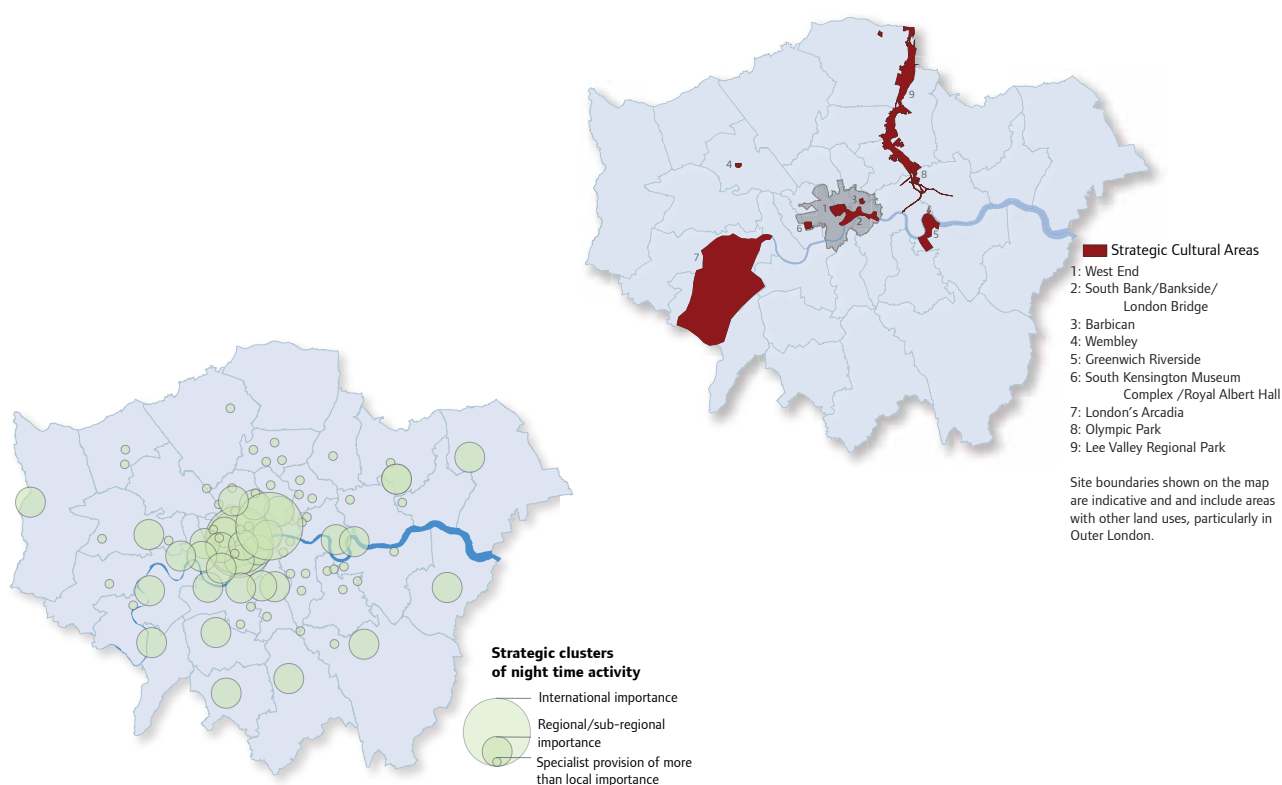
Ci-dessus : Rave dans la campagne genevoise. Source : L'Hameçon Gang, Internet.

Ainsi la multiplication des usages divers et parfois antagonistes conduit à ce que la ville, la nuit, soit devenue un espace-temps où l'on expérimente des solutions dans les interstices des règlements, mais également un laboratoire des politiques publiques. Londres a créé une « Night-Time Commission » dont l'objectif est de développer son économie nocturne. Lisbonne dispose d'une planification urbaine 24 h/24 le long de son « waterfront ». Sous l'impulsion de son maire de la nuit, Amsterdam accorde des licences 24 h/24 à certains clubs de sa périphérie. Lyon se dote d'une « Charte de la vie nocturne » pour concilier : animation, tranquillité, sécurité, développement touristique, vie culturelle, santé et prévention²... Plus proche de nous, la Ville de Lausanne se dote d'un organe, le « Forum vie nocturne » – poursuivant des objectifs à la fois prospectifs (« anticiper les problématiques futures ») et normatifs (« proposer des mesures ») –, a pour mission de consolider une approche transversale de la nuit.

Avec la montée en puissance de la thématique nocturne, ces différentes politiques fonctionnent comme « des modèles désirables » qui circulent d'une ville à l'autre, d'une sphère à l'autre, de la société civile aux experts et aux politiques. Ces politiques questionnent surtout, chacune à leur manière, la spécificité de l'espace nocturne genevois, comme bien commun, un bien dont chacun doit pouvoir disposer.

² La charte de la vie nocturne de Lyon est initiée en 2006 avec la préfecture et les représentants des établissements de nuit. Aujourd'hui, 120 lieux ont adhéré à la Charte.

Ci-dessous : Stratégie de renforcement des secteurs culturels et des clusters économiques nocturnes, Londres. Source : Internet.





2.2. LA NUIT, UN LEVIER D'URBANITÉ ?

Il ne faut pas cantonner la nuit à une décoration ou à un habillage [...] Il n'y a aucune raison pour que tous les bâtiments soient complètement « crazy ». Ils peuvent aussi accueillir de nouveaux programmes : une école peut devenir un centre social, une crèche ou un lieu de discussion politique par exemple. (M. Armengaud in Réinventer la nuit, 2016, p.59).

La question du droit à la ville est d'autant plus vive que l'on parle d'activités culturelles et de sociabilité festive. La culture est multiple et diverse. Vouloir participer à l'élaboration d'une politique territoriale propre à garantir une « vie nocturne riche, vivante et diversifiée » revient à endosser ce postulat. La nuit des spectacles dans les institutions culturelles se distingue des nuits de la scène alternative qui diffèrent elles-mêmes de la nuit des jeunes dans les quartiers populaires, occupant les préaux d'école ou les parkings souterrains. Une stratégie territoriale pour l'implantation des lieux culturels et festifs nocturnes aspire ainsi à garantir l'accès le plus large aux aménités de la nuit. La réflexion doit prendre en compte la diversité des usages, des publics et des cultures de la nuit. Il s'agit aussi d'être attentif à ce que la stratégie élaborée ne se résume pas seulement à une politique de renforcement de l'attractivité des nuits genevoises, qui, à grand renfort de marketing urbain, concourrait à une offre encore plus homogène qu'elle ne l'est déjà.

Cette attention est d'autant plus nécessaire que les modalités contemporaines d'actions sur la ville tendent à faire des activités culturelles et festives des leviers de dynamisation et transformations urbaines. Cette approche comporte un risque de marchandisation des activités culturelles et festives, par exemple lorsqu'elle gagne des espaces qui étaient préalablement affectés à la production, qu'elle transforme des bâtiments industriels et des zones d'activités en espaces culturels, en lieux de balades

dépaysantes, en parcs à thèmes, comme dans le quartier du Flon à Lausanne. Elle s'approprie aussi les lieux, les codes et l'esthétique de la culture alternative, qui perdent au passage une part de leur charge subversive. La nuit apparaît ainsi non pas comme un état diminué de la ville, mais au contraire comme un temps où les problématiques du jour sont amplifiées (conflit, concurrence entre acteurs, rareté du foncier, gentrification, marchandisation, inégalités sociales, de genre et territoriales). L'élaboration d'une stratégie territoriale nocturne a ainsi ses enjeux explicites :

- Comment éviter que l'offre culturelle et festive ne soit le reflet que d'une minorité ou du mode de vie de la classe supérieure ?
- Comment faire de l'offre culturelle et festive un vecteur d'émancipation, de cohésion sociale, mais aussi un vecteur de rayonnement urbain ?

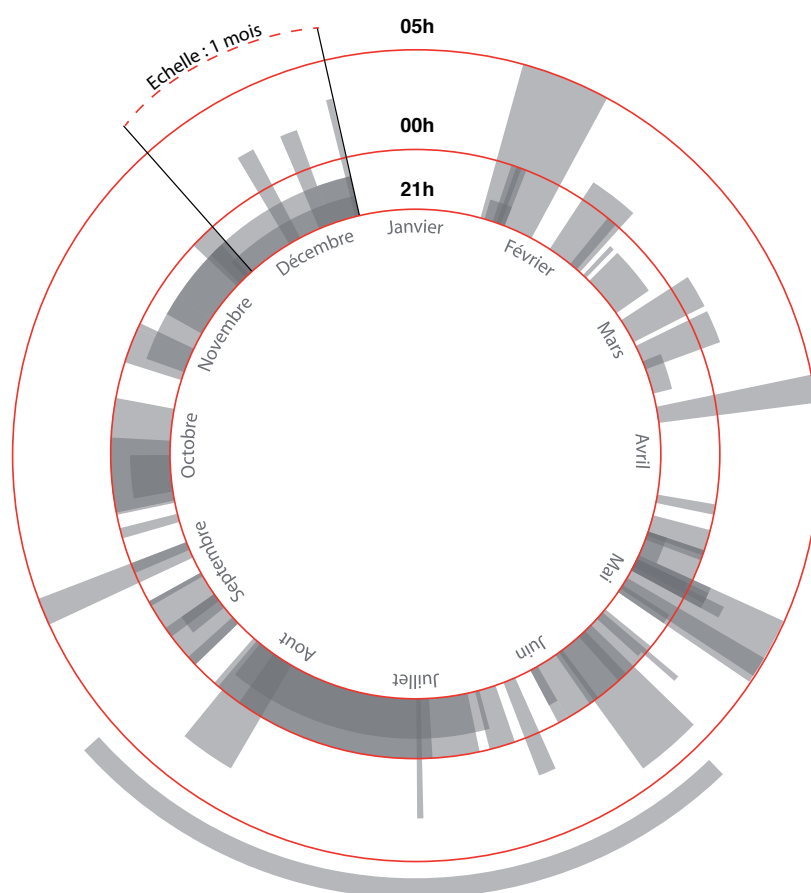
Si l'élaboration de cette stratégie comporte des enjeux, elle bénéficie aussi de potentialités dont il importe de se saisir, notamment à travers la notion de « projets urbains ». Les périmètres des grands projets et la constitution d'espaces publics cantonaux participent de ces opportunités. La présence de lieux nocturnes et d'espaces socioculturels diversifiés doit être conçue comme un moyen propre à garantir une mixité des usagers et de leurs pratiques, au fondement de l'urbanité. L'urbanisme ne doit pas considérer la nuit comme un espace de colonisation des pratiques diurnes mais comme espace de projets à part entière, un espace qui serait fait d'invention et de ressourcement pour la ville. La nuit doit être pensée comme un temps essentiel « de la fabrique urbaine, de sa valeur, de son organisation et de sa capacité de variation » (Armengaud, 2013). Même si, à l'instar des autres villes suisses, à Genève les régimes diurnes et nocturnes sont encore bien marqués, cette question doit désormais occuper les urbanistes (voir par exemple le document produit en 2012 par l'Union

des villes suisses intitulé « Vie nocturne urbaine : Analyses de la situation et des mesures envisageables » ou le numéro 3 du bulletin d'information de l'Office fédéral du développement territorial ARE « Forum », intitulé « Aménagement du territoire et vie nocturne, la société 24h/24 et ses conséquences », paru en 2015).

En précurseur, la Ville de Genève intensifie depuis quelques années sa réflexion sur la thématique nocturne : établissement d'un « Plan lumière » (2008), publication d'un rapport sur la vie nocturne « Voyage au bout de la nuit » (VdG, 2010), tenue des « Etats généraux de la nuit » (2011), création du « Grand Conseil de la nuit » (2011), organisation de « Traversées nocturnes » du canton (VdG, 2013), « Atlas nocturne de Genève », volet 1 (VdG, 2013), Installations artistique nocturne dans l'espace public « Néon Parallax » (2006-2012), etc.

Page précédente : Installation artistique de Sislej Xhaifa « Axis of Silence » à la Plaine de Plainpalais, Néon Parallax, partenariat Fond municipal d'art contemporain (FMAC) et cantonal (FCAC). Source : Département de la culture et du sport, VdG, <http://www.ville-ge.ch/culture/neons/>

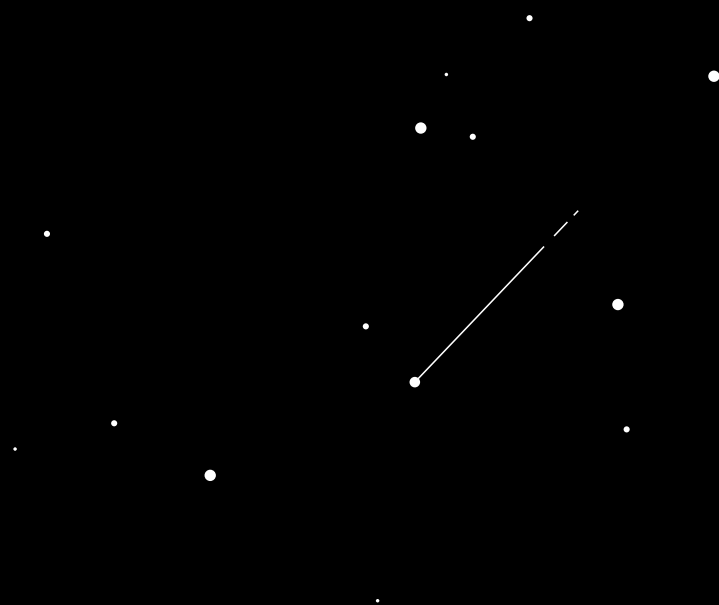
Ci-dessous : chronographie des manifestations produites ou co-produites par la VdG. Le graphique confirme le caractère peu fréquent des événements culturels produits ou co-produits par la VdG qui durent au-delà de minuit. On note également un déséquilibre de saisonnalité important entre la partie estivale (mai-septembre) et la partie hivernale, particulièrement les mois de janvier et avril. Source : Atlas nocturne, VdG, 2013, p 20.

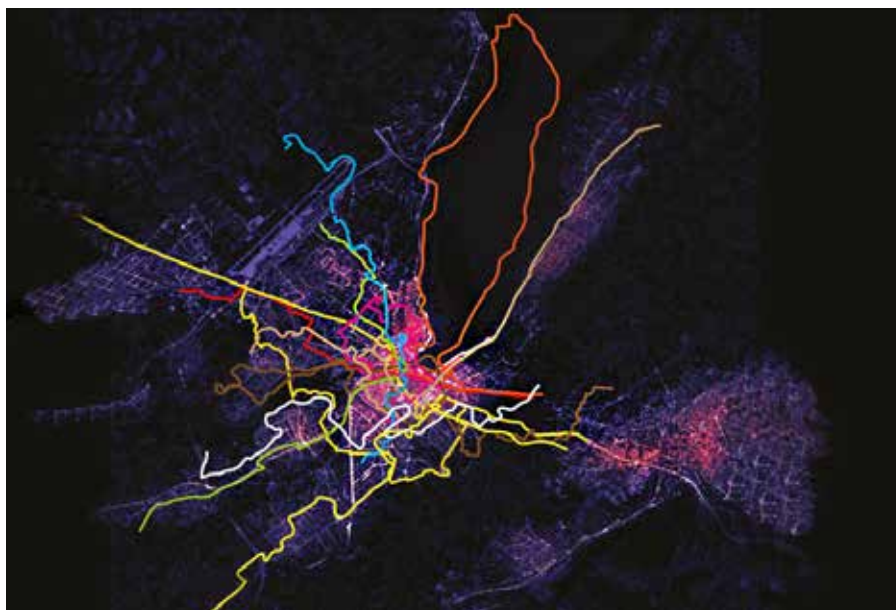


ANALYSE ET DIAGNOSTIC

LA NUIT, UN LABORATOIRE

20





3. LE CONTEXTE GENEVOIS

21

3.1 FAIRE ÉMERGER UNE POLITIQUE DE LA NUIT

J'ai observé de loin ce qui s'est passé à Genève, ces dernières années avec l'évacuation de Rhino et je me suis dit qu'on payerait la facture dans dix ans. Le vieux typographe dit que « c'est la marge qui tient la page » [...] L'obsession du contrôle a quelque chose de stérilisant. Il est paradoxal que l'on cherche à tout cadrer alors qu'au plan sociétal et des mœurs, le modèle est plus ouvert qu'en 1968. On peut illustrer cette tendance par celle inverse, de la renaturation des cours d'eau, qui vise à corriger des années de conduite et de canalisation. (G.-O. Segond, in Mounir et al., 2013, p. 58).

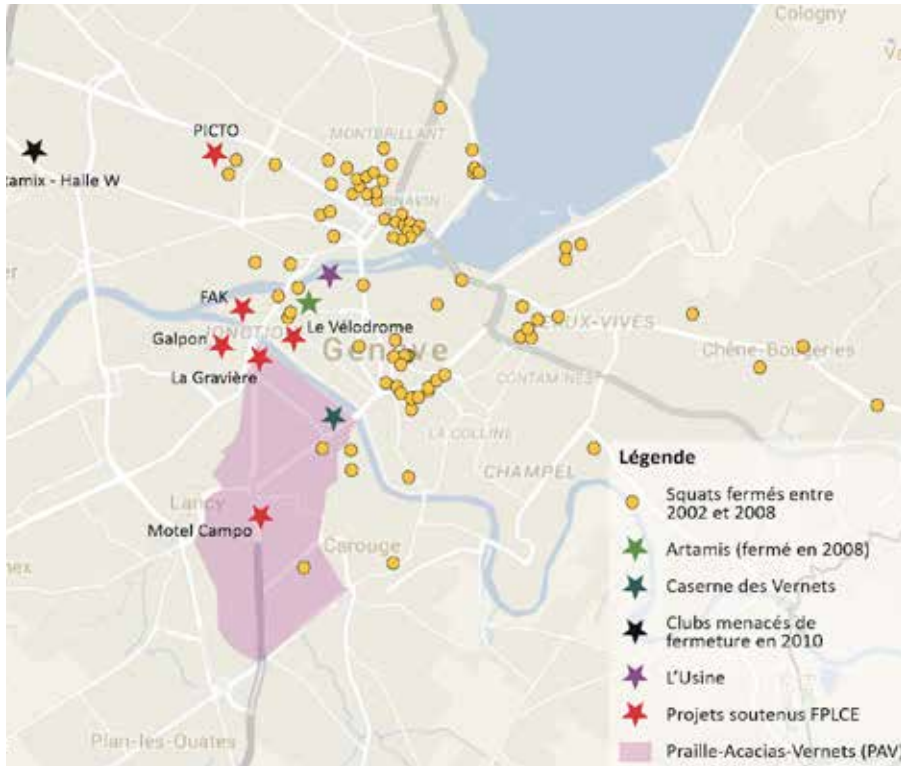
Dans les années 80, [...] Genève avait réussi pour partie, grâce à un travail d'intelligence politique et de conflit négocié (de gauche et de droite), à éviter l'escalade de violence qui avait caractérisé par exemple le mouvement de jeunes 'züri brennt'. Aujourd'hui, il me semble que l'on ne trouve guère à Genève de signes prometteurs d'un tel travail politique. Une partie de la jeunesse en a clairement marre et le signifie. (L. Pattaroni, 2016, p. 8.)

Après une période souvent perçue comme un âge d'or (les années 1980 - 1990), celle de l'émergence de nuits genevoises structurées autour de la diversité des lieux d'une culture dite alors alternative¹, une politique hostile aux squats et une pression accrue sur le centre-ville en matière de densification ont contraint le dynamisme et la diversité des nuits genevoises. Deux modifications législatives – l'abrogation de la clause du besoin pour le secteur de la restauration (en 1996) et l'interdiction de fumer dans les lieux publics² (en 2009) auront un fort impact sur le développement des activités festives nocturnes. La première induit notamment la multiplication de lieux nocturnes

¹ Par exemple, le « squat Rhino », dont « la Cave12 » occupait le sous-sol au boulevard de la Tour ou encore le site « d'Artamis », site culturel autogéré situé à la Jonction dont « le Piment Rouge » était le premier lieu nocturne fermé depuis 2009 et toujours en attente de relogement.

² Loi sur l'interdiction de fumer dans les lieux publics, LIF.

Ci-dessus : Expérimenter l'espace-temps de la nuit, Genève explore sa nuit, les traversées nocturnes. Source : Département de la culture et du sport de la VdG, 2013.



à vocation commerciale, alors que la seconde, par les débordements qu'elle engendre sur l'espace public, a des conséquences sur le plan de l'ordre public. Les activités festives et culturelles nocturnes ne sont en effet pas sans produire des externalités, qui paraissent d'autant plus négatives qu'une grande partie de la population souhaite dormir. Les conversations (émaillées de cris) sur les terrasses, les déambulations entre différents lieux de sociabilité, troublent le sommeil des riverains, alimentant l'imaginaire d'un espace nocturne hors de tout contrôle. Les années 2013 - 2016 sont marquées par une accentuation des tensions avec la mise en place de nouvelles mesures telles que discriminations d'âge ou loi sur la restauration, le débit de boissons, l'hébergement et le divertissement (LRDBHD); coupes budgétaires; etc.

En 2013, les établissements commerciaux décident de refuser l'accès des bars aux mineurs. La mesure pourtant illégale est soutenue par les autorités pendant quelque temps alors qu'elle relègue les 16-18 ans en dehors des lieux de sociabilité, ce qui favorise certains excès. Le Collectif à l'initiative de la pétition « Pour une vie nocturne riche, vivante et diversifiée » demande notamment « d'empêcher de pratiquer des interdictions d'accès aux établissements plus restrictives que la loi ».

Depuis mars 2015, la LRDBHD défraie la chronique. Elle met en crise le fonctionnement des buvettes dans les lieux culturels et alternatifs. Nombre d'espaces culturels s'inquiètent de devoir multiplier les demandes d'autorisation pour pouvoir organiser leurs événements et conserver leurs buvettes. Réunis au sein de la plateforme LRDBHD,

Ci-dessus : Cartes des squats démantelés entre 2002 et 2008 à Genève et premiers espaces culturels et nocturnes soutenus par la Fondation pour la promotion de lieux pour la culture émergente (fplce). Source : Raphaël Pieroni, 2017.

ils réclament un statut spécifique. À l'automne 2016, une modification réglementaire instaure la « buvette d'événement », permettant à ces lieux d'échapper aux lourdeurs administratives et d'obtenir directement les autorisations des communes.

Enfin, les coupes budgétaires annoncées depuis 2010 conduisent les milieux culturels à se mobiliser (« La Culture Lutte ») mais sont aussi aux débordements de la manifestation du 19 décembre 2015. Comme l'analyse L. Pattaroni ces débordements sont le symptôme d'un malaise qui s'exprime dans les affiches et flyers appelant la manifestation : « Nous prenons la rue, car elle se passe volontiers des subventions qui servent maintenant à faire chanter les lieux de culture alternative ».

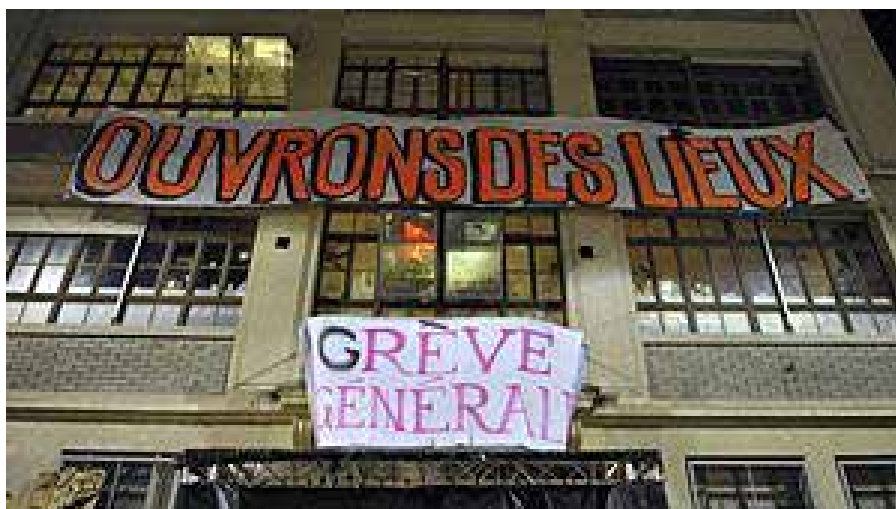
Parallèlement, à l'échelle du temps long, on observe un contrôle de plus en plus fin des pratiques nocturnes. Genève se dote ainsi d'outils et d'organes pour gouverner sa nuit. Le dispositif « Sonitus » de la police municipale (augmentation des effectifs de 62% et prolongation des horaires jusqu'à 3 h du matin le week-end) ou bien le déploiement de « chuchoteurs » pour modérer les comportements sur les terrasses genevoises, de « médiateurs » (voir aux Lavandières) dans les lieux confrontés aux incivilités et au deal, ou encore les « correspondants de nuit » (Vernier, Thônex, Grand-Saconnex), sont ainsi exemplaires de la mise en œuvre de dispositifs sociotechniques qui visent à la normalisation des pratiques nocturnes. Une nouvelle directive émanant du « Cercle Bruit »³ fixe une méthode pour évaluer les nuisances liées aux équipements publics (musique, clientèle, etc.) et fixe un cadre identique pour tous les établissements romands.

23

Mais le mouvement le plus spectaculaire est sans doute l'émergence d'organisations dont l'objectif est de promouvoir la vie nocturne tout en la régulant. Ainsi, à la suite des « États généraux de la nuit » – organisés en mars 2011 par l'association pour la reconversion des Vernets (ARV), Eva Nada et Marie-Avril Berthet, sous mandat du département de la culture et du sport de la Ville de Genève –, un « Grand Conseil de la nuit » est créé en mai 2011. Il s'agit d'un « groupe indépendant, sans pression financière ou politique, composé de professionnel-le-s, d'amateur-e-s et

³Groupement des responsables cantonaux de la protection contre le bruit, Directive du 10 mars 1999 modifiée le 30 mars 2007, en application de la loi fédérale sur la protection de l'environnement (LPE) et de l'ordonnance fédérale sur la protection contre le bruit (OPB).

Ci-dessous : Manifestation nocturne à Genève pour défendre le statut de l'Usine en raison de l'application de la nouvelle LRDBHDE. Source : SSR. 12'30 / 25 10 2015.



de spécialistes dont le but est de défendre une vie nocturne riche, variée et vivante à Genève par l'établissement de conditions-cadres optimales»⁴. Des collectifs hybrides – au sens où ils mêlent des personnalités issues de milieux hétérogènes concernés par les problématiques nocturnes – émergent pour piloter la fabrique de la nuit. Le détournement d'une terminologie officielle – le « Grand Conseil » de... le « Maire » de... – signifiant incidemment une recherche de reconnaissance, de légitimation ainsi qu'un processus d'institutionnalisation de la nuit. Dans une vision prospective, la démarche « Genève explore sa nuit » (qui donnera lieu à un rapport éponyme), initiée en 2013 par le département de la culture et du sport de la Ville de Genève, sensibilise, au moyen de traversées urbaines, les participants aux qualités et aux problèmes posés par la nuit en les y confrontant



«LA NUIT? PARCE QUE LE JOUR NE SUFFIT PAS», SELON LE GRAND CONSEIL DE LA NUIT GENEVOIS.

24

Ces outils et organes mettent en place un contrôle des comportements nocturnes notamment autour des questions d'ordre public. S'ils ne font pas une politique de la nuit pour autant, ils participent aux conditions qui les rendent possibles. L'élaboration de cette politique apparaît d'autant plus complexe, qu'elle doit faire converger de nombreuses politiques sectorielles (culturelles, sociales, sécuritaires, d'aménagement, etc.) et qu'il existe de nombreuses tensions non résolues entre elles, renforcées par les questions budgétaires et la loi-cadre 11' 585 sur la répartition des tâches entre les communes et le canton (loi-cadre LRT 11' 585, 2015). Toutefois à Genève, le cœur du problème semble bien être la question spatiale, au propre et au figuré. C'est l'absence d'espaces, de marge de manœuvre qui reviennent sans cesse dans les revendications des acteurs de la nuit, mais aussi la cherté des locaux et terrains, le peu d'espace de liberté et d'autonomie concédé par les modes de gestion urbaine « du tout contrôle » qui contrastent avec les années où l'espace nocturne des squats était peu institutionnalisé.

Dans ce contexte, il faut relever des initiatives qui tentent de répondre à ces besoins d'espaces. La création, en 2009, de la Fondation pour la promotion de lieux pour la culture émergente (fplce) sous l'égide des départements de l'instruction publique (DIP) et des constructions et des technologies de l'information (DCTI) est ainsi un moment important de la constitution d'une nouvelle politique culturelle. Le canton recourt au financement privé (la fondation Hans Wilsdorf) pour trouver de nouveaux locaux pour les occupants d'Artamis, ce site étant destiné à accueillir un grand projet de logements. Ainsi naissent de nouveaux lieux : « Picto », « Le Galpon », puis « La Gravière », « Motel Campo », etc. Un partenariat public-privé, que l'on retrouve de plus en plus souvent dans les plans de financement de projets culturels.

⁴ <http://www.grandconseildelanuit.ch>



POUR LES ACTEURS C'EST LE MANQUE D'ESPACES CRÉATIFS, LA CHERTÉ DES LOCAUX, MAIS AUSSI LE PEU DE LIBERTÉ DU « TOUT CONTRÔLE »



Sous l'égide du DALE, la création en 2012 de la zone de développement industriel ou d'activités mixtes⁵ comprenant des activités culturelles et festives officialise la présence de ces lieux et devrait générer de nouveaux potentiels.

25

Enfin, dans le cadre de la mise à jour du PDCn 2030 (fiche A21), une fiche dédiée à cette problématique est élaborée à l'initiative du Collectif et de sa pétition demandant « la planification de lieux nocturnes dans le cas de projets urbains ». Parallèlement, Ville et État se coordonnent et annoncent, en février 2016, dans la perspective du grand projet Praille-Acacias-Vernets (PAV), la création, le long de l'Arve, d'un itinéraire dit « Fil de l'Arve » qui confirme le diagnostic établi par « l'Axe du Miel » (collectif regroupant neuf associations culturelles situées sur cet itinéraire)⁶. Celui-ci permettra d'articuler les différents lieux à vocation culturelle et festive existants ou à venir dans le périmètre concerné. Fiche et parcours culturel illustrent la volonté des pouvoirs publics de traduire dans les faits leurs engagements. Ils démontrent un souci de fixer des orientations, d'expérimenter des modalités de coordination entre niveaux politiques, instances et favoriser une meilleure intégration des politiques relatives à la nuit par le biais d'une stratégie territoriale qui accorderait de nouveaux espaces à la création culturelle et festive.

⁵ Loi générale sur les zones de développement industriel ou d'activités mixtes, L1 45, LZIAM, article 1, alinéa 1.

⁶ La Ville de Genève s'engage déjà en 2014 « à finaliser un contrat de confiance en vue de diversifier les lieux nocturnes accessibles, en collaboration avec les associations faitières concernées, et à proposer au moins cinq projets dans le périmètre du PAV ». <http://www.ville-geneve.ch/dossiers-information/geneve-explore-nuit/pistes-action/>

Ci-dessus : La Gravière (financement fplce) fait partie du groupement, dénommé « l'Axe du Miel », qui se compose d'associations culturelles situées le long de l'Arve et. Source : Internet.



3.2 LES PRINCIPAUX RÉSULTATS DES EXPERTISES MILITANTES

La construction d'une politique genevoise de la nuit se nourrit d'études et de rapports, dont nombre sont l'œuvre d'acteurs de la vie culturelle genevoise, parfois mandatés par les pouvoirs publics. Le principe semble être ici celui d'une recherche impliquée. Si les acteurs culturels sont des porteurs de projets, ils sont aussi des experts de leur domaine et des militants (information, négociation, lobbying). Les nuits genevoises apparaissent comme un véritable laboratoire, un puissant générateur d'études et d'innovations sociales, territoriales et politiques dont il est possible de tirer des enseignements.

26

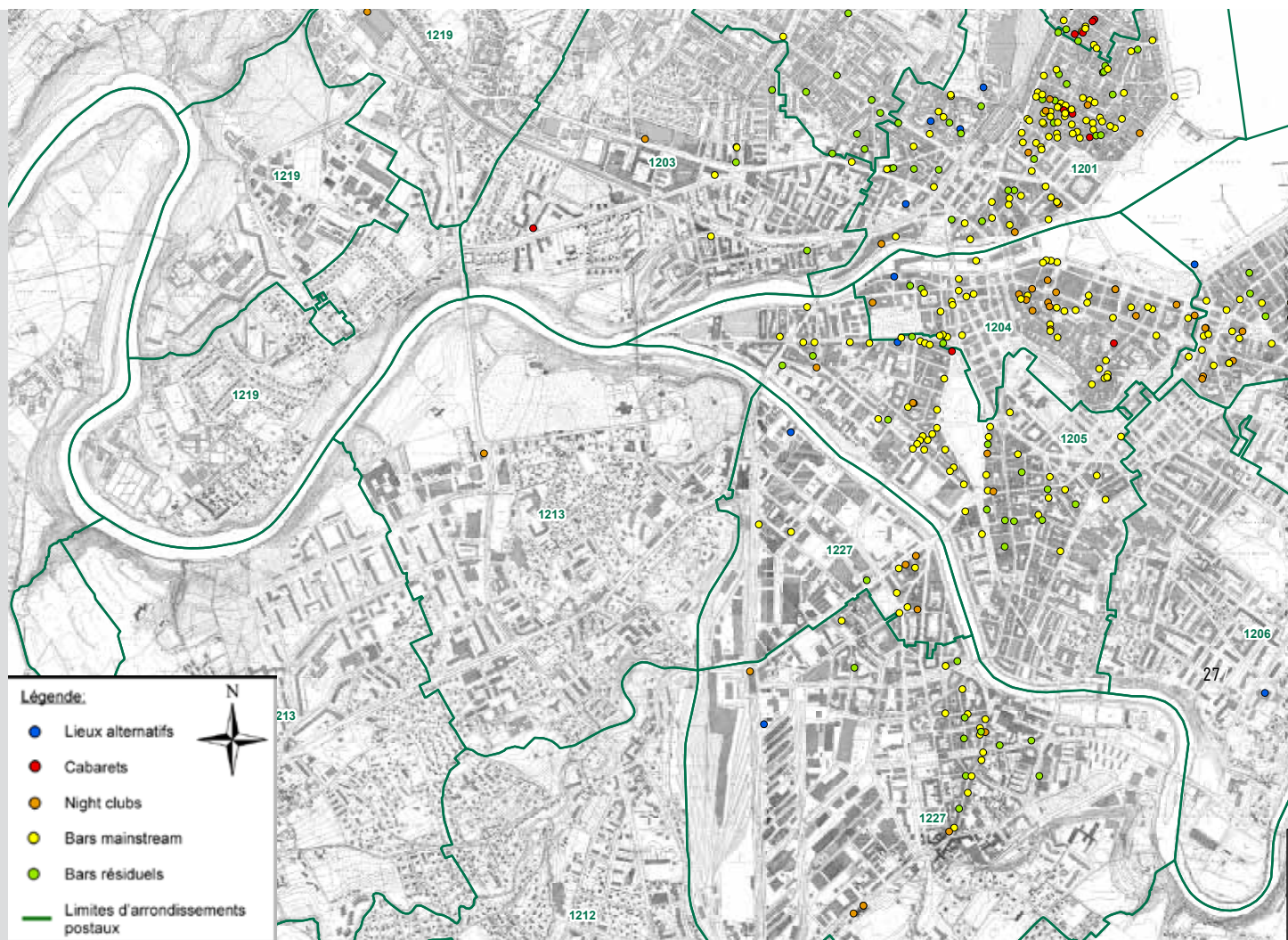
Dès 2010, la Ville de Genève engage plusieurs études. « Voyage au bout de la Nuit. Recherche sur la vie nocturne genevoise » (VBN) est confiée à un consortium créé pour l'occasion (Marie-Avril Berthet, Eva Nada et l'ARV). S'inspirant notamment de la typologie de Chatterton et Hollands (2003), les auteurs montrent le fort déséquilibre de l'offre d'établissements publics (voir tableau p.27). Celle-ci est constituée à 95 % de lieux que l'on peut considérer comme relevant d'une offre commerciale, 2 % relevant de la catégorie ordinaire. Seul 1 % constitue une offre alternative. A noter que la typologie de Chatterton et Hollands met en évidence qu'à chaque type d'activités s'articulent des modes de vie et des valeurs différentes. Elles traduisent également des différences de moyens (économiques notamment) qui expliquent leur prépondérance sur le territoire. Hollands distingue également les notions de *leisure* [loisir], où la participation individuelle intervient dans un cadre aussi bien festif que culturel au sens strict, de *l'entertainment* [divertissement] caractérisé par la consommation pure.

Dans le prolongement de cette recherche, des traversées nocturnes – « Genève explore sa nuit » – sont organisées par le géographe Luc Gwiazdzinski, chercheur qui a construit sa notoriété scientifique et publique sur les politiques de la nuit. Celles-ci font suite à la première conférence organisée à Genève en 2011 portant explicitement sur la nuit : les « États généraux de la nuit » (faisant écho aux « États généraux de la culture » initiés par le rassemblement des artistes et acteurs culturels – RAAC –

Ci-dessous : « Genève explore sa nuit », VdG, 2013. Source : Internet.

Page suivante : Concentration des établissements nocturnes au centre-ville et prépondérance de l'offre commerciale. Source : VBN, annexe 6, 2010.

Dessous : Tableau des types d'activité (selon classification Chatterton et Hollands : modes de production, régulation, consommation).



95 % DE LIEUX RELÈVENT D'UNE OFFRE COMMERCIALE ;
2 % RELÈVENT DE LA CATÉGORIE ORDINAIRE; SEUL 1 % CONSTITUE UNE OFFRE ALTERNATIVE.

ACTIVITÉ COMMERCIALE

Clubs « Village du soir », bars

« Entrepreneuriale »

But lucratif, prix fixé par le gérant,
barrière à l'entrée (âges, faciès, etc.)

Dans tissus en cours de mutation ou
de gentrification

ACTIVITÉ ORDINAIRE

Bistrot de quartier, café et restaurant

« Communautaire »

But : local, de proximité.

Dans tissus non gentrifiés

ACTIVITÉ ALTERNATIVE

Silent party, Buvettes Îlot 13

« Expérimentale »

But : sans but lucratif, structures
associatives, programmation diverse
et prix accessibles

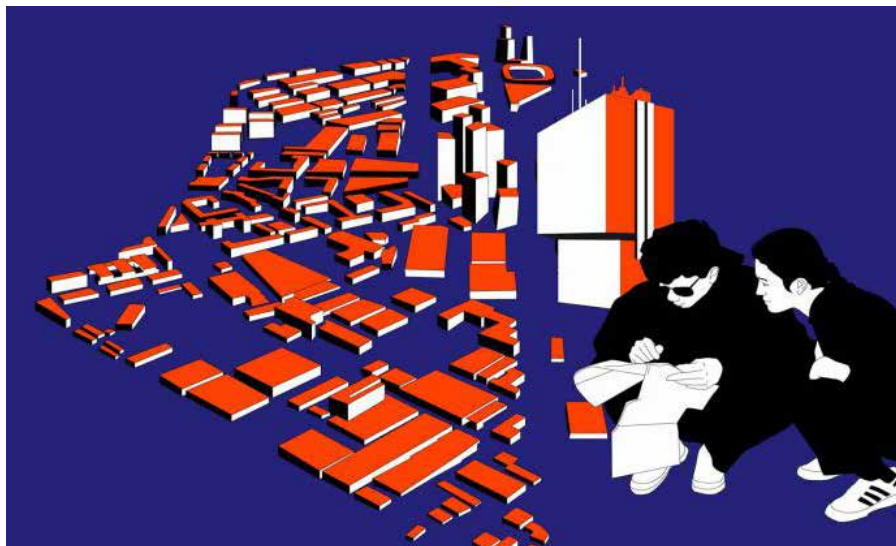
Dans tissus en cours de gentrification

de 2007 à 2009). Cette conférence a favorisé une dynamique d'échange d'idées autour des politiques de la nuit naissantes en Suisse et en Europe. Il en découle entre autre la création d'une assemblée ad hoc dédiée à la nuit – le « Grand Conseil de la Nuit » – ainsi que la refonte du cadre légal des établissements publics (LRDBHD). Une analyse produite par le RAAC en 2009 montre l'importance de consolider les espaces existants – « l'Usine », « Kugler », « Mottatom », les « ateliers de la SIP », le « Théâtre de la Parfumerie », etc. – dont les conditions d'existence sont souvent précaires : « fragiles, constamment menacés de disparaître, ces lieux abritent des ateliers, des espaces de représentation et de rencontres. Ils demandent à être stabilisés avec des conventions solides, des prix adaptés à la réalité artistique et, surtout, un lien de confiance durable entre acteurs culturels et autorités » (in « Art, culture & création : propositions en faveur d'une politique culturelle à Genève », GroupForum du RAAC, 2009). Le rapport souligne également la nécessité d'étendre l'offre de lieux culturels, notamment nocturnes, dans certaines zones urbaines, par exemple, le secteur de Praille-Acacias-Vernets qui pourrait accueillir un pôle culturel autour des théâtres du Loup et de la Parfumerie. Le rapport, enfin, formule des objectifs comme la production d'espaces mixtes où le travail de création et de production se mêle avec des lieux de représentations, d'expositions, de rencontres, et met en évidence le besoin d'assouplir les règles d'aménagement dans les zones industrielles notamment.

28

Une autre enquête, initiée par les Jeunes sur le plan national, « Notre place – les Jeunes dans l'espace public »¹ montre que la jeunesse fait un usage de l'espace public moins spectaculaire et négatif (tapage nocturne, littering, bottellonnes...) que les médias ne le présentent en général. Cette enquête montre la diversité des activités pratiquées par les adolescents et le rôle de l'espace public – gratuit et accessible – comme espace d'autonomisation et lieu d'apprentissage de la sociabilité. « C'est une scène sur laquelle on se présente, où l'on teste l'impact que l'on a sur les autres et où l'on cherche comment s'y prendre. C'est un endroit où les jeunes font des expériences importantes pour leur développement, c'est un passage obligé pour le rôle qu'ils auront à jouer dans notre société » (p.30).

¹ La Fondation Jacobs développe des études sur la jeunesse qui se basent sur une série de sondages portant sur des thèmes variés de portée nationale, in Collage « Wo ist die Jugend ? », n°1, 2017. Sur le même sujet voir aussi « Jeunesses : lieux et liens », revue Urbanisme n° 375, 2010.





La démarche « Genève explore sa nuit » débouche sur l'identification d'une série de « chantiers prioritaires pour les nuits genevoises » (p.48, 2013). Le deuxième est particulièrement pertinent puisqu'il porte sur l'adaptation et la diversification de l'offre nocturne. Les auteurs proposent notamment cinq grandes pistes qui nous semblent importantes pour l'élaboration d'une politique de la nuit, à savoir :

- l'élargissement des horaires d'ouverture de manière à mieux étaler les sorties d'établissement ;
- la création de quartiers « dédiés à l'activité nocturne » pour circonscrire les nuisances ;
- l'optimisation de la distribution de l'offre nocturne entre le centre et la périphérie de manière à déconcentrer les activités ;
- la diversification de l'offre nocturne, de manière à la faire correspondre aux besoins d'un public diversifié ;
- le développement d'une offre sportive (fitness, salles de sport, etc.) et sociale (crèche, centres sociaux, etc.) permettant de répondre aux besoins des travailleurs nocturnes et de créer des synergies entre divers équipements pour les utiliser sur des plages horaires fortement élargies.

Ci-dessus : Un espace public aménagé en toiture (10'000 m2) accueillant des apéros, barbecues ou autres événements culturels et festifs. Friche de la belle de Mai, Marseille. Source : site Internet friche de la belle de Mai <http://www.lafriche.org/fr/>

Page précédente : « PopUp Clubbing, Music, dance, performance, creations, sports, parties, unique experiences ! », Festival Antigél 2017, usage transitoire de la tour CFF Cargo avant démolition, PAV. Source : Internet



3.3. UN TISSU ASSOCIATIF EN PLEINE RECOMPOSITION

La fermeture de nombreux lieux culturels a eu d'autres inconvénients: l'Usine est régulièrement surfréquentée, 3000 personnes passent, certains week-ends [...] Depuis 2008, le bastion alternatif tente de faire face, mais la pression s'accroît au fur et à mesure que le quartier change, ses habitants avec ! (G. Tejedor, in Mounir et al., 2013, p. 272).

On assiste depuis quelques années à l'émergence de nouveaux collectifs autour de revendications spatiales, mais aussi sociales, culturelles et économiques. A Genève, en 2007, c'est la création de l'Union des espaces collectifs autogérés (UECA)¹ qui rassemble les revendications en matière de lieux pour la culture alternative. En 2009, l'UECA dresse un diagnostic des besoins en terme de salles de représentation et de diffusion, de lieux d'hébergement pour les artistes, de locaux de répétitions, d'espaces multifonctionnels, etc. Elle demande aux collectivités publiques et aux élus de mener une véritable politique culturelle qui « dégage des impératifs de la rentabilité les espaces voués aux activités culturelles et leur adresse des recommandations en insistant sur « la réaffectation des friches à des fins culturelles » et « sur le recyclage d'anciens bâtiments industriels comme levier de revitalisation du paysage urbain [...] s'inscrivant dans des brèches spatio-temporelles ouvertes par les grands chantiers de la ville » (2009, p.7-8). Elle relève également les lacunes de l'aménagement des nouveaux quartiers qui ne tient pas compte des lieux culturels existants tels Mottattom et l'Usine.

¹ Suite à la dissolution d'Artamis, les acteurs se regroupent sous la bannière de l'Union des espaces autogérés (UECA).

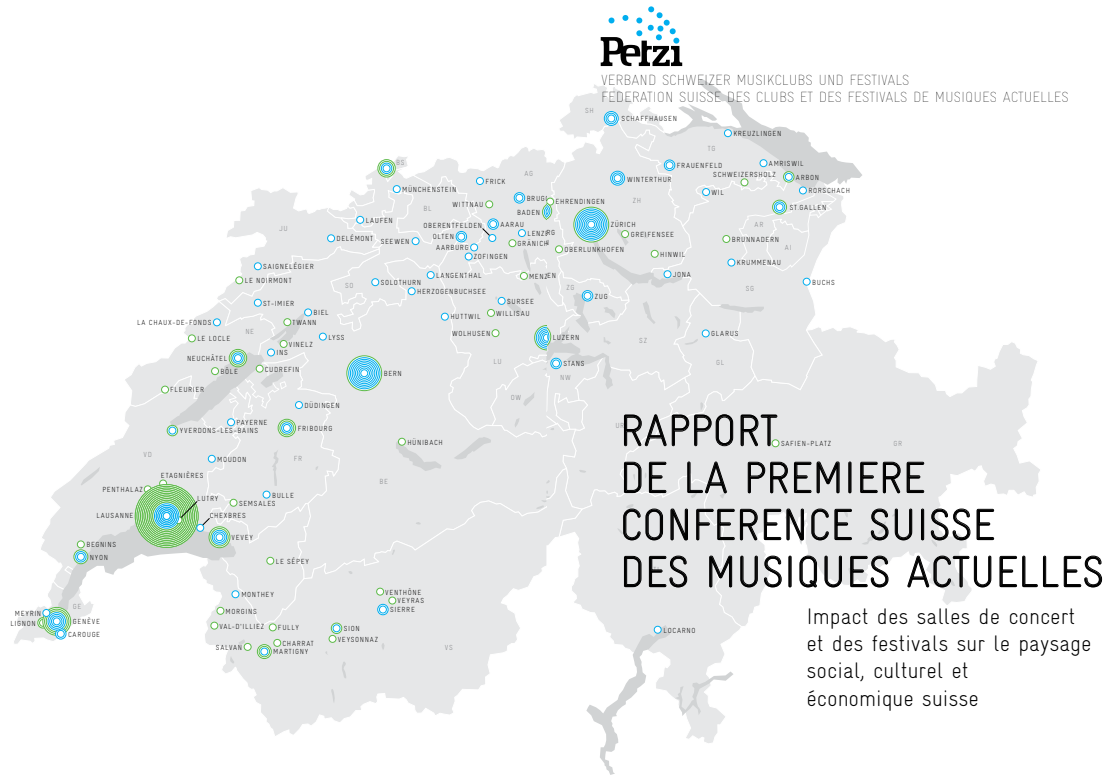
« L'association pour la Reconversion des Vernets » (ARV) revendique, quant à elle, la création d'un lieu culturel sur le site de la caserne des Vernets, terrains propriété de l'Etat. Associée au « groupe Ensemble », lauréat du concours d'investisseurs, elle obtient l'attribution de 2'800 m² de SPB (surface brute de plancher) à vocation culturelle. Le projet prévoit divers locaux – bar-restaurant, studios d'enregistrement, ateliers pour artistes et artisans, locaux de répétition et de stockage pour le théâtre et la danse, salles de répétition pour les musiciens – à destination de 16 acteurs culturels fédérés autour de l'ARV. Des membres de cette association, associés à d'autres partenaires issus des milieux politiques et associatifs, déposent une résolution devant les trois conseils municipaux des villes de Lancy, Carouge et Genève, intitulée « Pour une vraie place de la culture dans le PAV » (R-193, 8 mars 2016, acceptée le 7 mars 2017 par le Conseil municipal de la VdG). Par ailleurs, l'ARV est active depuis 2011 sur les berges du Rhône, en animant et gérant une buvette estivale installée à la pointe de la Jonction.

Le Collectif qui rassemble à ce jour une septantaine d'associations pour les jeunes à Genève², revendique le principe de planification de lieux nocturnes dans le cas de projets urbains et à utilisation facilitée des locaux

² L'association a vu le jour en 2015, auteure de la pétition déposée en 2015 auprès des instances communales et cantonales.

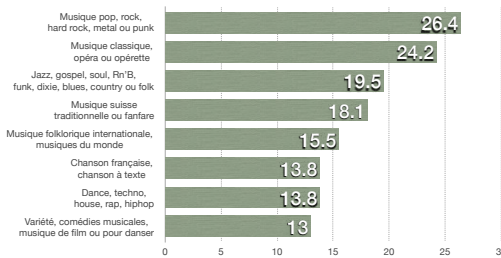
Ci-contre : La Suisse est le pays européen qui affiche la plus forte densité de clubs et de festivals de musique live. Petzi 2017, page de couverture.

Dessous : Poids des musiques actuelles dans les pratiques des Suisses. Un autre élément très important à ajouter à ces comparaisons de fréquentations est le poids des musiques actuelles dans les pratiques culturelles des Suisses. Il n'est pas rare que certains stéréotypes laissent à penser que la musique classique ou la musique folklorique sont les genres les plus appréciés en Suisse. Il n'en est rien. Qu'il s'agisse d'une écoute en concert, ou en écoute privée. Source : Petzi 2017, p.45.

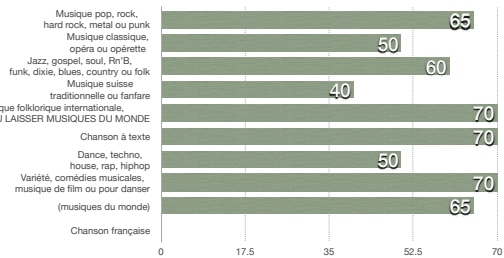


Impact des salles de concert et des festivals sur le paysage social, culturel et économique suisse

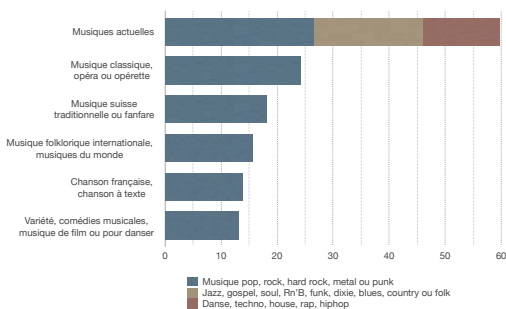
Genres musicaux écoutés en concert (en %)



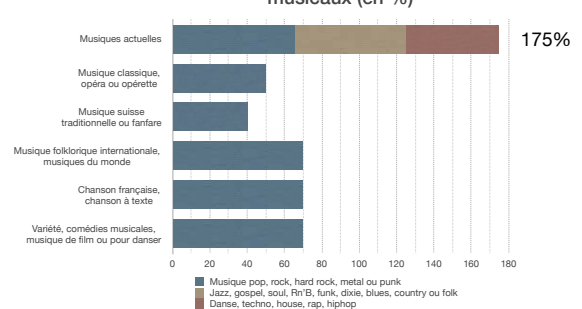
Genre musicaux écoutés à la maison (en %)



Musiques actuelles écoutées en concert par rapport aux autres genres musicaux (en %) 59,7



Musiques actuelles écoutées à la maison par rapport aux autres genres musicaux (en %) 175%





32

existants. Il pointe le déficit d'offre adéquate pour les jeunes, particulièrement les 16/18 ans, appelle à prendre en considération les enjeux sociaux et culturels de la nuit et relève l'inadéquation du cadre actuel pour un apprentissage de la sociabilité nocturne. Le Collectif obtient de la Ville de Genève l'usage de la « salle du Terreau »³ et vient de produire un « Plaidoyer pour une vie nocturne riche et diversifiée » (2017).

Depuis 2012, la Fédération Arve et Lac (FAL) dénonce le « désert culturel » de ce territoire — avec deux seuls centres de loisirs pour les 28 000 habitant·e·s des 12 communes —. Elle revendique une prise en considération des besoins en infrastructures culturelles et sociales dans la planification des projets urbains et invitent les communes « à prendre leur responsabilité au niveau des plans localisés de quartier ». Elle réclame également la création d'un centre régional pour la vie associative à l'image de la « Maison des Associations » et propose un soutien aux associations.

La coopérative Ressources Urbaines (RU)⁴, créée en 2016, se donne pour objectif de constituer progressivement un parc d'ateliers et de lieux dédiés aux pratiques artistiques et culturelles par la mise à disposition de bâtiments dans des zones en transition, mais aussi l'intégration d'espaces bon marché dans les nouveaux quartiers. Cette coopérative est en passe de devenir l'interlocuteur principal des pouvoirs publics et est de plus en plus intégrée dans les projets urbains (Grosselin, Cherpines, Vergers, etc.). Elle a récemment ouvert « Le Grand Atelier », un espace de travail mutualisé (commune de Vernier, bâtiment Ville

de Genève) et elle développe un projet de 3 pavillons provisoires avec la « coopérative Voisinage » dans le cadre du grand projet des Vergers (commune de Meyrin). Ces pavillons offriront 9 ateliers de 35 m² de SBP (contrat de droit de superficie avec la commune propriétaire des terrains, dépôt d'une autorisation de construire au printemps 2017, recherche de partenariat privé-public en cours : fplce, fondation du Casino de Meyrin, fond culturel de l'ACG, etc.).

Enfin, la fédération suisse « Petzi »⁵, association faïtière des clubs et des festivals de musiques actuelles à but culturel et non-lucratif, a produit au début 2017 un rapport analysant des données issues des clubs et des festivals suisses : « Impact des salles de concert et des festivals sur le paysage social, culturel et économique suisse ». L'étude montre en particulier l'aspect formateur, les rôles d'intégration et de cohésion sociales, de diversification de l'offre culturelle des musiques actuelles, ainsi que les retombées financières que cette activité génère : « 100 millions dépensés, plus de 4000 salariés et 17'000 bénévoles ont contribué à organiser quelque 11'000 événements, soit une trentaine de concerts par jour en moyenne qui ont permis de produire 20'000 artistes ».

³ Petzi est créé en 1996 et est soutenu par l'Office fédéral des assurances sociales (Protection de l'enfance et de la jeunesse). Buts poursuivis pour adhérer à Petzi : « musique live, valeurs d'inclusion et de participation, principe de réinvestir les gains, capacité d'accueil quotidienne ne devant pas dépasser les 5000 personnes ».

Ci-dessus à gauche : But de la salle du Terreau gérée par le Collectif. garantir l'accessibilité des lieux à tous. Source : Internet

A droite : Buvette associative installée à la pointe de la Jonction et gérée par ARV depuis 2011. Source : Photo B. Manzoni.

³ Plus de 50 événements organisés et environ 11'500 visiteurs estimés. C'est le bilan de fin d'année 2016 de la gestion associative de la salle du Terreau (capacité de 200 personnes), à Saint-Gervais (GE).

⁴ Issue du groupe de réflexion sur l'expansion culturelle (GREC), la coopérative est créée en 2016.

3.4. INTÉGRER LA NUIT ET LA CULTURE DANS L'URBANISME ET LES GRANDS PROJETS

La culture n'est plus le contexte de nos actions; elle est la condition même de leurs accomplissements. Cette situation appelle à chercher, dans chaque lieu où œuvrer, la particularité de la rencontre entre une société et son contexte. Il ne s'agit pas d'explorer le repli, mais de rencontrer ce qui est justement universel au coeur de l'humanité, c'est-à-dire : le spécifique, l'idiosyncrasique, la différence. (Ph. Madec, in Contal., 2014, p. 42)

« L'équipement culturel et récréatif » est identifié comme composante urbaine depuis les années 1960 à Genève¹. La commission cantonale d'urbanisme (CU) relevait déjà le manque de salles de répétition, d'ateliers ou de dépôts, mais aussi le sous-équipement des salles. Elle identifiait également la prépondérance de l'offre en Ville de Genève, au détriment des communes, et constatait que les villes nouvelles n'étaient pas armées pour faire face aux besoins culturels de leurs habitants. Cinquante ans après, la même commission² saluant la création d'un « Fonds d'investissement et de soutien aux institutions culturelles » incitait le Canton à favoriser la diversité des domaines culturels. Elle soulignait que la création de lieux dédiés aux activités culturelles (consommation et production culturelle) doit être envisagée systématiquement dans chaque projet de renouvellement urbain pour répondre aux besoins de la population, mais aussi comme moyen d'instaurer une véritable mixité caractéristique de la ville.

Or les projets les plus importants – en matière de financement et d'espaces – privilégient une culture institutionnelle : la future « Cité de la musique » à proximité de la place des Nations, le récent « Centre des arts » de l'Ecole internationale, la « Nouvelle Comédie », le « Théâtre de Carouge ». À l'arrière-plan de ces politiques culturelles, on trouve – en mode mineur – des affectations temporaires au PAV en attendant que s'implantent des logements et des activités. Dans l'écoquartier des Vergers, on

33

¹ Voir le rapport « Les salles de théâtre et de concert de l'agglomération genevoise » produit par le Conseil genevois des théâtres et de la musique (CTM) en collaboration avec le DTP. Cité dans le Deuxième rapport de la commission d'urbanisme (1966-1969), pp. 77 et 78.

² Voir le Douzième rapport Commission d'urbanisme (2006-2009).

Ci-dessus : Plan nuit de la future centralité régionale de Bernex, Plan-guide 2012. Source : MSV arch-urbanistes.





implante des pavillons à la demande des futurs habitants des coopératives pour des activités culturelles (espaces de travail, art et artisanat) en complément des réserves foncières réalisées pour les écoles, le jardin Robinson (terrain d'aventure à destination des enfants), les espaces publics au stade du plan localisé de quartier (PLQ). Dans les grands projets (GP), on commence à réfléchir à implanter des activités nocturnes dans les futures zones d'activités mixtes, mais surtout à voir émerger la notion de droits à bâtir associée à des activités « non marchandes » comme aux Cherpines (PLQ du Rolliet). Ces diverses activités semblent devoir trouver une place dans les grands projets comme le souhaite le RAAC (2008, pp. 42-43), ce d'autant plus que la recherche de densité rend toujours plus difficile leur insertion à postériori si les marges foncières se réduisent. Or les principales lacunes des banlieues « sont l'électro-encéphalogramme plat, le manque de micro-centralité et de là, le manque d'en commun... » (G. Debrun, p. 67).

Si l'espace-temps de la nuit est aujourd'hui un impensé des grands projets, hormis à Bernex où un plan nuit a été réalisé en 2012 à partir de l'identification d'espaces stratégiques ou « centralités vivantes » et de grands parcs multifonctionnels (Plan-guide MSV architectes urbanistes), on peut encore signaler deux tendances qui depuis les années nonante donnent de l'ampleur à la nuit comme théâtre d'opérations culturelles. D'une part, la tendance au déplacement de formes culturelles officielles vers l'espace

public et les parcs avec des grands rassemblements, concerts ou événements en extérieur (Fête de la musique, Fêtes de Genève, Ciné-transat, Nuit de la science, Nuit des musées, Nuit des bibliothèques, etc.) et d'autre part, le courant des pratiques venues des milieux alternatifs, des squats et de la « rue » (fête de l'AMR aux Cromptes, festival de la Bâtie, Antigél, Vernier street art et Rock festival, etc.). On constate que cette tendance est à l'œuvre dans les communes, avec la nécessité de lieux pour s'y déployer et donc d'une véritable planification qui intègre nuit et culture à l'urbanisme des nouveaux quartiers.

Ci-dessus : Différents espaces dans les communes accueillant des activités nocturnes culturelles et festives : le Ptit fest Rock à Meyrin, le festival Open Air Maignac Lancy, la Julienne et Rock en l'Aire, scène couverte aménagée au sein du projet de renaturation de l'Aire, Superposition. Sources : Internet.

Page suivante: Travaux d'aménagement de l'escalier de secours du 76 Acacias pour pouvoir utiliser la salle du 1er étage en conformité avec les normes de sécurité. Source : Ressources Urbaines.

Pages 36-37 : Carte des lieux culturels indépendants à Genève, 2015. Source : BIG, biennale des espaces d'arts indépendants de Genève. Conception C. Goodyear, G. Grivet, S. Guelpin, dessin O. Baillif.

3.5. LES NUITS GENEVOISES : PRIORITÉS D' ACTIONS ET POSTURE DE PROJET

Il ressort de manière très nette des rapports analysés et de la mise en discussion collective (ateliers participatifs) des priorités d'action :

PÉRENNISER-PLANIFIER

Pérenniser les espaces existants et planifier des espaces pour les activités nocturnes culturelles et festives dans les grands projets.

DIVERSIFIER

Diversifier l'offre nocturne et garantir son accessibilité à un plus grand nombre d'usagers, notamment en renforçant la production d'espaces à destination de la jeunesse et en soutenant les lieux culturels et/ou festifs alternatifs.

RÉÉQUILIBRAGE TERRITORIAL

Œuvrer à un rééquilibrage territorial (centre-périphérie) dans la distribution des activités culturelles et/ou festives nocturnes, mais aussi centre-centre.

COURT TERME

Développer des actions réalisables à court terme : les acteurs de la vie culturelle et/ou festive nocturne insistent sur la nécessité d'envisager des projets réalisables dans des temporalités courtes.

ÉCONOMIE DES MOYENS

Développer des projets intégrant une économie des moyens, propre à garantir l'accessibilité financière des lieux aux différentes couches de la population : recyclage de l'existant, travaux participatifs, matériaux peu onéreux, etc.

35









4. LES LIEUX DE LA VIE CULTURELLE ET FESTIVE

4.1 DES TYPES D'ORGANISATION SPATIALE

Ces expertises militantes ont l'avantage de penser les activités nocturnes dans leur territorialité. Il s'y esquisse – de manière souvent implicite, il est vrai – des types d'organisation spatiale de la vie nocturne. Ils sont au nombre de quatre :

- **Le faisceau** (ou « cluster ») : l'activité nocturne s'organise à l'échelle du quartier, en grappes fonctionnelles, profitant notamment d'économies de transfert : un restaurant s'établit à côté d'une salle de spectacles pour bénéficier de son effet d'attraction ; des artistes se concentrent dans un quartier où le chapelet de galeries crée une effervescence artistique – à l'instar de la « Nuit des Bains » dans la rue éponyme ; l'atmosphère du lieu draine des populations attirées par un certain mode de vie, par exemple la classe « créative », etc.
- **Le lieu unique** : l'activité nocturne s'organise à l'échelle du bâtiment, de manière diversifiée ou non, bénéficiant parfois de conditions-cadres particulières ou non, mais peut être l'origine de nuisances ou conflits.
- **La rue** : l'activité nocturne se déploie dans l'espace public, au gré des déplacements ou des regroupements spontanés ou non, faisant de la rue ou de la place, l'équivalent d'un salon où l'on se rencontre, cause, écoute de la musique, trinque... Un interstice entre le chez soi et un bar, dont la dimension contraint le rassemblement. C'est souvent un type oublié des politiques de planification culturelle et festive.
- **Les plis du territoire** (les friches, les espaces résiduels ou atypiques, les lieux ouverts au détournement) : l'activité nocturne s'empare d'espaces pour en inventer de nouveaux usages, à l'origine des pratiques ordinaires de demain.

Ces types d'organisation spatiale ne sont, bien entendu, pas statiques ; leur dynamique dépend de facteurs tels que le contexte (voisinage, etc.) et les synergies entre les activités. L'appropriation éphémère d'un lieu peut donner naissance à un lieu unique, qui lui-même suscitera une animation dans son proche environnement, conduisant par exemple à la création d'un quartier culturel. Ces types sont schématiques (voir tableau pp. 40-41). À ce titre, ils ont l'avantage de grossir les enjeux et de susciter le positionnement des acteurs. La défiance, manifestée par les acteurs à l'égard de trop grands attracteurs, qui sont trop orientés sur un type de clientèle, traduit un certain esprit de la nuit (voir Paroles d'atelier).

Page précédente : Le bateau-lavoir est un projet initié par l'association « l'Équipage », qui a pour mission l'insertion et l'accompagnement socio-éducatif d'adolescents en difficultés scolaires, professionnelles et/ou sociales. Le projet est d'offrir également un espace aux artistes émergents. Source : Internet

Ci-dessous : un exemple de lieu unique, le « Fri-Son » à Fribourg : pratique nocturne et festive du Ping-pong dès 21 heures. Source : Internet.

Pages 40-41 : Tableau des modalités d'organisation spatiale des lieux. Source : MSV atelier participatif.



39

Paroles d'atelier — À propos des modèles d'organisation spatiale

Concentrer des activités similaires dans une logique de faisceau, à l'exemple de la plateforme lausannoise du Flon, ne suscite pas l'adhésion des acteurs. Ils s'inquiètent de l'avènement possible d'un modèle en faisceau qui privilégierait la production de quartiers culturels concentrant un seul mode de gestion et de consommation. Pour diversifier les programmes, il faut diversifier les modes de gestion et « penser petit » (exemples : « La Cave 12 », « Le Cabinet »). Il faut considérer qu'un gros investissement peut équivaloir à dix petits investissements, eux-mêmes à l'origine d'une plus grande diversité, plus simples à gérer et générateurs de moins de nuisances.

L'acceptabilité d'un faisceau dépend de son environnement. La vie nocturne aux Grottes ne génère pas de conflit, car elle est endogène et identitaire au quartier, contrairement à la rue de l'École-de-Médecine où elle s'est développée sans lien avec les habitants, générant une situation beaucoup plus conflictuelle. Pour « résoudre » ces conflits et maintenir ces lieux, il ne faut pas de les reléguer en périphérie, mais plutôt créer des conditions qui rendent acceptable la cohabitation. De plus, on doit reconnaître qu'il y a de moins en moins de vide et de marges possibles pour de tels lieux de création au centre et être attentif à tous les potentiels qui restent.

Les acteurs pensent que Genève doit « fluidifier » ses nuits, stimuler un mouvement du centre vers la périphérie, en organisant ces « migrations » en plusieurs phases. Il reste à savoir si cette distribution des pratiques en fonction de moments de la vie nocturne peut se décréter.

4 TYPES D'ORGANISATION SPATIALE

TYPOLOGIE

EXEMPLE HISTORIQUE

EXEMPLE CONTEMPORAIN

LES FAISCEAUX (OU CLUSTER)



PÂQUIS, GROTTES OU ARTAMIS



VILLAGE DU SOIR

40

LIEU UNIQUE



USINE, MACUMBA



KUGLER

LA RUE



CAROUGE



ÉCOLE DE MÉDECINE

LE PLI



SCÈNES SQUATS 1980-1990



LIEUX ÉPHÉMÈRES DE L'HAMEÇON

**FORCE
OPPORTUNITÉ**

**FAIBLESSE
MENACE**

CAS EMBLÉMATIQUES

POTENTIEL GENEVOIS

AUTO-ORGANISATION

ESSOUFFLEMENT

HOXTON (LONDRES)
LE QUARTIER DU
FLON (LAUSANNE)

SECTEUR PAV : CFF ET EPI/PAV
FIL DE L'ARVE
VOIE VERTE QUARTIER DE GARE DU LÉMAN EXPRESS

IDENTITÉ

STANDARDISATION

CONCENTRATION

ISOLEMENT

TACHELESS (BERLIN)
LE FRI-SON
(FRIBOURG)

ANCIENNE COMÉDIE
ANCIEN ARSENAL
SILO/PAV
STEP D'AIRE/ PORTEOUS

BRANDING

ÉTIOLEMENT

41

ANIMATION

NUISANCES

QUARTIER
LATIN (PARIS)

AXE PLAINPALAIS - JONCTION- PAV
RUE BLANVALET

RECONQUÊTES
DES RUES

CONFLICTUALITÉ

MOBILITÉ

EXCLUSIVITÉ

BERLIN EST
POST 1989
RAVE PARTY

RIVES, PARCS, ESPACES PUBLICS
PONTS/INFRASTRUCTURES
DIVERS SOUTERRAINS
STANDS DE TIR

IMAGINAIRE

CLANDESTINITÉ



4.2 DES USAGES NOCTURNES DU TERRITOIRE

Le propre du noctambule, qu'il aime la fête ou simplement marcher dans la nuit, c'est d'être mal à l'aise avec les ordres du jour. Les impératifs de visibilité ou de transparence sont relativisés par la force des choses. A moins que l'on aille à la nuit pour être reconnu, ce qui est le meilleur moyen de passer à côté d'elle. Le noctambule authentique va chercher un peu plus de marges, d'excentricités, de bizarreries dans l'obscur. (M. Foessel, in Daumas et Blin, 2017).

42

La nuit s'organise autour du principe qui est celui de l'espace mobile (Retaillé, 2009). L'espace mobile s'intéresse à la dimension « baladeuse » de la centralité qui se déplace avec les collectifs qui en sont à l'origine. Dans cette pensée, en effet, « la rencontre, le rassemblement, la simultanéité qui sont les formes de l'espace social productrices d'identité, de différence, de cohérence, de réciprocité, etc., peuvent bien être localisées, l'espace n'est pas leur référent, mais leur résultat [...]. Les centres s'y déplacent selon la validité reconnue et efficiente du lien qu'ils soutiennent ». Or c'est bien cette spécificité qui caractérise les activités nocturnes culturelles et festives (Matthey 1998 ; Bonard, Matthey 2009 ; Matthey, Mager, Gaillard 2013). La nuit, on constate en effet :

- la prévalence d'un certain type de nomadisme ;
- l'impact des réseaux sociaux sur la capacité d'organisation d'événements spontanés ;
- l'aptitude des espaces vacants à accueillir des pratiques nocturnes.

LE NOMADISME

Le nomadisme paraît être une spécificité des pratiques nocturnes par rapport aux pratiques diurnes. Aux mouvements pendulaires du jour, se substitue un nomadisme nocturne caractérisé par la multiplicité de lieux fréquentés (3, 4, 5...) sur l'ensemble du territoire cantonal, mais aussi parfois à l'échelle transfrontalière, Annemasse-Genève par exemple, ou à l'échelle de la métropole lémanique, entre Genève et Lausanne notamment. Ce nomadisme constitue une occasion d'étoiler l'offre nocturne et la

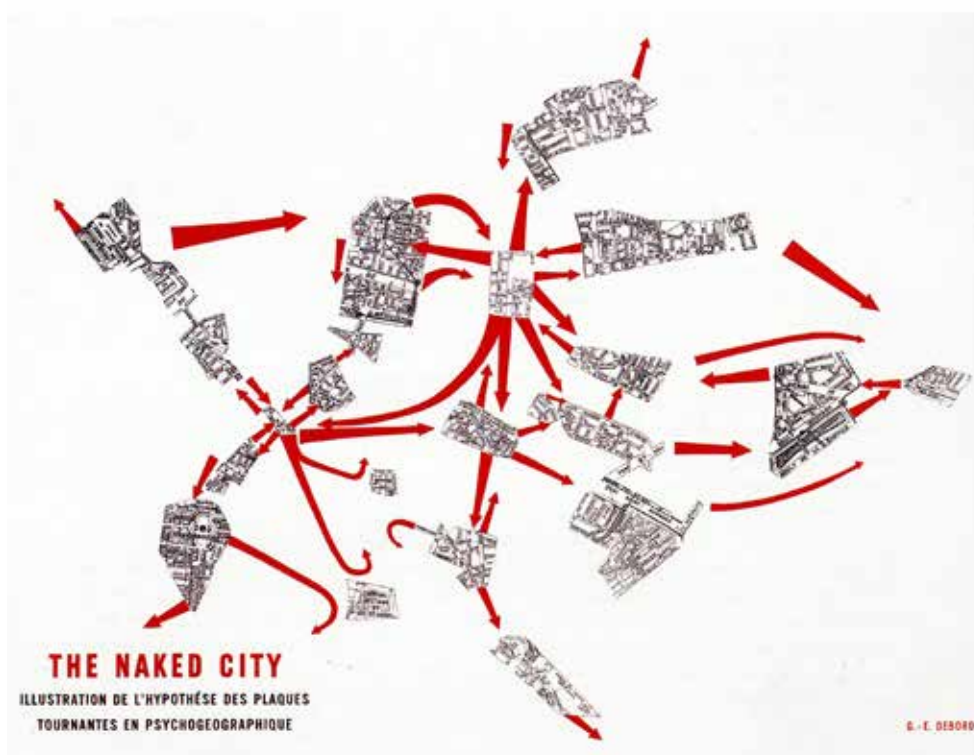
Ci-dessus : « Le fil rouge et les fenêtres » des gares du Léman-Express : tendanciellement usages 24h/24, sans interruption le week-end et la vue nocturne des Gares. Sources : AJN.

distribuer en fonction de moments de la nuit, du centre à la périphérie. Le nomadisme renforce également le rôle de l'espace-rue occasionnant des difficultés de coexistence, mais aussi des possibilités d'organiser les déplacements nocturnes à partir d'axes structurants. La rue de l'École de Médecine reliant Plainpalais aux Acacias pourrait être confirmée dans sa fonction, si de nouvelles activités nocturnes voient le jour dans le secteur des Acacias. La voie verte d'agglomération (VVA) qui traverse l'ensemble du canton pourrait également servir d'ossature pour des activités nocturnes, de même que le réseau des trams et que le réseau nocturne des bus, dénommé Noctambus¹ qui existe depuis une vingtaine d'année avec une dizaine de lignes desservant 38 communes en 1997. Aujourd'hui, ce dernier s'est élargi à 26 lignes desservant 72 communes, y compris des communes françaises.

L'accessibilité et la desserte nocturne en transport public sont un élément clé d'une politique de la vie nocturne. Les interfaces de transport, en particulier les gares et les quartiers adjacents, sont depuis longtemps des attracteurs nocturnes. Si Genève se distingue des nuits des villes globales (Londres, New-York) où tout fonctionne 24h/24, c'est toutefois autour de la gare Cornavin que les flux nocturnes perdurent le plus longtemps. Dès 2019, c'est le Léman Express qui reconfigurera ce dispositif avec quatre nouvelles gares sur le territoire genevois et de nouveaux flux nocturnes.

¹ En mai 1993, le Parlement des Jeunes de Meyrin crée une commission « Bus nocturnes » qui a pour objectif d'étudier les moyens de « ramener » les jeunes à Meyrin après minuit. En 1996, la Commission Noctambus se constitue en association, afin de travailler plus efficacement pour le développement du réseau dans tout le canton de Genève.

Ci-dessous : « La dérive urbaine des situationnistes », G. Debord. Source : Guide Psychogéographique de Paris, 1957.



- 3 à 4 lieux par nuit
- 2 pôles (Genève et Lausanne) concentrent l'offre régionale
- Importance des gares et des transports publics
- Importance des espaces ouverts et des parcs



LES RÉSEAUX SOCIAUX

Les réseaux sociaux modifient le pouvoir d'intervention des collectifs, en permettant de mobiliser rapidement un nombre important de participants à un événement spontanément organisé². Ils sont ainsi à l'origine d'une spatialité que la recherche commence à peine à documenter, caractérisée par l'usage de nouveaux territoires, longtemps considérés comme des terrains vagues ou des espaces détournés de leur fonction : zones industrielles, arches de ponts, parcs, rives, préaux, champs... L'appropriation de ces espaces est certes la conséquence de l'exclusion de certaines populations de lieux culturels et festifs à vocation commerciale, mais elle résulte également de leurs attributs. Le caractère secret de ceux-ci est la condition de leur appropriation. Il serait donc contre-productif de les « institutionnaliser » : le propre des authentiques friches nocturnes étant de rester dans l'ombre... Ces espaces permettent de se retrouver en groupe (sans contrainte de taille contrairement à un lieu classique), de choisir sa propre musique (au lieu de subir celle diffusée par un exploitant), d'élaborer une sociabilité à sa mesure en y conviant rapidement de nombreux « amis ». Ils peuvent aussi être le lieu privilégié pour des pratiques de prévention de conduites à risques. Ainsi, la récente enquête « Youth@Night », portant sur la vie nocturne lausannoise des jeunes de 16 à 25 ans, élaborée par l'Observatoire de la sécurité de la Ville de Lausanne, mettait en évidence « qu'une large frange des noctambules

commencent régulièrement leurs soirées dans les parcs et places de la ville » et « que les boissons consommées dans les espaces publics sont généralement plus fortes et/ou plus grandes que dans les autres lieux ». Depuis peu, on constate le développement de nouveaux partenariats « Interclub » permettant de bénéficier avec le même ticket de l'entrée dans plusieurs lieux tels que « La Gravière » et « Motel Campo » qui s'associent le temps d'un weekend pour proposer un parcours nocturne.

L'APTITUDE DES ESPACES VACANTS À ACCUEILLIR DES ACTIVITÉS NOCTURNES

Certains lieux sont dotés d'une aptitude spécifique³ à accueillir des pratiques culturelles et festives. La création culturelle, s'est souvent installée dans les « délaissés » du développement urbain, les plis évoqués précédemment, les zones en friche ; les acteurs développant leur projet « in situ » en prise avec les « opportunités ». Ces lieux suscitent un imaginaire empreint d'histoire, de mémoire collective, de déshérence et de vacance. C'est un ancien entrepôt de transport qui sert de cadre à « la Dolce Vita » à Lausanne, un hôpital puis une ancienne fonderie pour le « Fri-Son » à Fribourg, d'anciens moulins pour le « BikinTest » à la Chaux-de-Fonds, une école d'équitation pour la « Reitschule » à Berne ou encore une filature de soie pour la « Rotefabrik » à Zurich... pour ne citer que les lieux emblématiques des années 1980-1990 en Suisse.

² Voir à ce sujet par exemple « Les 15 applications qui facilitent vos sorties à Genève », in www.tdg/high-tech/2016.

³ En référence à la notion d'aptitudes territoriales développées par le spécialiste de l'histoire urbaine André Corboz

De même, nombre de lieux culturels alternatifs des années 1980-1990 à Genève sont tous des délaissés, des espaces en attente, sans valeur économique immédiate (bâtiment vétuste ou simplement vidé avant travaux de rénovation ou démolition, terrain à dépolluer, etc.). C'est d'abord les bâtiments d'habitation avec leur garages et caves (« Argan », « Le Garage », « Îlot 13 », « Rhino », « Les Délices », « Le Goulet », « La Tour », « l'Arquebuse », « Terreau du Temple », « Escobar », « Chez Brigitte », « l'Arcade »...) puis, les anciennes usines et les entrepôts qui constituent les gros attracteurs de la vie nocturne (« l'Usine », « Sécheron », « l'Usine Belle », « la SIP », « Artamis », « Mottatom », « Kugler »...). Tous ces exemples illustrent le dialogue qui s'opère entre les acteurs et le lieu qu'ils investissent, mais aussi des typologies d'actions culturelles qui remettent en cause les dogmes de la modernité : tabula rasa, zonage des activités, sacralisation des espaces culturels, peu de sensibilité au site ou à la géographie, non-implication des usagers ou habitants. À Genève, certains architectes incarnent tout particulièrement cette sensibilité dans des projets culturels qui deviennent structurants non seulement pour l'identité des territoires qu'ils investissent, mais aussi emblématiques pour leur mode de production collaboratif : le « Théâtre du Loup » (Daniel Baillif et Roger Loponte), « l'Usine » (Reto Erhat et François Santos), mais aussi « Le Galpon » et « Pour que pousse Coquelicot ! » (Alain Vaucher) et « la Cave 12 » (Jean-Marc Onesta).

Aujourd'hui, c'est le secteur PAV qui constitue le principal réservoir d'espaces en mutation à Genève (« La Parfumerie », « La Gravière », « Motel Campo » etc.) comme en témoigne l'ouverture fin 2016 du « Village du soir ». Ce lieu propose 3 clubs flanqués chacun d'une enseigne commerciale qui les personnalise — « l'Épicerie », « la Carrosserie », « la Distillerie » — suscitant l'identification au génie réinventé du lieu.

45

Page précédente : Construction du « Théâtre du Loup » par la Compagnie éponyme, architectes Baillif et Loponte. Source : Internet.

Ci-dessous : Exemples de lieux recyclés pour des activités nocturnes : « La Gravière » fête ses 5 ans (ouverture 2010) et « Village du soir » (ouverture 2016, 60'000 clients en trois soirs d'ouverture par semaine). Source : Internet.





4.3 DES TERRITOIRES ÉMERGENTS POUR LA PLANIFICATION NOCTURNE

46

Pour identifier de nouvelles opportunités, nous avons mis en évidence quatre grandes familles de lieux qui peuvent être considérées comme des ressources urbaines latentes (voir planche pp. 48-49). Ces familles correspondent à des composantes territoriales dont la fonction initiale n'existe plus, soit qu'elle puisse être mutualisée avec d'autres usages :

- les souterrains ;
- les infrastructures de transport ;
- les bâtiments identitaires et/ou patrimoniaux ;
- les paysages et sites identitaires.

Les **souterrains** constituent un gisement intéressant pour les activités nocturnes et il conviendrait de ne les pas considérer uniquement comme des lieux d'entreposage. « La Cave 12 », anciennement dans la cave d'un immeuble squatté, désormais relogée dans un garage à vélo de la haute école du paysage, d'ingénierie et d'architecture (Hepia), l'ancien réservoir d'eau et les champignonnières du bois de la Bâtie ou « l'Abri » dans l'ancien abri anti-aérien de la Madeleine sont de bons exemples. Selon un article récent dans la Tribune de Genève, de nombreuses places dans les parkings souterrains ne trouvent pas preneurs et la Société coopérative d'Habitation Genève (SCHG) les a transformé en locaux de musique. Un recensement de tous ces potentiels en souterrain serait utile (citernes, taupinières, parkings, abris, etc.).

La famille des **infrastructures de transports** ouvre également de nouvelles pistes si l'on songe au P+R qui

sont planifiés sur l'ensemble du territoire et dont les usages pourraient s'enrichir d'autres activités à l'image du « Bypass » (club au rez-de-chaussée du P+R de l'Étoile, secteur PAV). Le viaduc de la route des Jeunes constitue également un potentiel identifié notamment par la ville de Lancy, où se déroulent des pratiques sportives urbaines pour les jeunes ; de même, la plate-forme logistique avec sa desserte ferroviaire en épis et le secteur des containers cargo pourraient accueillir d'autres activités (secteur PAV). Enfin, le réaménagement de la gare supérieure du téléphérique du Salève, en belvédère sur le territoire genevois, se prêterait à une nouvelle appropriation.

Une autre famille très importante est celle constituée par les **bâtiments identitaires et/ou patrimoniaux**, qui ouvrent également des perspectives intéressantes au regard des nombreux ouvrages sans désaffectés ou prévus démolis : complexe de bâtiments de la station d'épuration (Step) d'Aire, poste de Montbrillant, bâtiment des services industriels à la Jonction, ancien Arsenal, constructions du service de la Voirie-ville propre de la Ville de Genève à la Queue d'Arve, Silo PAV, cycle d'orientation du Renard, anciennes « Écuries Micheli Ducrest », etc. Il faut également ajouter le potentiel que constitue la mutualisation des équipements publics, comme le montre bien la salle du Terreau, sous la salle du Faubourg.

Enfin, la famille des **paysages et sites identitaires** correspond à l'émergence de nouvelles formes de rencontres et de loisirs ne relevant pas toujours de l'idée traditionnelle de l'espace public. Le paysage y joue un rôle d'attracteur, tant diurne que nocturne, et constitue un bien commun qui peut être partagé par l'ensemble des habitants : les parcs accueillent de plus en plus d'usages saisonniers, comme en été des foyers pour les grillades,

des buvettes, etc. Dans certains parcs existants comme dans ceux en projet, des propositions pourraient être développées : dans la césure verte de Bernex, à la pointe de la Jonction, sur le site en contrebas du pont Butin, sur la plage des Eaux-Vives, etc. Quant aux installations sportives, qui s'insèrent dans cette structure paysagère, elles peuvent également développer des usages nocturnes plus intenses, car les pratiques ont évolué. En plus d'élargir les horaires de fréquentation et de profiter d'infrastructures et de commodités existantes, des synergies pourraient être imaginées dans ces lieux, afin d'accueillir des programmes en lien avec la vie nocturne. Ainsi, les centres sportifs du Bout du Monde ou celui des Cherpines, pourraient développer des projets pilotes.

Page précédente : Occupation transitoire des parcs à la saison estivale, ciné-transat avec la rade comme décor. Source Internet.

Ci-dessus : Diversités des pratiques nocturnes. Source : MSV atelier participatif.

Pages 48-49 : Des territoires émergents pour la planification nocturne : quatre familles de lieux, MSV atelier participatif.



Paroles d'atelier – À propos des opportunités genevoises

Si les potentiels ne semblent pas manquer à Genève (intuition que confirment les acteurs mobilisés dans le cadre des ateliers), leur prise en compte systématique dans les grands projets fait défaut. L'attribution de ces lieux s'effectue le plus souvent en l'absence d'une stratégie concertée ; chaque département s'attachant à gérer son réservoir d'opportunités au mieux de sa propre vision et l'aménagement n'assurant pas la vision stratégique d'ensemble. À titre d'exemple, l'ancien Arsenal situé le long de l'École-de-Médecine n'a pas été intégré dans la réflexion urbaine du PAV.

On constate de plus en plus de restrictions dans l'usage nocturne de l'espace public (parcs fermés, rue de l'École-de-Médecine), alors que le propre d'un espace public est d'être accessible de nuit comme de jour.

DES TERRITOIRES ÉMERGENTS POUR LA PLANIFICATION NOCTURNE : QUATRE FAMILLES DE LIEUX

SOUTERRAINS

(Cave 12, l'Abri, etc.)

ABRI DÉPÔT, PLAINPALAIS



CITERNES, BOIS DE LA BÂTIE



INFRASTRUCTURES TRANSPORT

(Eclipse, Bypass, vélo polo sous le viaduc de la
rte des Jeunes, etc.)

TABLIER PONT BUTIN



GARE SUPÉRIEURE TÉLÉPHÉRIQUE



48

BÂTIMENTS IDENTITAIRES OU PATRIMONIAUX

(l'Usine, Kugler, Halles de l'île, etc.)

SILO PAV



CO RENARD



STAND DE TIR DE BERNEX



PARC DE LA POINTE



SITES PAYSAGER / PARCS

(Bois de la Bâtie Galpon, la barje aux
Lavandières, sentier des Saules, pointe Jonction)

PARKING VÉLO



MURAILLE/ SOCLE



PARKINGS ET SOUTERRAINS



ANCIENNES ÉCURIES MICHELI-DU-CREST



P+R



GARES LÉMAN EXPRESS ET CORNAVIN



ANCIENNE USINE STERN



ANCIEN ARSENAL



ANCIENNE COMÉDIE



PLAGE EAUX-VIVES ET AUTRES RIVES



VVA, FIL DE L'ARVE



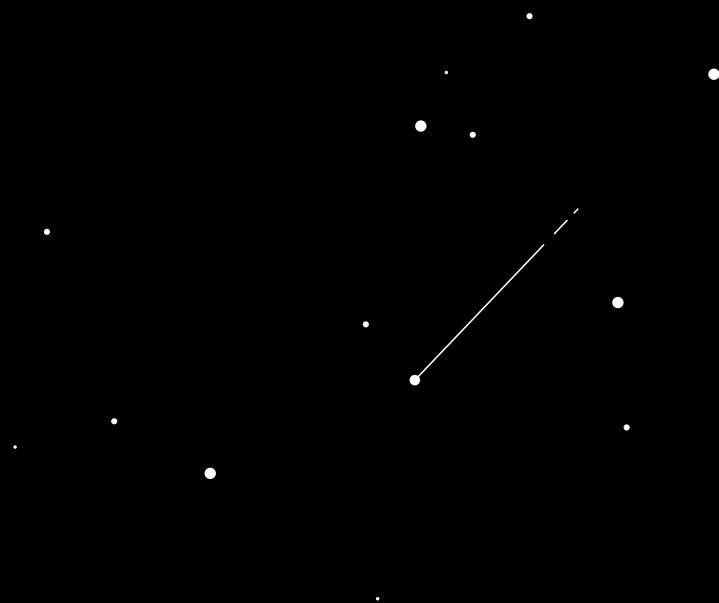
CÉSURES AUTOROUTIÈRES

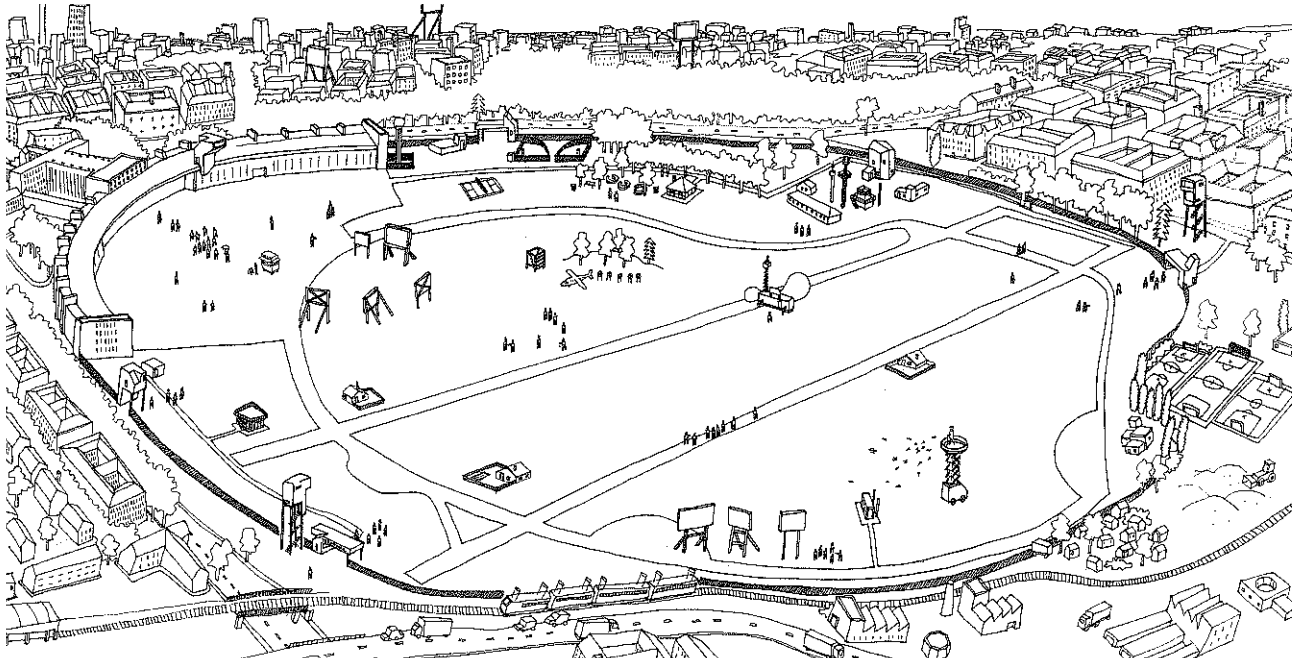


UNE STRATÉGIE TERRITORIALE

LA NUIT, UN ESPACE DE PROJET

50





5. PLANIFICATION STRATÉGIQUE

51

5.1 UN PLAN-GUIDE DE LA VIE NOCTURNE

Les architectes urbanistes, en collaboration avec les acteurs culturels, devraient développer un plan culturel pour l'agglomération genevoise, de la même manière que l'on conçoit un plan paysage ou un plan transports. Cette idée implique d'abord de réaliser un atlas des équipements culturels de la région, en incluant tous les types d'activités culturelles, des plus institutionnelles aux plus marginales (RAAC, 2009, pp.42-43)

Partant du constat que les activités nocturnes se déploient sur le territoire en fonction de circonstances qu'il est difficile de planifier, nous avons privilégié une approche dite de « planification stratégique ». Par rapport à la planification usuelle (celle qui se développe avec les instruments réglementaires d'urbanisme – modifications de zones, plans localisés de quartier, etc.), cette planification met l'accent sur la vision, le projet, l'action, la prise en considération d'un vaste ensemble d'acteurs, et relève aussi les forces, les faiblesses et les défis du contexte. La planification stratégique devrait permettre une amélioration tangible du milieu urbain et son adaptation dans le temps comme nous l'écrivions déjà dans le « Douzième compte rendu de la Commission d'urbanisme » (2010).

Le défi de toute stratégie d'aménagement consiste à organiser la complexité de l'environnement urbain dans un projet lisible. Dans cette situation, un Plan-guide de la vie nocturne permet de donner corps à une vision territoriale nocturne tout en organisant des actions à court terme. Cet instrument est dynamique, car il se compose de deux cartes : état des lieux/projet. Il identifie des projets pilotes dans les périmètres des grands projets ainsi que les vecteurs de paysages. La notion de Plan-guide implique qu'il doit être réactualisé périodiquement.

Ci-dessus : Illustration du masterplan dynamique pour le projet de Tempelhof, Berlin, Raum Labor. Source : Tracés n°18, 2016.

5.2 QUATRE PRINCIPES D'ACTION

La stratégie de la vie nocturne culturelle et festive ne constitue pas une « strate supplémentaire »; elle s'intègre à la conception territoriale comme **activateur d'urbanité et de sociabilité**. Les principes d'action s'appuient sur les orientations données par les acteurs de la vie culturelle en matière de diversification des lieux et des acteurs, de mobilisation des parties prenantes, de temporalité et d'économie de moyen. Le premier et le dernier principe sont explicités par des textes annexés qui ont été également discutés dans le cadre des ateliers. Ces principes sont au nombre de quatre, soit :

RECYCLAGE

Le principe de recyclage préconise la préservation et la conservation de bâtiments, de matériaux ou de sites et leur réaffectation comme moteur d'urbanité et de mémoire collective.

RÉÉQUILIBRAGE

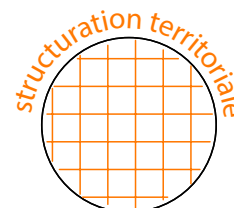
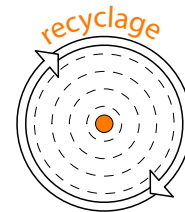
Le principe de rééquilibrage s'attache à desserrer la ville en localisant de nouvelles centralités nocturnes au-delà de l'hypercentre tout en veillant à pérenniser les lieux centraux.

STRUCTURATION TERRITORIALE

Le principe de structuration territoriale s'appuie sur les vecteurs de paysage (hydrologie, grands tracés, réseau ferroviaire) et les projets pilotes pour organiser le déploiement des activités nocturnes culturelles et festives.

MISE EN ŒUVRE COLLABORATIVE

Le principe de collaboration aspire à créer les conditions d'une co-construction des programmes à partir de projets pilotes et d'appels à projet.



52

Ci-dessous : Gare Cornavin-place Montbrillant, Intervention artistique de Frédéric Post, Pinta Cura, avec le soutien du FMAC, festival Geneva Lux 2016. Source : Internet





5.3 LE RECYCLAGE

Un désir d'urbanité, d'identité et d'identification a été le principal moteur, ces trente dernières années, de la préservation et la conservation des friches industrielles et urbaines. Ces bâtiments, avec leurs spécificités et leur relation à l'histoire et au contexte, sont également ouverts à des usages actuels et futurs. Souvent investis par les acteurs locaux, ces bâtiments se démarquent par leurs qualités de stabilité et d'ouverture. On utilise le terme « loft » pour décrire ces qualités urbaines : adaptabilité, flexibilité, mais aussi espaces puissants et authentiques, dans lesquels on peut vivre et travailler (Baum & Christiaanse 2012).

Le principe du recyclage, en urbanisme, fait référence à une approche en urbanisme qui s'attache à imaginer un nouvel usage au bâti inoccupé, notamment du point de vue des sites et des bâtiments, qu'ils soient patrimoniaux, industriels ou autres¹. En matière de politique culturelle, il s'agit de l'un des principaux leviers pour créer un nouvel équipement ou développer de nouveaux usages, à l'instar de la transformation du « Bâtiment des forces motrices » devenu une salle de spectacle et un lieu recevant de nombreuses manifestations, désormais connu sous l'acronyme « BFM ». Cette manière de faire s'inscrit dans l'un des principes fondamentaux du développement durable : réemployer la matière existante.

¹ Voir textes en annexe : « Les ressources urbaines latentes à l'origine d'un renouveau des territoires », « Le recyclage urbain » et « Réhabiliter plutôt que détruire : une architecture humaniste et libertaire ».

La stratégie qui en résulte consiste à valoriser les ressources urbaines latentes, comme le suggère le collectif RU dans sa dénomination : Ressources Urbaines. Mais ces ressources urbaines ne se limitent pas au cadre bâti. Les friches urbaines du tiers paysage (ou les terrains vagues) – notion définie par le paysagiste Gilles Clément – doivent être vues comme une richesse en l'état plutôt que comme des zones à réaménager en profondeur. Quelques aménagements réversibles et peu coûteux suffisent pour avoir un usage social de qualité. La valeur des anciens bâtiments est irremplaçable, car ils sont imprégnés par les diverses affectations qu'ils ont hébergées et parce qu'ils font partie de la mémoire collective d'une ville.

Le principe du recyclage devrait être envisagé de manière systématique dans les projets urbains. Lorsqu'il y a du bâti existant sur le terrain, l'urbaniste doit mener une réflexion sur sa conservation ou sa démolition en s'interrogeant non seulement sur la valeur patrimoniale du bien, mais aussi sur sa valeur symbolique et sur le coût que représenterait sa démolition au regard du principe du développement durable. La démolition de bâti est susceptible d'avoir des conséquences importantes sur la vie des habitants et du quartier en général. En somme, cette posture renvoie à une éthique du réemploi qui permet de s'inscrire dans l'histoire urbaine, dans un dialogue, plutôt qu'en rupture, en réinterprétant ce qui est déjà là plutôt que d'envisager la table rase. Cette réutilisation des structures par les acteurs du lieu est bien connue à Genève et il faut rappeler le mouvement social et urbanistique de la rénovation douce dans les années 80/90, mis en œuvre dans le quartier des

Grottes – avec l'Îlot 13 – ou encore dans la rénovation des Bains des Pâquis. Les projets qui ont fleuri à Genève jusque dans les années 90 étaient des projets qui étaient portés par les utilisateurs selon une logique ascendante (bottom-up). Plus récemment, le réemploi du « pavillon Sicli » dans le secteur du PAV à des fins culturelles est porté par les autorités cantonales.

L'Office fédéral de l'environnement a édité un guide avec des recommandations pour inciter les propriétaires – privés et publics – à recourir à des usages transitoires dans le cas des friches industrielles². L'angle d'approche est la sécurisation de lieux, la valorisation temporaire par la culture ou autres, puis la requalification et/ou démolition en vue d'un nouveau cycle économique plus rentable. Dans ce guide, la culture n'est pas considérée comme un but en soi mais plutôt comme un adjuvant urbain qui rend les lieux vivants : « la culture lance la mode, et ouvre des portes » (p.7). On peut citer à Genève l'exemple de la Société des instruments de physique (SIP) qui illustre bien ce modèle en trois temps, où, dans les friches à l'abandon, se succèdent les occupations artisanales, culturelles – y compris festives et nocturnes – puis les logements et les activités tertiaires (cabinets d'avocats qui financent

certains locaux d'artistes par exemple). Le site d'Artamis traduit également cette transformation avec la relégation des artisans, des artistes et des activités nocturnes dans d'autres lieux, car difficilement compatibles avec le caractère désormais résidentiel du quartier et sa très forte densité de logements. Une salle culturelle polyvalente est bien prévue, mais sans activité festive nocturne. Cette stratégie d'allocations transitoires est menée également dans le grand projet du PAV dont l'exemple le plus spectaculaire est l'ouverture fin 2016 du « Village du soir », mais aussi dans une diversité de lieux culturels et nocturnes comme « la Gravière », « Motel Campo », et des nouveaux arrivants créatifs. Il est révélateur que les auteurs de l'étude (M. Solenthaler, S. Press) – conduite sous l'égide du DALE et du DIP – visant à orienter la programmation culturelle du PAV, relèvent les limites de leur mandat qui s'inscrit uniquement dans la perspective d'usages transitoires.

Page précédente : « Pavillon Sicli », ancienne usine d'extincteurs recyclée en lieu dévolu à l'architecture, l'urbanisme et le design – Espace Sicli – dans le PAV. Intervention artistique de Carmen Perrin – Ligne de Force, 2017. Source : OPS, Facebook.

² Guide sur les affectations transitoires, 2010, OFEV, www.affectations-transitoires.ch/www.friches.ch.

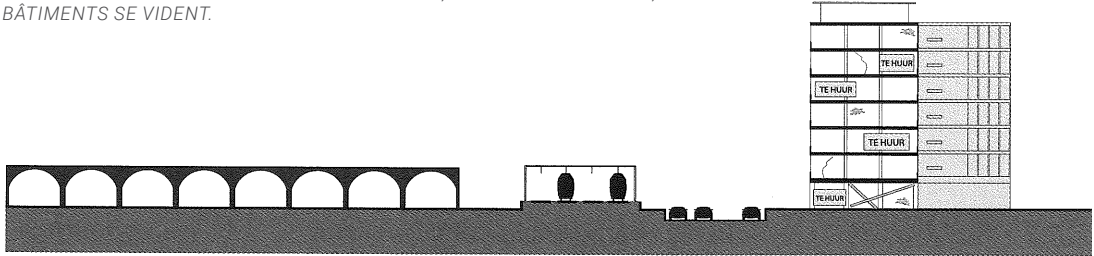
Paroles d'atelier – À propos de l'aptitude des lieux à accueillir des activités culturelles et/ou festives nocturnes

Les acteurs sont particulièrement attentifs à la question de l'aptitude spatiale et temporelle des lieux, mais aussi temporelle : à quel horizon un programme est-il réalisable ? Si le recyclage et les usages transitoires sont considérés comme des pistes à explorer, certains relèvent les « effets pervers » de l'allocation temporaire qui participent ainsi à la gentrification. Les acteurs relèvent cette tendance qui vise à inscrire dans la précarité les acteurs culturels tout en les utilisant comme accélérateurs de la mutation et à faciliter le capitalisme financiarisé.

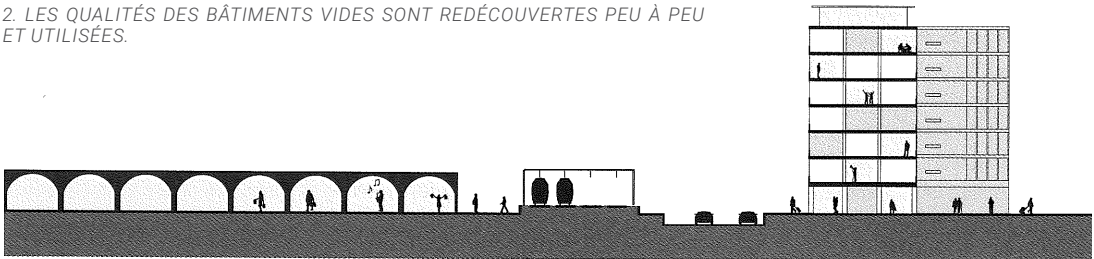
Il est aussi rappelé que la gestion des nuisances liées aux activités nocturnes se pose de la même manière, qu'il s'agisse d'activités transitoires ou pérennes. Il existe de bonnes pratiques où les impacts sont anticipés et gérés, et d'autres qui, postulant sur une occupation transitoire, n'ont pas pris la mesure des nuisances à venir (dans le cas du « Village du Soir », les mesures prévues au niveau de l'autorisation n'ont pas toutes été respectées). « La Cave 12 », « le Cabinet », « les Grottes » sont des exemples de bonnes pratiques, quand bien même les contraintes de voisinage étaient très fortes.

Les acteurs relèvent aussi que les usages provisoires fonctionnent comme des révélateurs de ce que permet l'existant. « Le Village du soir », par exemple, démontre qu'il est possible de développer un « quartier culturel et festif » provisoire dans l'ouest de l'agglomération genevoise. Toutefois, l'autorisation d'exploiter ce lieu est à ce jour régulièrement renouvelée, au bénéfice de l'organisation d'un festival éphémère, tandis que des travaux de transformation et un changement d'affectation des bâtiments concernés ont été autorisés, avec l'accord des propriétaires concernés. Les acteurs notent que dans le quartier de l'Étang, alors que les explorateurs d'Antigel ont fait émerger des potentiels urbains éphémères, on peine à donner plus d'amplitude aux usages mis en évidence par ces potentiels.

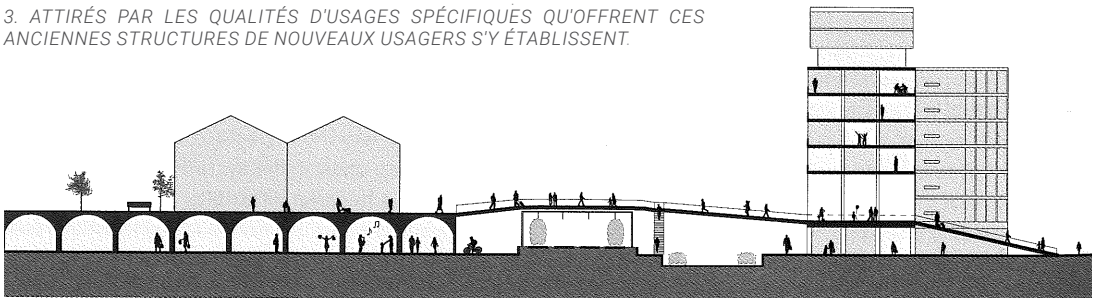
1. LES LIMITES DE LA VILLE S'ÉTENDENT ET, DANS LES CENTRES, DES BÂTIMENTS SE VIDENT.



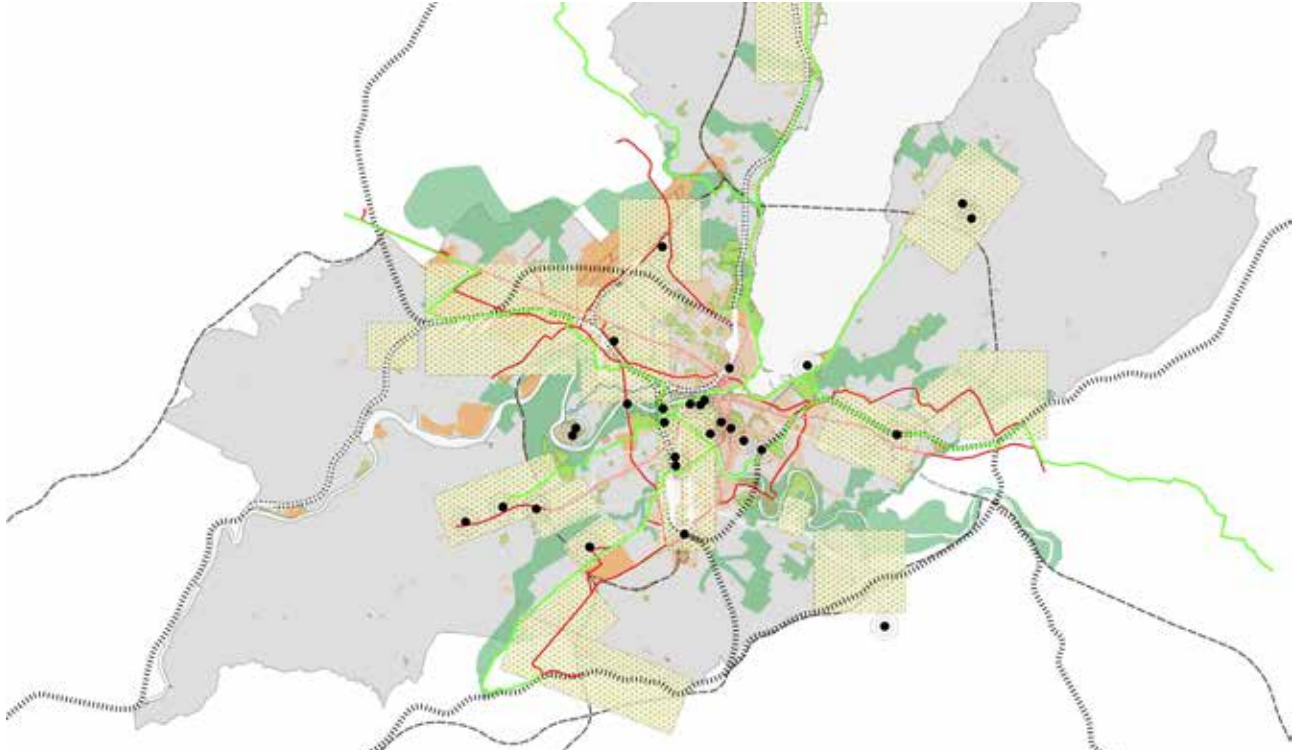
2. LES QUALITÉS DES BÂTIMENTS VIDES SONT REDÉCOUVERTES PEU À PEU ET UTILISÉES.



3. ATTIRÉS PAR LES QUALITÉS D'USAGES SPÉCIFIQUES QU'OFFRENT CES ANCIENNES STRUCTURES DE NOUVEAUX USAGERS S'Y ÉTABLISSENT.



Ci-dessus : Mutation urbaine à partir de l'existant. Source : *The Flexible City*, 2016. p.34.



5.4 LE RÉÉQUILIBRAGE

Le principe de rééquilibrage renvoie à la nécessité non seulement de considérer l'ensemble de l'agglomération et du territoire genevois pour planifier des nuits plus conformes aux régimes des pratiques émergentes évoquées précédemment, mais aussi à celle de se saisir de chaque opération urbaine majeure – les nouveaux quartiers des grands projets, les futurs secteurs d'activité et d'équipement, les grands parcs – pour y intégrer des espaces dévolus à des usages nocturnes.

Par ailleurs, demain, l'extension des tramway au-delà de la frontière et du Léman-Express va renforcer l'accessibilité de plusieurs communes suburbaines. L'hypercentre va s'étendre avec le PAV incorporant les communes de Lancy et de Carouge dans un continuum urbain. Cet élargissement du périmètre urbain permettra d'assurer une redistribution des équipements/lieux culturels en direction des communes suburbaines, afin d'y assurer une plus grande mixité fonctionnelle. Les secteurs de gares (Lancy, Carouge, Chêne) ainsi que les futurs pôles régionaux (Bernex¹, Versoix, Vérenaz-Pallanterie, Trois-Chênes) sont au cœur du rééquilibrage tant au niveau de l'accessibilité que du bassin de population concerné. A l'image du Riff-Raff-bar-kino, de l'Houdini ou du Kine-xino à Zurich (voir page suivante), la conception des secteurs en mutation doit viser l'intégration de services nocturnes aux sein des nouveaux quartiers. La cohabitation des usages – en particulier la gestion du bruit – est maîtrisable lorsque les habitants sont fortement impliqués dans la vie du quartier, comme aux Grottes², ou si elle a été pensée au stade du projet d'urbanisme. De plus, les projets urbains développés dans ces périmètres suburbains devraient s'appuyer sur les bâtiments ou les lieux existants (voir chapitre précédent 5.3 le recyclage).

¹ Voir p.32, la vision nocturne de Bernex, 2012.

² À l'inverse, les habitants de la rue de l'École de Médecine subissent cette cohabitation.



Dans l'optique d'un rééquilibrage territorial des activités nocturnes, une réflexion sur les équipements publics et les espaces publics notamment ceux à destination de la jeunesse doit-être menée. Les équipements sportifs constituent des opportunités pour la vie nocturne comme en atteste la mise à disposition de plus en plus fréquente de salles de gymnastiques. A l'instar des activités nocturnes culturelles et festives, ils occasionnent des nuisances sonores et lumineuses et sont souvent implantés à bonne distance des logements. Les grands projets qui se situent dans des secteurs peu bâtis ou au sein de l'espace agricole, doivent intégrer de nouveaux espaces publics, notamment par le biais du recyclage d'espaces à l'abandon ou en attente, y compris des friches agricoles, pour y développer des activités de quartier, de loisirs et de rencontre (skate, installations artistiques, jardins, festival open air, etc.) comme dans le cas de l'ancien stade du Hardturm de Zurich (voir ci- contre).



Page précédente : Opportunités (noir) en lien avec les grands projets (jaune) et les vecteurs de paysage.

Ci-dessus : Riff-Raff-bar-kino et Houdini-bar-kino sont intégrés à des ensembles de logement, Zürich. Dessous : Living room - Utilisation éphémère de la friche de 3 ha, l'association Stadionbrache met l'accent sur les utilisations de quartier, ainsi que les projets sociaux et culturels, à but non lucratif, ouverts et innovants. Source : Internet

Paroles d'atelier – À propos des potentiels de rééquilibrage territorial

Les acteurs relèvent que si la Ville de Genève a toujours eu un rôle phare en matière culturelle, les autres communes et l'État sont amenés à jouer un rôle plus prépondérant à l'avenir, y compris dans la mise à disposition de lieux. Ils évoquent tant l'expérience des Vergers que celle des Cherpines, et témoignent de la difficulté – pour les acteurs culturels – de se projeter hors du centre-ville, mais aussi dans des temporalités lointaines avec des bâtiments nouveaux ou qui n'existent pas encore. Le recyclage de lieux en friche facilite le processus.

La diversification de l'usage de la zone industrielle est évoquée à l'exemple des Cherpines (réserves foncières) Des potentiels nocturnes pourraient se situer autour de Chêne-Bourg où la demande est forte chez les jeunes. Les acteurs relèvent que la Fédération Arve et Lac dispose d'un bon réseau dans ce secteur et soutient les associations qui cherchent à monter des projets.

Les discussions de l'atelier confirment le potentiel de mutualisation des usages des équipements publics, en particulier sportifs : potentiel qui a été confirmé par la Ville de Genève, dans le secteur du PAV et du centre sportif de Vessy, au Bout-du-Monde, en diversifiant les usages ou en étendant les horaires d'ouverture.



5.5 STRUCTURATION TERRITORIALE

58

Pour éviter le risque d'étouffement, une ville se doit de gérer l'arrivée de ces investissements massifs et la rentabilité de l'espace qui est au cœur du processus de gentrification. Elle se doit de ménager des espaces non soumis à la loi du profit et de laisser des espaces vides, des respirations dans le paysage urbain (Pattaroni, 2016, p. 9.)

Si le recyclage et le rééquilibrage sont à l'origine de la stratégie nocturne, celle-ci doit toutefois disposer d'une structuration territoriale. Si l'option de base de la stratégie est de s'intéresser à des opportunités ou des « points » au sein du territoire, les discussions au sein de l'atelier ont révélés la nécessité de s'intéresser aux « lignes », aux « réseaux » et aux maillages qui relient ces ressources urbaines entre elles. C'est l'inscription de ces espaces au sein du maillage public cantonal existant ou à créer qui leur confère un véritable sens public.

Cette organisation s'appuie sur la volonté d'équilibrer les secteurs bâtis (les logements et les diverses activités économiques, agricoles, etc.) avec les espaces vides et les respirations publiques. Cette conception réinterprète les principes du « Plan directeur régional » de Maurice Braillard, avec son réseau de « surfaces publiques ou sites à classer » (DTP, Canton de Genève, plans des zones 1936 et 1937) et ceux du plan des « Zones et liaisons de verdure, Genève agglomération future »¹ de 1948. Ces projets d'urbanisme effectuaient cette distinction en inscrivant les équipements ou les sites patrimoniaux (villages) dans un continuum public et paysager. Ce maillage, s'intitule désormais « Pénétrantes de verdure » dans le PDCn 2030.

Les vecteurs de paysage sont des éléments propres à assurer la lisibilité de l'action territoriale au-delà du centre. La composante hydrologique, mais aussi les faisceaux ferroviaires et les grandes infrastructures, constituent des éléments fédérateurs de la future agglomération capables de dépasser les limites communales. Dans un

¹ Voir « Rapport de la commission d'étude pour le développement de Genève », DTP, éd. Alexandre Jullien, Genève, 1948.

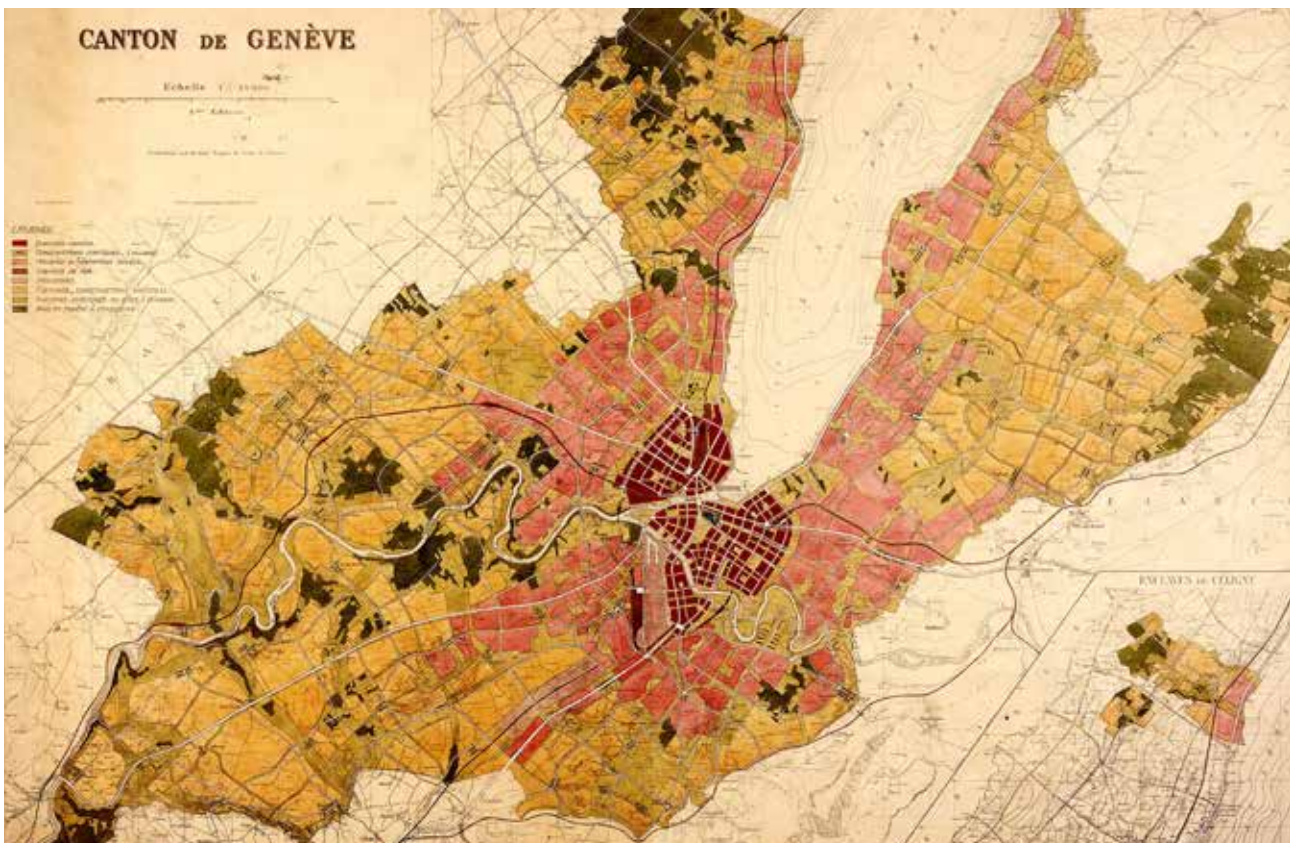
contexte de croissance significative de l'agglomération, l'aménagement de la rade de Genève avec la nouvelle plage des Eaux-Vives, la restauration de l'Aire, ou la création d'une voie verte d'agglomération (VVA) sont des occasions d'établir un véritable maillage public capable de structurer l'agglomération. Révéler cette structure, c'est garantir un principe d'ordonnement des activités culturelles et/ou festives nocturnes dans une trame continue d'accessibilité et d'espaces ouverts.

Toutefois, ces vecteurs oscillent entre coupure et couture, alors que la qualité du « vide » dont ils disposent, leur confère un grand potentiel de structuration dans l'agglomération. Les projets de coutures urbaines, tels la couverture de l'autoroute A1 à Paris, l'aménagement de la « Green Line » à New York, tout comme la couverture des voies ferrées de Saint-Jean à Genève, sont des opérations de reconquête de l'espace public, du « vide » complément du « plein », autrement dit du bâti. Le vide relie mais ménage surtout des respirations, des distances par rapport à l'urbanisation qui sont à même d'absorber les nuisances notamment celles générées par les activités nocturnes culturelles et/ festives.

C'est également dans cette optique que les projets de la VVA, de la pénétrante de verdure des Evaux à Bernex — qui recouvre l'autoroute — doivent être envisagés : à la fois comme des espaces à reconquérir, des espaces publics à

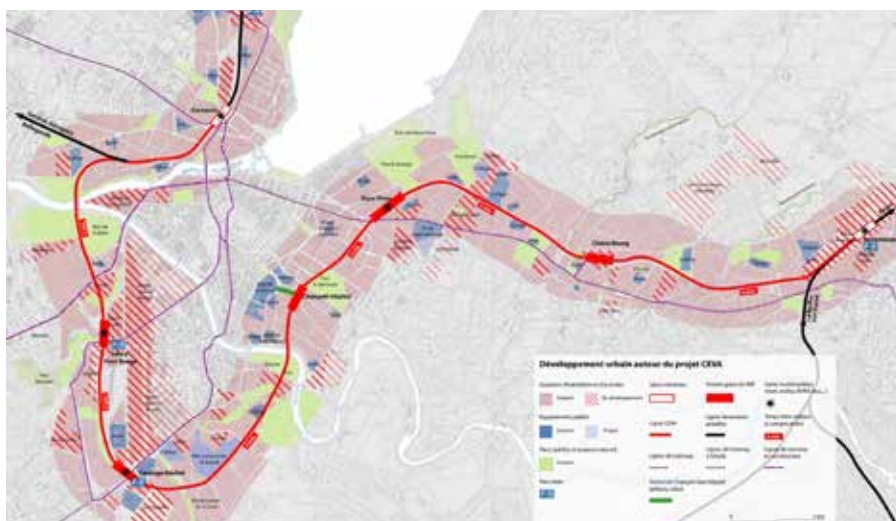
Page précédente : Maillage continu des parcs et des promenades incorporant les équipements. Source : Plan des zones et liaisons de verdure - Genève, agglomération future, in Rapport de 1948, DTP. Source : Centre de documentation, DALE.

Ci-dessous : Plan directeur régional, dit Plan Braillard. Source : plans des zones du Canton de Genève 1936, DTP.



aménager dans la linéarité, mais aussi dans l'épaisseur en assurant la perméabilité au tissu environnant tout en y incorporant des usages diurnes et nocturnes. Le maillage ferroviaire irrigue d'ores et déjà des espaces centraux dans la vie nocturne genevoise. Il est générateur de ce que l'on pourrait appeler des « hubs » ou pôles d'échanges nocturnes, que l'exploitation prochaine de la ligne du Léman Express est appelée à renforcer. Ce maillage a particulièrement retenu notre attention, car du point de vue des pratiques territoriales nocturnes, son développement consolidera la zone urbaine dense.

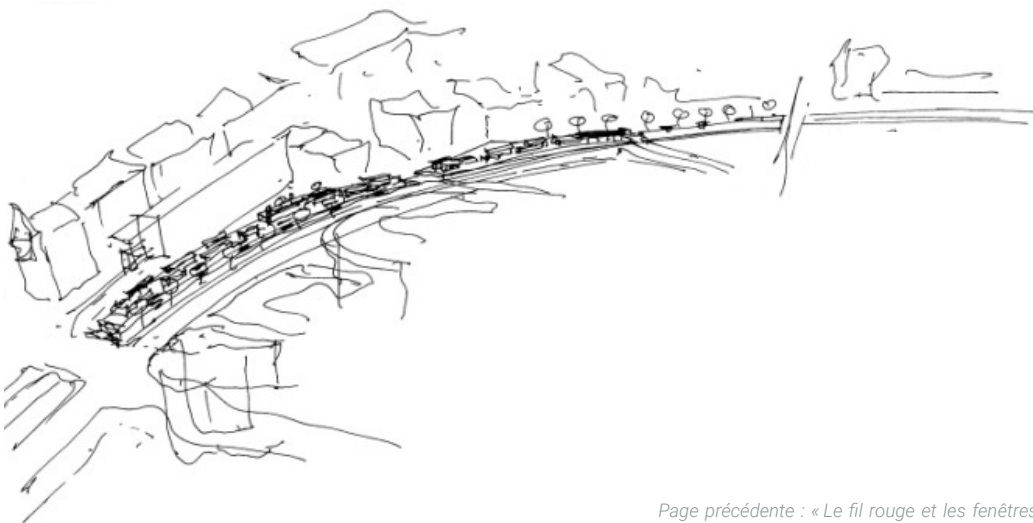
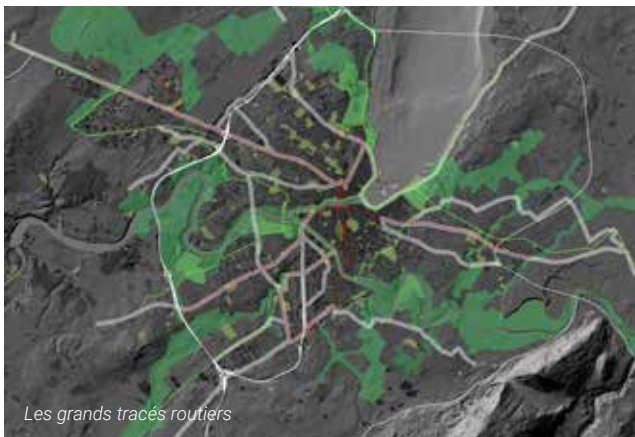
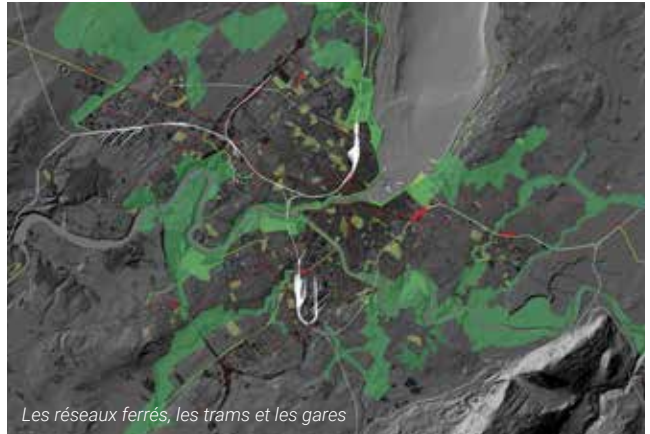
Le croisement des vecteurs de paysage et des réseaux de transports fait émerger des aires pertinentes d'intervention, que des projets pilotes permettrait d'approfondir, notamment du point de vue des modalités de l'action publique et de la collaboration avec les acteurs de la nuit. Ces projets pilotes doivent également être compris comme des embrayeurs, au sens où ils ont pour objectif de tester des possibles en maintenant une coopération étroite entre collectivités publiques et les milieux culturels et associatifs.



Paroles d'atelier – À propos du principe de structuration territoriale

Le principe de structuration territoriale fait émerger plusieurs considérations, par exemple la pertinence des vecteurs de paysage et des grands tracés comme potentiel de structuration de la vie nocturne au-delà du centre et d'identification de projets pilotes.

Ces maillages offrent un « un fil conducteur » pour des activités nocturnes au sein de l'agglomération. Ils proposent des voies d'accès mentales et physiques entre la pluralité de lieux qui constituent la vie nocturne. Ils permettent de concevoir des activités regroupées au sein de pôles. Ces vecteurs induisent une dynamique qui répond à l'épanouissement d'un public nomade. Enfin, les acteurs précisent qu'à leurs yeux, la meilleure façon de soutenir la culture et la vie nocturne est de laisser des marges, des plis dans la ville, pour qu'elles puissent s'y développer. Ils évoquent la difficulté de maintenir des « vides », des espaces publics ou des réserves foncières au centre et dans les grands projets, ainsi qu'à travailler par sédimentation, c'est-à-dire, en s'appuyant sur ce qui est déjà là..



Page précédente : « Le fil rouge et les fenêtres » du réseau ferroviaire Léman-Express : tendanciellement usage 24h/24 le week-end. Source : Métro, DALE.

Ci-dessus : Vecteurs de paysage de l'agglomération et degré de sensibilité aux bruits sur cartographie nocturne. Source : MSV, ateliers participatifs.

Dessous : Espace public à St Jean sur l'emprise des voies ferroviaires offrant un dispositif territorial et urbain ouvert à différents usages. Source : Pierre Bonnet, site Internet atelier Bonnet.



5.6. MISE EN ŒUVRE COLLABORATIVE

62

Comme Henri Lefebvre, nous croyons à une ville qui privilégie la valeur d'usage et non la valeur d'échange. Une ville évolutive et insaisissable, échappant au simplisme du city branding. Une ville où le shopping ne serait pas la dernière manifestation de la vie sociale. Une ville où l'activité participante, le jeu et la fête surgiraient spontanément. (Debrun, p. 71, 2014)

La mise en œuvre de ces trois principes se coule dans un principe de collaboration qui transcende la simple participation. La différence entre collaboration et participation – souvent à la base de compromis – réside dans le processus décisionnel. Lors de la participation, telle qu'elle est comprise et pratiquée la plupart du temps aujourd'hui à Genève, le maître d'ouvrage demande aux citoyens ce qu'ils veulent, ce qu'ils attendent, puis quelqu'un prend une décision et fige le projet. La collaboration débouche sur une série de décisions évolutives prises collectivement par tous les acteurs du projet. Ces décisions ne sont pas une moyenne de toutes les opinions. Le programme ne préexiste pas au site.

Le principe de collaboration cherche autre chose, car il met en rapport des lieux et des acteurs. Dans cette optique, chaque projet est spécifique, il débute sans solution préconçue, sans savoir quel fonctionnement adopter et sans recette pour gérer le processus d'inclusion et d'intégration. Le principe de collaboration offre une mise en pratique d'« utopies en actes », en « faisant avec » ce qui existe, sans volonté de transformer de fond en comble la réalité urbaine, mais plutôt de l'aménager, de l'adapter, en (sauve)gardant l'existant, et cela en lien avec les lieux, les gens, leurs pratiques et leurs représentations. Le devenir de chacun des lieux s'élabore par l'expérimentation, en tirant parti, au mieux, des ressources et des marges de manœuvre autorisées par les dispositifs existants. L'adaptation locale des bâtiments se fait au jour le jour, pendant la construction et après, afin de tirer parti et d'améliorer l'espace des bâtiments.

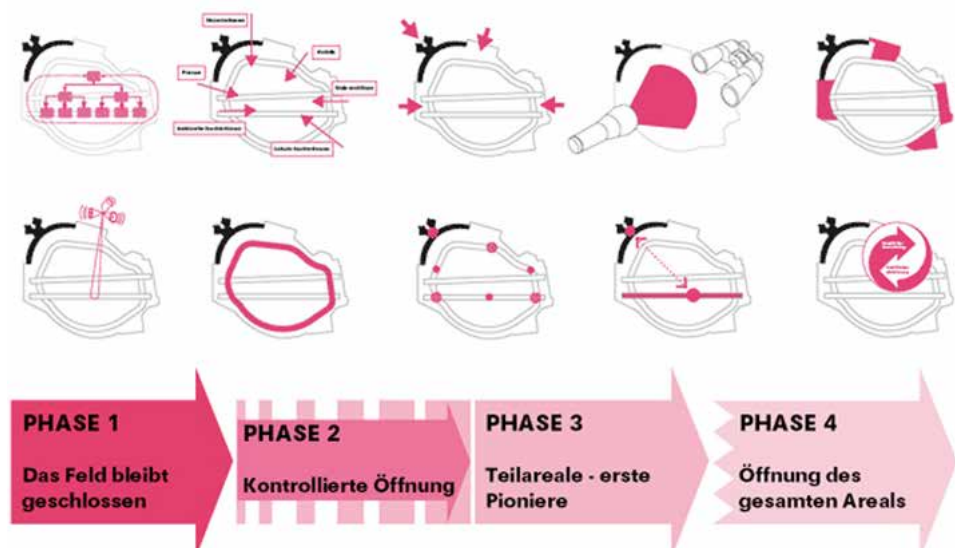
Selon Christopher Alexander (in Contal et al, 2014, pp. 134-140) « travailler à partir de modes concrets de comportement, de pensée, d'action, de construction, de réparation et d'embellissement » relève plus du processus que du produit, « deux

visions du monde qui s'affrontent sur la façon dont la société humaine doit être organisée, sur des questions de valeurs et sur la façon dont la vie sociale et affective devrait fonctionner ». Pour illustrer cette vision procédurale, le masterplan dynamique de Tempelhof (collectif Raumlabor voir ci-dessus) fait le lien entre temporalité longue de l'urbanisme et temporalité courte des acteurs. Il prévoit des activités éphémères ou pionnières impliquant différents acteurs, et une vision du développement à long terme susceptible d'évoluer. Selon les auteurs du masterplan, cette méthode permet de questionner constamment les stratégies, mais surtout « d'apprendre en testant » y compris en matière de collaboration : « Nous avons débuté le projet sans solution préconçue, sans savoir quel fonctionnement adopter pour gérer ce processus d'inclusion et d'intégration [...]. C'est aussi une particularité de la démarche collaborative. Nous essayons de ne pas nous retirer avant que les projets soient autonomes » (Collage, 2016, p 27).

Page précédente: Un espace nocturne pionnier du PAV, « Motel Campo ». Source : Internet.

Ci-contre: les 10 étapes du masterplan de Tempelhof. Source : Raumlabor, Internet.

1. Mise en place de la structure organisationnelle.
2. Mise en place des partenariats.
3. Développement et mise en forme des accès au parc.
4. Lancement des programmes exploratoires.
5. Détermination des espaces pionniers.
6. Appels à projet pour les espaces pionniers.
7. Réalisation de l'anneau.
8. Développement et mise en forme des autres lieux.



Paroles d'atelier — À propos de l'intérêt d'un inventaire des lieux existants ou disponibles

« Idéalement, on identifie les zones adaptées aux besoins et on laisse les acteurs de la nuit développer leurs projets ».

Dans cette perspective, les acteurs relèvent l'intérêt de disposer d'un inventaire de lieux très divers identifiant par exemple les maisons de gardes-barrières recelant des potentiels d'usages nocturnes peu explorés. Les acteurs remarquent que 50 % des lieux recensés dans l'étude sont les mêmes que ceux identifiés par les acteurs culturels/non institutionnels, le silo des Ports-francs est probablement le plus emblématique. Est évoqué le travail de l'Union des villes suisses (2013) sur les lieux en transition non seulement bâtis, mais aussi le long des autoroutes, des voies ferrées, des rivières etc.

6. COMMENT FAVORISER LA DIVERSIFICATION DES LIEUX NOCTURNES

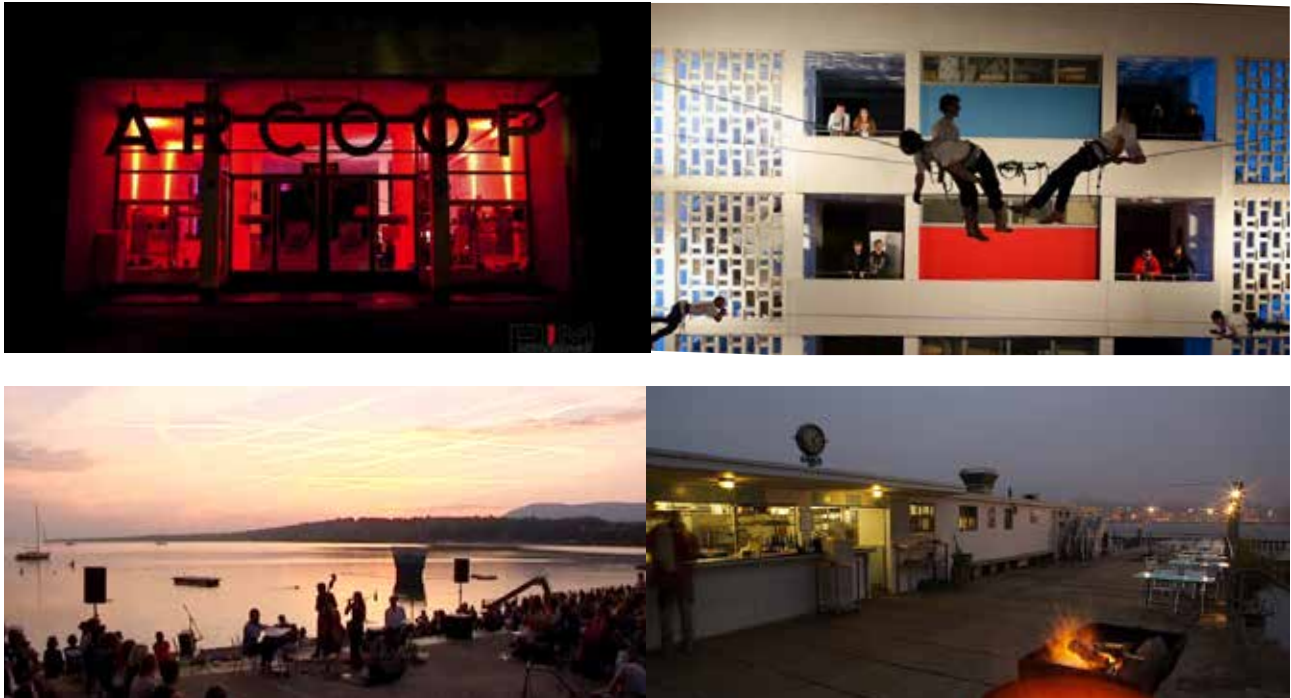
Comment retrouver des marges de manœuvre où s'inventent et mûrissent la différence et le désir de l'autre ? Comment libérer les imaginaires critiques ? Comment émanciper en somme les espaces de la ville ? (Pattaroni & Piraud, 2015).

On assiste à Genève, comme pour la plupart des villes européennes, à deux grands processus qui, selon Luca Pattaroni et Mischa Piraud, « fragilisent non seulement les mondes de l'art, mais aussi l'ensemble des activités peu, voire non rentables (espaces de convivialité, économie sociale et solidaire, etc.) : la croissance de la pression foncière (en lien avec la financiarisation de l'immobilier) et l'augmentation des exigences régulatrices » (2015, sp). Les espaces les plus intéressants ou les plus rentables seront occupés par des lieux branchés qui disposent de ressources financières et professionnelles (niveau d'expérience, contacts avec les administrations, les distributeurs) dont ne disposent pas les acteurs plus jeunes ou plus fragiles ou les structures plus expérimentales à but non lucratif. Les enjeux premiers d'une politique d'aménagement, et notamment des nouveaux quartiers, ne sont pas architecturaux mais fonciers. Les collectivités publiques doivent donc tout faire pour conserver, voire augmenter la quantité de sol dont elles sont propriétaires et/ou sur lesquels elles ont la possibilité de mener des politiques d'aménagement innovantes et socialement justes.

64

En tant que propriétaires, les collectivités publiques — communes et canton — jouent un rôle important en proposant des loyers qui ne s'alignent pas sur les prix du marché, par le biais de prestations en nature ou de subventions non monétaires, mais aussi d'équipements ou d'espaces publics appropriables par la collectivité (voir pp.66-67 : les terrains propriétés des collectivités publiques). À titre d'exemple, on peut citer les locaux mis à disposition dans les secteurs des Grottes-Montbrillant, sur la couverture des voies de Saint-Jean ou pour des lieux comme « L'Usine », la « Fonderie Kugler » ou « Picto ».





Les collectivités publiques sont au cœur de la régulation et de la production du foncier, en ce qui concerne :

- la production de foncier à valeur et affectation différenciée, notamment en zone de développement : modification du régime des zones, plan directeur de quartier (PDQ), plans localisés de quartier (PLQ) ;
- le maintien d'une offre locative bon marché y compris dans les zones ordinaires de l'hypercentre ;
- la mise à disposition de bâtiments à des conditions favorables pour des activités à but non lucratives dans différentes zones ;
- la priorisation pour l'attribution tant sur le plan de la différenciation des acteurs que de l'impact social et culturel du projet et de sa capacité à diversifier l'offre existante.

Reste à savoir comment apprécier la diversité. Joëlle Farchy (2008) s'appuyant sur les travaux d'Andrew Stirling (1998) propose trois critères : la variété (nombre de catégories, de titres possibles), l'équale répartition (dans quelle proportion une quantité se répartit entre les diverses catégories) et la disparité (degré par lequel chaque catégorie est différente des autres). La diversité n'est en effet pas uniquement fonction du nombre de nouveautés offertes, car en exploitant un filon, on peut répéter/dupliquer un modèle. Ainsi, la duplication peut se

définir par un accroissement du choix offert (augmentation de la variété) qui concerne une catégorie déjà existante (pas d'accroissement de la disparité), déjà bien, voire trop représentée dans l'offre (absence d'amélioration de la répartition) : « Comme le remarquait Jean Luc Godard, le câble et ses 40 chaînes supplémentaires n'ont pas apporté un film de Griffith de plus sur les écrans; des centaines de chaînes de télévision, des milliers de sites web, peuvent exister et diffuser toujours des contenus similaires » (Farchy, 2008, p 171).

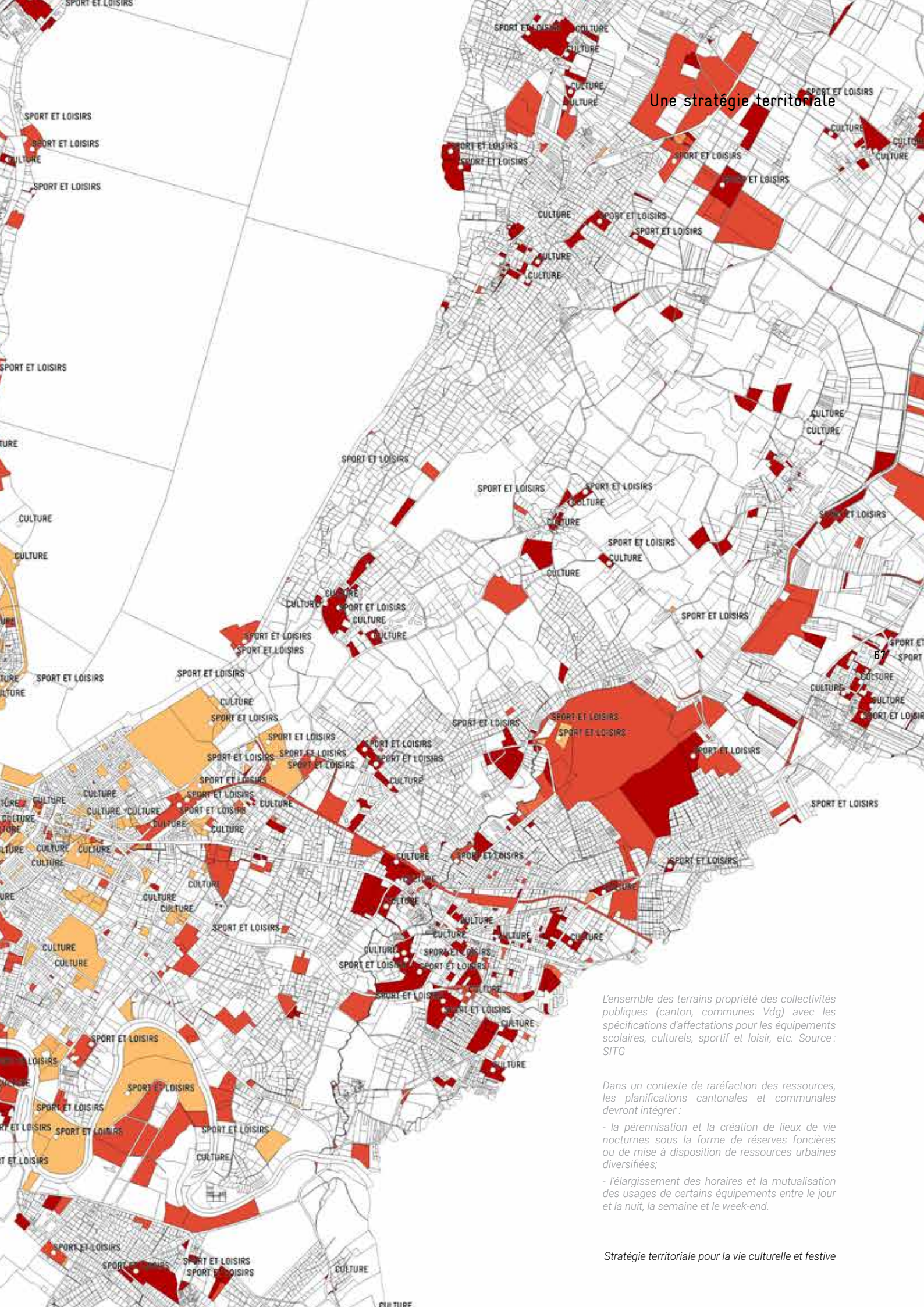
Page précédente : Technoparty dans l'entrepôt Warehouse, Zone industrielle de Meyrin. Source : Internet

Ci-dessus : Arcoop au PAV-Acacias, coopérative artisanale détournée pour diverses manifestations culturelles et événementielles. Source : Internet
Bains des Pâquis, les concerts de l'aube. Source : Internet.



66

Genève, la nuit



Une stratégie territoriale

L'ensemble des terrains propriété des collectivités publiques (canton, communes Vdg) avec les spécifications d'affectations pour les équipements scolaires, culturels, sportif et loisir, etc. Source : SITG

Dans un contexte de raréfaction des ressources, les planifications cantonales et communales devront intégrer :

- la pérennisation et la création de lieux de vie nocturnes sous la forme de réserves foncières ou de mise à disposition de ressources urbaines diversifiées;
- l'élargissement des horaires et la mutualisation des usages de certains équipements entre le jour et la nuit, la semaine et le week-end.



6.1 LE RÔLE DÉCISIF DES POUVOIRS PUBLICS

68

Le dernier temps de la démarche a permis d'expliciter des dispositifs propres à diversifier les lieux festifs et/ou culturels nocturnes en facilitant l'émergence des segments les moins représentés en l'état actuel de l'offre. Pour cerner les conditions qui favorisent ou empêchent l'émergence de lieux nocturnes, nous avons procédé à un inventaire d'exemple genevois.

La planche « projets à but culturels et/ou festifs » (pp.70-71) met en évidence le potentiel et la valeur expérimentale qu'offrent les anciennes structures recyclées, mais aussi le potentiel des structures légères, comme par exemple le « Pavillon bleu »¹ des Grottes ou celui des équipements publics dans le cas du « Terreau ». L'inventaire montre également la diversité des porteurs de projets, qu'ils soient institutionnels (coordination des contrats de quartier par exemple), associatifs avec une diversité de mode de fonctionnement, ou privés. Il recense aussi les modes de gestion, les buts recherchés, les temporalités de réalisation et les ressources engagées (financières ou humaines). Dans le cas de « la Cave 12 », le montage se traduit par une convention tripartite État-commune-usagers : l'État prête les locaux à la Ville qui assume le coût des travaux; cette dernière met à disposition gratuitement durant vingt ans les locaux à l'association « La Cave 12 », qui elle obtient la maîtrise d'ouvrage et s'engage à prendre en compte les contraintes liées au voisinage. Les démarches de négociation et de travaux ont duré six ans pour aboutir à l'actuel local, obligeant l'association à fonctionner en nomade dans divers lieux. Dans le cas du Collectif, la réponse à relativement court terme de la Ville de Genève s'est concrétisée par la mise à disposition de la salle du Terreau, sans toutefois aboutir à la signature d'une convention.

La planche suivante « nouvelles opportunités » (pp.72-73) présente des expériences en cours dans les grands projets, ainsi que trois hypothèses de recyclage qui émanent des auteurs de l'étude. Dans tous les exemples considérés, les collectivités publiques

¹ Inspiré du « Pavillon des masques », le Pavillon bleu a été édifié temporairement en 1995 sur la Plaine de Plainpalais, reconstruit dans le parc du musée d'ethnographie en 1997 pour les ateliers avec les enfants).

— canton ou communes — jouent un rôle décisif dans la capacité à concrétiser des projets à but non lucratif, mais aussi pour l'offre commerciale (Village du soir par exemple). Les porteurs de projet n'en ont pas moins une importance certaine, dans leur habileté à relever avec succès les défis posés par la création et la pérennisation d'un lieu culturel et/ou festif nocturne.

Ainsi, on constate que pour donner corps à une politique nocturne, la maîtrise publique foncière ou/et bâtie semble un préalable indispensable. Mais l'action sur le foncier peut se faire de différentes manières, soit en partant des ressources urbaines (terrains ou bâtiments publics), soit en amont par la création de zones à vocation publique (zones de verdure, d'équipements, de zones spéciales (prix du terrain contrôlé, droit de superficie) de type ZDIA et de zones de développement dans lesquelles il sera possible de développer des affectations transitoires ou pérennes

Page précédente : Promenade des Lavandières la nuit (aménagement « Fil du Rhône », VdG) avec buvette gérée par « La Barje ».

Ci-dessus : Mise à disposition de murs par la Ville de Genève. Bar « Le Moloko » à l'Usine. Source : Internet. Mise à disposition d'un équipement par la Ville de Genève, Skate park, Plainpalais. Source : Internet.



Paroles d'atelier — À propos de la mise en œuvre et du rôle des pouvoirs publics

Il faut relever l'attente des porteurs de projet à l'égard de la présente étude et de sa concrétisation dans une vraie politique publique de la nuit soutenue par les pouvoirs publics.

Cadre facilitateur pour la mise à disposition de lieux : recyclage de bâtiments y compris avec une valeur patrimoniale, mutualisation des fonctions au sein des équipements publics existants, usage transitoire ou pérenne (droit de superficie, bail, prix de location, procédure d'autorisation spéciale pour les usages transitoires).

Cadre proactif : planifier les différents besoins (types de lieux : bâti, espace public, équipement, marge) Politique foncière, planification de site ou de bâtiment pérenne, financement par le biais de la plus-value foncière, fond équipement intercommunal, partenariat public-privé, financement participatif (« crowdfunding »).

Mettre en place une veille des lieux et des bâtiments : l'identification de périmètres stratégiques de planification et de projets pilotes doit-elle guider cette action que l'on souhaite coordonner.

Mettre en rapport les différents acteurs : appels à projet à partir des lieux disponibles, instaurer des démarches collaboratives (appropriations, réduction des coûts, plus-value sociale et culturelle) pour créer une communauté d'intérêts in situ .

Outils de gouvernance : une commission des opportunités pour l'activité nocturne, une délégation interdépartementale, une plateforme de veille des lieux et des ressources urbaines, etc.

PROJETS À BUT CULTURELS ET/OU FESTIFS

USINE - 1989



1. PROJET INITIÉ PAR
- l'association Etat d'urgence (18 associations)
2. TYPE DE LIEU
- ancienne usine, attribuée en 1989 par la VdG à l'association État d'Urgence. Friche/zone ordinaire
3. MISE À DISPOSITION
- pérenne
4. BUT ET GESTION
- activités artistiques et socioculturelles alternatives. Centre culturel autogéré : programmation de spectacles, manifestations, fêtes, concerts et expositions, atelier d'artistes.
5. TEMPORALITÉ DE MISE ŒUVRE
- occupation immédiate
6. FINANCEMENT
- subventions publiques, usage gratuit des locaux, financement des travaux de rénovation.
- travaux participatifs, autofinancement des activités entre-elles.
7. OBSTACLES/MENACES
- LRDBHD et densification du quartier avec logements dans le voisinage

GRAVIÈRE - 2010



1. PROJET INITIÉ PAR
- l'association Le Bloc (post Artamis)
2. TYPE DE LIEU
- bâtiment industriel vacant. Propriété de l'État qui l'a acheté à Firmenich en 1990
3. MISE À DISPOSITION
- provisoire, mis à disposition en 2011
15 mois puis bail reconduit tous les 6 mois
4. BUT ET GESTION
- gestion à but non lucratif : activités nocturnes, Live club, espace d'accueil musique
5. TEMPORALITÉ DE MISE ŒUVRE
- entre 2011 et 2012 soit 1 année de travaux et procédure
6. FINANCEMENT
- fplce pour les travaux, idem Motel Campo, Galpon, Acacias 76, Maison Baron, etc.
- autofinancement des activités entre-elles.
7. OBSTACLES/MENACES
- densification du GP PAV et/ou extension de l'Hôtel de police

PAVILLON BLEU - 2013



1. PROJET INITIÉ PAR
- commission de coordination du contrat de quartier des Grottes/ VdG
2. TYPE DE LIEU
- pavillon provisoire nomade 60 m² situé sur un parking en attente du projet d'extension de la Gare Cornavin. Réemploi : ancien pavillon du Musée d'ethnographie.
3. MISE À DISPOSITION
- provisoire. Projet test : embryon d'une future maison de rencontre et de cultures (10 rue des Grottes, 300 m²)
4. BUT ET GESTION
- « RENCONTRE ET CULTURE » réunions, fêtes de famille, expositions, etc. Usage de l'espace ouvert, libre service. Gestion associative : association des lieux de rencontre et de culture (ARL) et des jeunes du quartier (ACAB)
5. TEMPORALITÉ DE MISE ŒUVRE
- 3 ans
6. FINANCEMENT
- public : travaux légers CHF 250'000.-
Idem : pavillons Libellules, Vergers, disco mobile shelter au PAV, etc.

ARCADE 6 - 2013



1. PROJET INITIÉ PAR

- commission de coordination du contrat de quartier des Grottes/ VdG

2. TYPE DE LIEU

- arcade vacante : 300 m² dans bâtiment urbain. Propriété VdG dans zone en attente du projet d'extension de la Gare

3. MISE À DISPOSITION

- provisoire, projet test : embryon d'une future maison de rencontre et de cultures (10 rue des Grottes, 300 m²)

4. BUT ET GESTION

- « RENCONTRE ET CULTURE », usage de l'espace ouvert, libre service, partage d'activité /habitants et jeunes. Gestion associative : association des lieux de rencontre et de culture (ARL) et des jeunes du quartier (ACAB)

5. TEMPORALITÉ DE MISE ŒUVRE

- 3 mois de travaux participatifs

6. FINANCEMENT PUBLIC

- public, travaux légers et participatifs

SALLE DU TERREAU - 2015



1. PROJET INITIÉ PAR

- suite à la pétition par le Collectif, locaux accordés par la VdG

2. TYPE DE LIEU

- local en entresol et terrasse : 100 personnes dans bâtiment public mutualisé avec d'autres usages, propriété VdG

3. MISE À DISPOSITION

- temporaire

4. BUT ET GESTION

- « manifestations à but non lucratif ayant un caractère festif et/ ou culturel » public ou privé. Prix max fixé des consommations. Usage de l'espace : libre dès 16 ans. Location gratuite. Horaires : mercredi à samedi de 18h à 6h. Gestion associative par le Collectif pour les 45 associations via un règlement (conditions de mise à disposition)

5. TEMPORALITÉ DE MISE ŒUVRE

- 6 mois

6. FINANCEMENT

- public : usage des locaux, pas de loyer
- autofinancement

7. OBSTACLES/ MENACES

- convention toujours pas signée

VILLAGE DU SOIR - 2016



1. PROJET INITIÉ PAR

- privé

2. TYPE DE LIEU

- hangar garage
- secteur en mutation urbaine grand projet PAV

3. MISE À DISPOSITION

- provisoire (2022)
- droit de superficie /Etat

4. BUT ET GESTION

- commerciale : « vie nocturne » clubs

5. TEMPORALITÉ DE MISE ŒUVRE

- courte : 6 mois

6. FINANCEMENT

- privé
- terrain propriété de l'Etat (DDP)

7. OBSTACLES/MENACES

- la question du bruit n'est pas réglée tant à l'intérieur qu'à l'extérieur (forte affluence vu la taille du lieu), pétition de Lancy
- épuisement : taille du lieu et régime événementiel

OPPORTUNITÉS / PLANIFIER DES CONSTRUCTIONS OU RÉSERVES FONCIÈRES

ECOQUARTIER DES VERGERS



1. PROJET INITIÉ PAR

- deux coopératives d'habitants soutenues par la Commune de Meyrin au stade de la mise en œuvre du PLQ

2. TYPE DE LIEU

- rez-de-chaussée difficilement valorisable
- pavillons (pas prévus au stade du PLQ mais dérogation possible pour construction provisoire)

3. MISE À DISPOSITION

- provisoire

4. BUT, GESTION ET USAGE

- « activités, espace de travail, art et artisanat bon marché en quantité (masse critique pour les rez-de-chaussée) ». Gestion coopérative, RU ou futurs utilisateurs

5. TEMPORALITÉ DE MISE ŒUVRE

- moyen terme

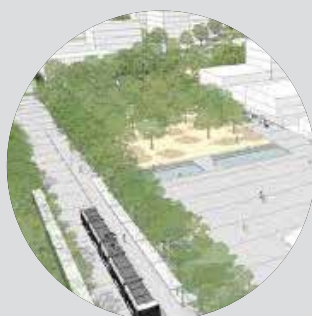
6. FINANCEMENT

- construction communale sur terrain communal pour les pavillons (voir pavillon Libellules)

7. OBSTACLES/MENACES

- montage et financement du projet

CHERPINES



1. PROJET INITIÉ PAR

- canton et communes au stade du PLQ (le Rolliet)

2. TYPE DE LIEU

- rez de chaussée « (...)0,5 % de l'US pour des activités non marchandes » environ 1000 m²
- crèche et maison de quartier et salle de musique actuelle 1070 m² en zone équipement avec patinoire, piscine, etc. La Ruche, centre socioculturel proche du tram et de l'espace public

3. MISE À DISPOSITION

- pérenne

4. BUT, GESTION ET USAGE

- activités non marchandes « activités qui génèrent une faible valeur ajoutée économique mais forte valeur ajoutée sociale (..) des loyers pas au prix du marché ». Gestion coopérative, RU et fondations communales

5. TEMPORALITÉ DE MISE ŒUVRE

- temps long

6. FINANCEMENT

- construction communale ou coopérative

7. OBSTACLES/MENACES

- prix de la construction neuve

PAV-CASERNE DES VERNETS



1. PROJET INITIÉ PAR

- ARV (concours d'investisseurs)

2. TYPE DE LIEU

- nouveaux locaux en rez-de-chaussée prévus dans PLQ compris dans les activités
- environ 3000 m² inscrits dans convention avec investisseurs/Etat
- coût de location max prix 200.- m²

3. MISE À DISPOSITION

- pérenne

4. BUT GESTION ET USAGE

- activités culturelles et associatives (production culturelle, locaux de répétition et bistrot). Gestion associative ARV

5. TEMPORALITÉ DE MISE ŒUVRE

- moyen à long terme

6. FINANCEMENT

- à définir

8. OBSTACLES/MENACES

- prix de la construction neuve

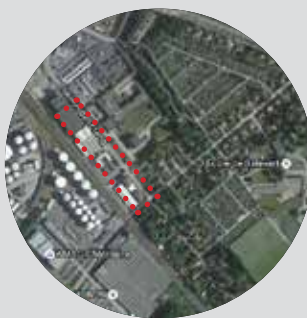
OPPORTUNITÉS / RECYCLER PLUTÔT QUE DÉTRUIRE

GRAND PROJET / CHERPINES



1. OPPORTUNITÉ
 - départ des Jardins de Charottons
 - ZDIA : stade de procédure. Rachat des terrains par la FTI.
2. TYPE DE LIEU
 - bâtiments agricoles prévus démolis
3. MISE À DISPOSITION
 - transitoire ou pérenne (à définir)
 - 1er scénario : transitoire entre le départ des uns et le démarrage du chantier
 - 2ème scénario : maintien de ces bâtiments à destination nocturne au sein de la zone industrielle
4. BUT, GESTION ET USAGE
 - à définir en fonction de l'aptitude du lieu et d'une communauté d'intérêts.
5. TEMPORALITÉ DE MISE ŒUVRE
 - courte
- 6 FINANCEMENT
 - en fonction du projet ZDIA /terrain et bâtiments contrôlés par l'Etat

QUARTIER DE L'ÉTANG



1. OPPORTUNITÉ
 - zone développement 3 destinée à de l'équipement sportif (PLQ ÉTANG)
2. TYPE DE LIEU
 - bâtiments logement et activité prévu démolis.
3. MISE À DISPOSITION
 - 1er scénario : transitoire entre le départ des uns et le démarrage du chantier
 - 2ème scénario : maintien des bâtiments
4. BUT, GESTION ET USAGE
 - à définir en fonction de l'aptitude du lieu et d'une communauté d'intérêts
5. TEMPORALITÉ DE MISE ŒUVRE
 - courte
6. FINANCEMENT
 - à définir

BERNEX-EST / STOREMATIC



1. OPPORTUNITÉ
 - GP Bernex
 - zone développement 3, terrain privé, (PLQ en cours).
2. TYPE DE LIEU
 - bâtiments artisanaux et logements prévus démolis
3. MISE À DISPOSITION
 - transitoire ou pérenne à définir
 - 1er scénario : transitoire entre le départ des uns et le démarrage du chantier
 - 2ème scénario : maintien de ces bâtiments
4. BUT, GESTION ET USAGE
 - à définir en fonction de l'aptitude du lieu et d'une communauté d'intérêts
5. TEMPORALITÉ DE MISE ŒUVRE
 - courte
6. FINANCEMENT
 - à définir



6.2 UNE ACTION CENTRÉE SUR LES OPPORTUNITÉS ET LES ACTEURS

74

Un projet part de ceux qui s'engagent et agissent en situation cherchant à répondre au défi de celle-ci (Benasayag & Del Rey, 2011, p. 32).

La question est bien celle de la capacité d'un État facilitateur à mettre en rapport des acteurs complémentaires, à créer des coalitions autour de projets. Le principe ici est donc celui d'une gouvernance centrée sur les opportunités et les acteurs producteurs d'une vie nocturne culturelle et festive diversifiée. Cette gouvernance implique de clarifier le positionnement des acteurs institutionnels. Quelles sont leurs priorités ? Quels types d'activité souhaitent-ils soutenir ? Quels types de lieux et d'espaces – et donc quelles valeurs – souhaitent-ils promouvoir ? La réponse à ces questions est primordiale pour la construction d'un agenda des nuits genevoises. Cette clarification pourrait s'effectuer dans le cadre d'une charte – engageant tant les acteurs institutionnels cantonaux et communaux que les différents collectifs à l'origine d'une diversification des nuits genevoises – qui définirait les priorités de chacun ainsi que les critères d'évaluation des projets (comme par exemple le caractère lucratif ou non de l'activité, le mode de gestion prévu, son impact social ou ses qualités spatiales).

La question qui se pose dès lors est celle de la capacité des collectivités publiques à créer des coalitions autour de projets. C'est bien de « soft power » qu'il s'agit ici. Celui-ci peut s'exercer au moyen d'appels à projets à propos de lieux disponibles, de mise en place de démarches collaboratives permettant de mutualiser les « investissements » et symétriquement les plus-values, en créant du collectif, une communauté d'intérêts. Il faudrait ouvrir et diversifier les approches, et agir au plus juste en fonction du contexte, forcément singulier lorsque s'aborde la question du renouvellement urbain et du recyclage. Chaque projet pilote quelque soit l'échelle où il est mené contribuera ainsi à une refondation urbaine du lieu et de la sociabilité.

Ci-dessus : Recyclage co-construction, gestion associative, multifonctionnalité. Source : Café-théâtre de la Parfumerie, Internet.

Paroles d'atelier — À propos des appels à projets comme outil

Les acteurs font de l'appel à projets un outil de diversification des activités culturelles et/ou festives nocturnes. Ils estiment ainsi que, une fois la ressource urbaine identifiée, sa mise à disposition doit s'effectuer par ce biais. Ces processus d'appels à projets permettraient une plus grande adaptation aux spécificités du lieu.

L'identification des différents lieux et types d'activités est une bonne base, mais il serait nécessaire de quantifier ces catégories, pour avoir un aperçu quantifié de l'offre. La diversité des modes de gestion permet de générer une diversité dans le contenu.

Ils rappellent que dans le cas de mise à disposition de bâtiments ou de lieux, les collectivités publiques possèdent plusieurs leviers : les contrats à durée déterminée ou les baux associatifs. Dans le cas de bâtiments, propriétés de l'État, il existe des précédents pour que des tiers puissent exploiter ces bâtiments : il s'agit de servitudes de superficie, qui ne sont pas des droits de superficie distincts et permanents (DDP), mais qui donnent cette possibilité pour une durée définie.

Certains acteurs rappellent que la nouvelle LRDBHD conduit les établissements alternatifs (non lucratifs) à se professionnaliser, ce qui réduit la possibilité de diversifier les usages et le public d'un même lieu (cf. le « Chat Noir »). Dans ce contexte, les acteurs estiment que les pouvoirs publics devraient soutenir en premier lieu les projets à but non lucratif et faciliter l'accès aux « petites structures ».

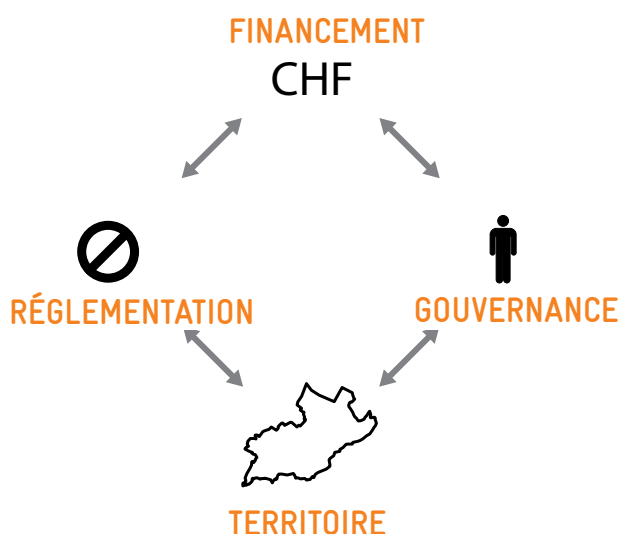
75

L'État a un rôle à jouer en tant que facilitateur, mais aussi en tant que régulateur de la concurrence (sous certaines conditions, il peut encourager certaines activités, peu ou pas lucratives, qui n'auraient aucunes chances de se développer dans le strict cadre de la loi du marché). D'autres acteurs estiment encore que les collectivités publiques qui facilitent l'usage des lieux, ou les mettent à disposition doivent exiger des contreparties en matière d'accessibilité, de non-discrimination d'âge, de limitation des prix, santé et prévention des risques santé.

Paroles d'atelier — À propos de la nécessité (ou non) d'un outil de planification spécifique à la nuit

La catégorie de la nuit mérite-t-elle un outil spécifique ou faut-il l'intégrer aux lieux culturels ? La frontière entre les régimes culturels et festifs diurnes et nocturnes n'est pas étanche, tant du point de vue de la définition que l'on pourrait en donner que des pratiques. Un consensus semble toutefois se dessiner autour de la nécessité de prévoir un outil, propre aux activités nocturnes. L'outil devrait intégrer une pluralité d'acteurs institutionnels (canton-communes), mais aussi privés, ainsi que des porteurs de projets.

La volonté de proposer une diversité de lieux et d'acteurs est bien entendu partagée par les acteurs. Ceux-ci déplorent toutefois l'absence d'un inventaire complet des types de lieux existants. Ils souhaiteraient la création d'un outil de veille des lieux en activité, mais aussi des espaces vacants à recycler (cartographie des lieux nocturnes et des opportunités, à actualiser constamment, voir cadastre des clubs berlinois, par exemple, p. 102.). Cet outil permettrait d'évaluer également les conséquences de l'abrogation de la clause du besoin. Le SCOM évoque 1/3 de turnover sur lequel il faudrait s'interroger, en matière d'impact social. Par exemple, il sera intéressant de considérer l'influence du « Village du Soir » dans la géographie des autres lieux (effet « aspirateur »).



6.3. LES LEVIERS D'UNE VIE NOCTURNE RICHE, DIVERSIFIÉE ET ACCESSIBLE

76

TERRITOIRE

La fiche A21 donne un nouveau cadre aux collectivités publiques, de nouvelles responsabilités et des tâches. Qu'il s'agisse de grands projets ou de projets communaux, il faudra désormais identifier plus finement non seulement les besoins, mais aussi les nouveaux potentiels fonciers ou de recyclage spécifique. Dans un contexte de raréfaction des ressources, les planifications tant cantonales que communales devront intégrer la pérennisation et la création d'espaces nocturnes diversifiés sous la forme de réserves foncières ou de mise à disposition de ressources urbaines diversifiées : espaces ouverts, bâtiments vacants ou prévus démolis, protégés ou à l'inventaire, anciens équipements publics, etc. S'agissant d'effets escomptés à court ou moyen terme, l'engagement de projets pilotes et le lancement d'appels à projets semblent susceptibles d'occasionner une diversification de l'offre nocturne. Reste à définir les critères d'évaluation des projets (comme le mode de gestion prévu, les buts, etc.) au regard des besoins, mais aussi des lieux à disposition et des modalités de financement.

GOUVERNANCE

Sur le plan politique, la notion de gouvernance permet de maîtriser les enjeux de la démarche collaborative. Cette forme de gestion des affaires publiques, fondée sur les partenariats et la collaboration est révélatrice du changement d'attitude des autorités vis-à-vis de la société

civile. Selon la Confédération, « les collectivités publiques, assument plusieurs rôles; en tant qu'instance politique, elles doivent trouver une voie médiane entre gouverner (imposer des décisions venues d'en haut) et gouvernance (faire remonter les attentes, accompagner des processus): initier, sensibiliser, coordonner, motiver, communiquer et coopérer, et finalement décider. De même, le rôle des experts et des acteurs doit-être précisé » (Sturm, 2016, p.42).

FINANCEMENT

La question du financement se rapporte en général à la valeur de la propriété, aux investissements et aux revenus. Dans le cas du recyclage, les modèles envisagés s'intéressent non seulement à la valeur matérielle mais aussi immatérielle – culturelle, symbolique, identitaire, histoire collective, etc. – du lieu et recherchent des financements diversifiés plutôt qu'une source unique.

CADRE LÉGAL

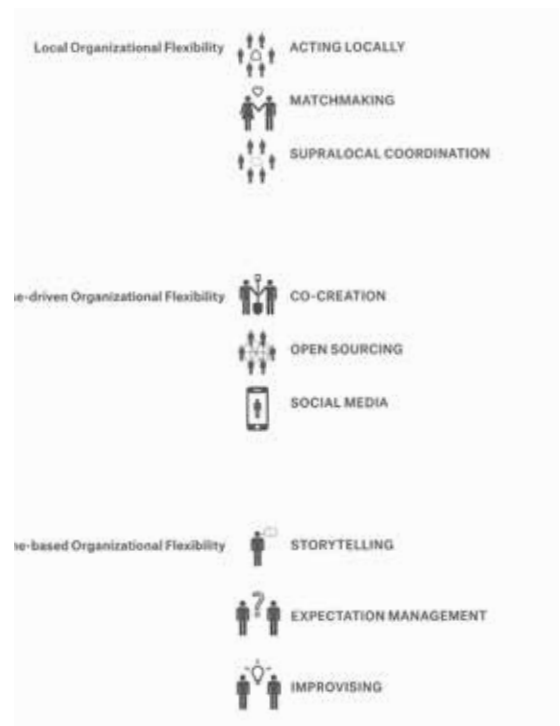
L'industrie du bâtiment produit des programmes standardisés, mais dans le cas du recyclage, les solutions sont toujours singulières puisque c'est les acteurs qui développent leur projet à partir d'un espace donnée. Tous les exemples analysés montrent qu'il faut faire preuve de flexibilité quand on travaille avec des lieux existants car ils ne correspondent que difficilement avec les normes des constructions neuves. De même pour des usages temporaires, il faut trouver les moyens d'assouplir le cadre normatif avec des procédures facilitées.

Page suivante : Quatre leviers. Source : Bergevoet et Van Tuijl, pp. 75-111.

1. Outils spatiaux



2. Outils de gouvernance



3. Outils de financement



4. Cadre légal



INITIER DES PROJETS PILOTE _ LOGIQUE HYDROLOGIQUE

**PROJET PILOTE
STEP D'AÏRE, BÂTIMENTS PORTEOUS ET
ADMINISTRATIF, CO RENARD**



78

PARC DE LA PLAINE
DARDAGNY

ANCIENNE DÉCHARGE DE
CHÂTILLON

CO RENARD
STEP D'AÏRE

PARC DE LA POINTE
ET BÂTIE

PARC DU PONT
BUTIN

VOIRIE
PARC SPORTIF
VDG
CASERNE
VERNETS

**PROJET PILOTE
FIL DE L'ARVE**



QUAI WILSON
PORT BARTON

PLAGE ET PORT DES
EAUX VIVES



QUAI G. ADOR

FIL DE
L'ARVE

ARSENAL

CENTRE SPORTIF DE VESSY-BOUT
DU MONDE



INITIER DES PROJETS PILOTE _ LOGIQUE HYDROLOGIQUE

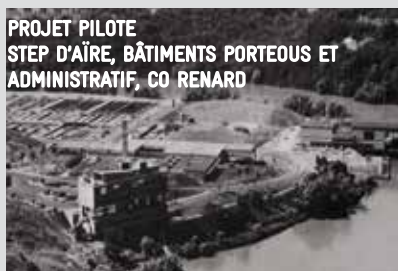


SYNERGIES : KUGLER, BÂTIE, GALPON, LOUP, GRAVIÈRES, PARFUMERIE, PARC DES SPORTS DES VERNETS, ETC.



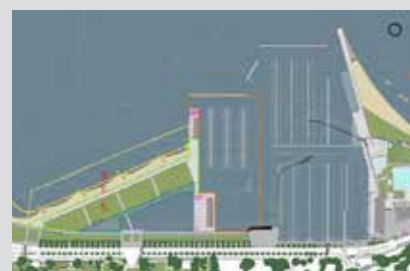
OPPORTUNITÉS : ARSENAL (LIBRE 2019), VOIRIE (PRÉVU DÉPLACÉ GD PROJET PAV), BÂTIMENTS À L'INVENTAIRE (CARTE CI-DESSUS)

80



OPPORTUNITÉS PLUSIEURS BATÎMENTS VIDES

CO RENARD, PRÉVU DÉMOLI ET DÉPLACÉ



EN PROJET – OUVERTURE ÉTÉ 2019



DS OPB III



ZONING



PROPRIÉTÉ PUBLIQUE : ÉTAT, VDG



DS OPB III



ZONING



PROPRIÉTÉ PUBLIQUE : ÉTAT, VDG



DS OPB III /PROTECTION RIVES RHÔNE



ZONING



PROPRIÉTÉ PUBLIQUE : ÉTAT, VDG, VERNIER



PROTECTION RADE



ZONING



PROPRIÉTÉ PUBLIQUE : ÉTAT, VDG

INITIER DES PROJETS PILOTE _ LOGIQUE FERROVIAIRE



82

GARE DE CHATELAINE
(À CRÉER)

GARE
DE PONT ROUGE
SILO

ÉPI ET ZONE
FERROVIAIRE
CAMEMBERT

GARE
DE BACHET
NOUVELLE PATINOIRE



PROJET PILOTE
VVA 3 MAISONS DE GARDE BARRIÈRES



GARE DE
CORNAVIN ET SECTEUR
MONTBRILLANT
POSTE DE MONTBRILLANT

VVA CEVA - LÉMAN EXPRESS
3 MAISONS GARDE BARRIÈRE

GARE DES EAUX-VIVES

GARE
DE CHÊNE-BOURG

83

GARE DE CHAMPEL-HOPITAL
ÉCURIES MICHELI DU CREST

FONTENETTE
PISCINE ET ZONE SPORTIVE
ANCIEN BUREAU DES AUTOS



PROJET PILOTE
GARE SUPÉRIEURE - TÉLÉPHÉRIQUE

INITIER DES PROJETS PILOTES _ LOGIQUE FERROVIAIRE



**PROJET PILOTE
VVA 3 MAISONS DE GARDE BARRIÈRES**



EN CHANTIER – LIVRAISON 2019/ 3 MAISONS VIDES EN SYNERGIES AVEC LES ÉQUIPEMENTS SCOLAIRES



**PROJET PILOTE
GARE SUPÉRIEURE - TÉLÉPHÉRIQUE**



DÉPART ANTENNE SWISSCOM, CONCOURS POUR LA RÉHABILITATION DE LA GARE SUPÉRIEURE LOI MONTAGNE/ FR



**PROJET PILOTE
SILO PAV
EPI ZONE FERROVIAIRE**



GD PROJET PAV : SILO PRÉVU DÉSAFFECTÉ



**PROJET PILOTE
ANCIENNES ÉCURIES MICHELI DUCREST**



SYNERGIE PARC DES CHAUMETTES, ÉCOLE, HÔPITAL



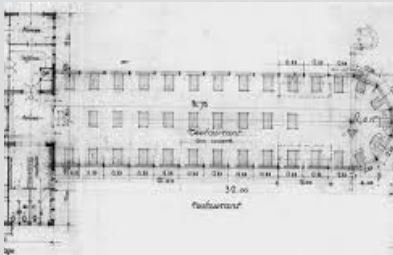
DS OPB III-IV



ZONING



PROPRIÉTÉ PUBLIQUE : ETAT, COMMUNES



PROPRIÉTÉ PUBLIQUE : COMMUNES D'ÉTREMBIÈRES, EXPLOITATION : GLTC, GROUPE LOCAL COOPÉRATION TRANSFRONTALIÈRE



DS OPB III-IV



ZONING



PROPRIÉTÉ PUBLIQUE: CONFÉDÉRATION, ÉTAT



DS OPB II



ZONING



PROPRIÉTÉ PUBLIQUE : VDG

INITIER DES PROJETS PILOTES _ GRANDS TRACÉS

ARENA
PALEXPO
SUZETTE
PRÉ DU STAND

MEYRIN-CENTRE
FORUM



PONT DE LÉCU
CENTRE CULTUREL DE CHÂTELAINE

PARC ET
TABLIER PONT BUTIN

86

EVAUX
FERME
URBAINE
VVA

ANCIEN STAND DE TIR
BERNEX

VIADUC
DES JEUNES
VIBERT

MEGARON

LA RUCHE
CENTRE SPORTIF
TRAM

**PROJET PILOTE
CÉSURE AUTOROUTE, FERME URBAINE VVA**





VENGERON
PORT
VIADUC AUTOROUTE



PROJET PILOTE
TAUPINIÈRE PLAINE DE PLAINPALAIS



TAUPINIÈRE
PLAINE

ÉCOLE DE MÉDECINE
ARSENAL

CASERNE

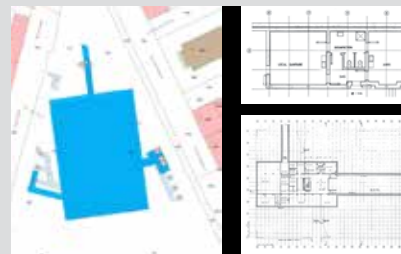


PROJET PILOTE
VIADUC DES JEUNES



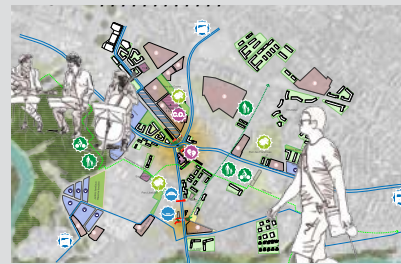
**PROJET PILOTE
TAUPINIÈRE PLAINE DE PLAINPALAIS**

ANCIEN DÉPÔT SWISSCOM, ARCHIVES VDG



**PROJET PILOTE
PARC ET PONT BUTIN TABLIER**

PDCN : PARC ET AVENUE STRUCTURANTE / GD PROJET CHÂTELAIN ET CENTRE CULTUREL DE CHÂTELAIN



88

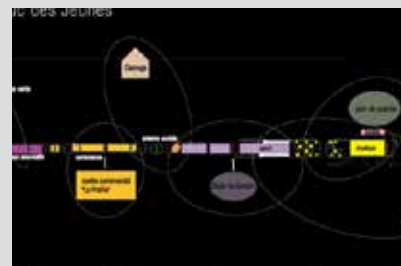


**PROJET PILOTE
VIADUC DES JEUNES**

ACTUELLEMENT : VÉLO-POLO



PROJET COMMUNE DE LANCY EN COURS



**PROJET PILOTE
CESURE AUTOROUTE, FERME URBAINE
VVA**

GD PROJET BERNEX/PARC AGRO-URBAIN



PDCANT : BERNEX CENTRE RÉGIONAL





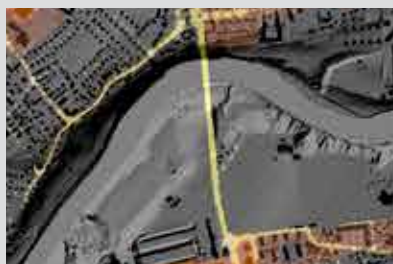
ESPACE PUBLIC/ TRAM DS OPB III



ZONING



PROPRIÉTÉ PUBLIQUE : VDG



DS OPB III



ZONE AGRICOLE



PROPRIÉTÉ PUBLIQUE : ETAT



DS OPB III ET IV



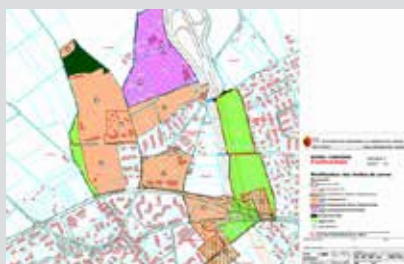
ZONE INDUSTRIELLE



PROPRIÉTÉ PUBLIQUE : ÉTAT



AXE TRAM



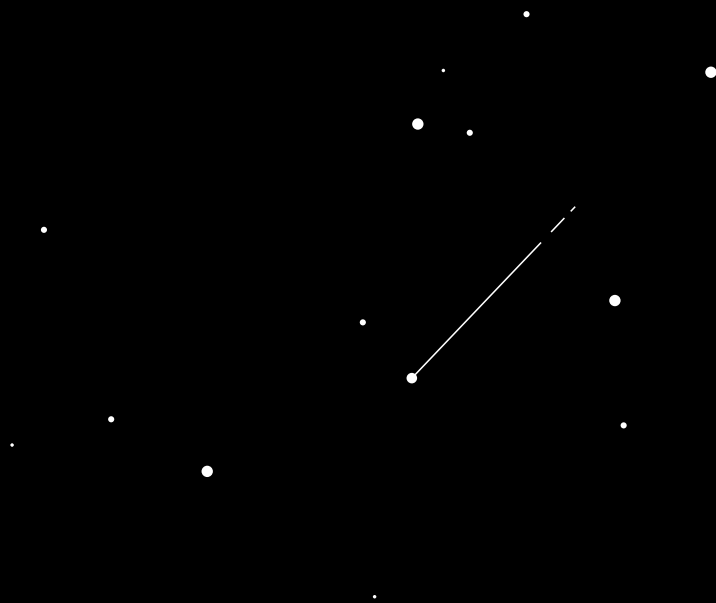
MODIFICATION DE ZONES EN COURS

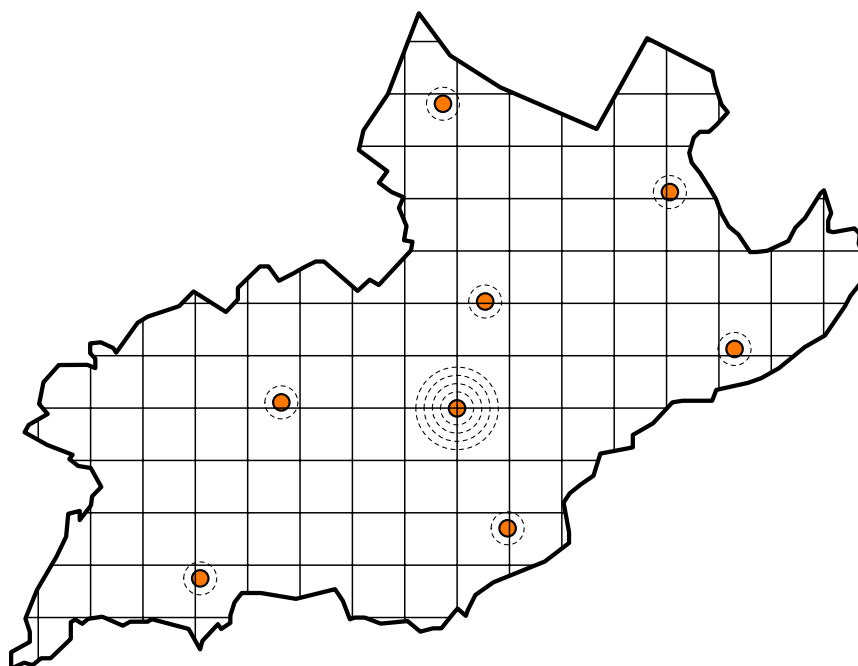


PROPRIÉTÉ PUBLIQUE : PRIVÉES

RECOMMANDATIONS

LA NUIT, UN BIEN COMMUN





7. MISE EN ŒUVRE DE LA STRATÉGIE

7.1 PRIVILÉGIER UNE APPROCHE DYNAMIQUE ET FLEXIBLE AU MOYEN D'UN PLAN-GUIDE DE LA VIE NOCTURNE

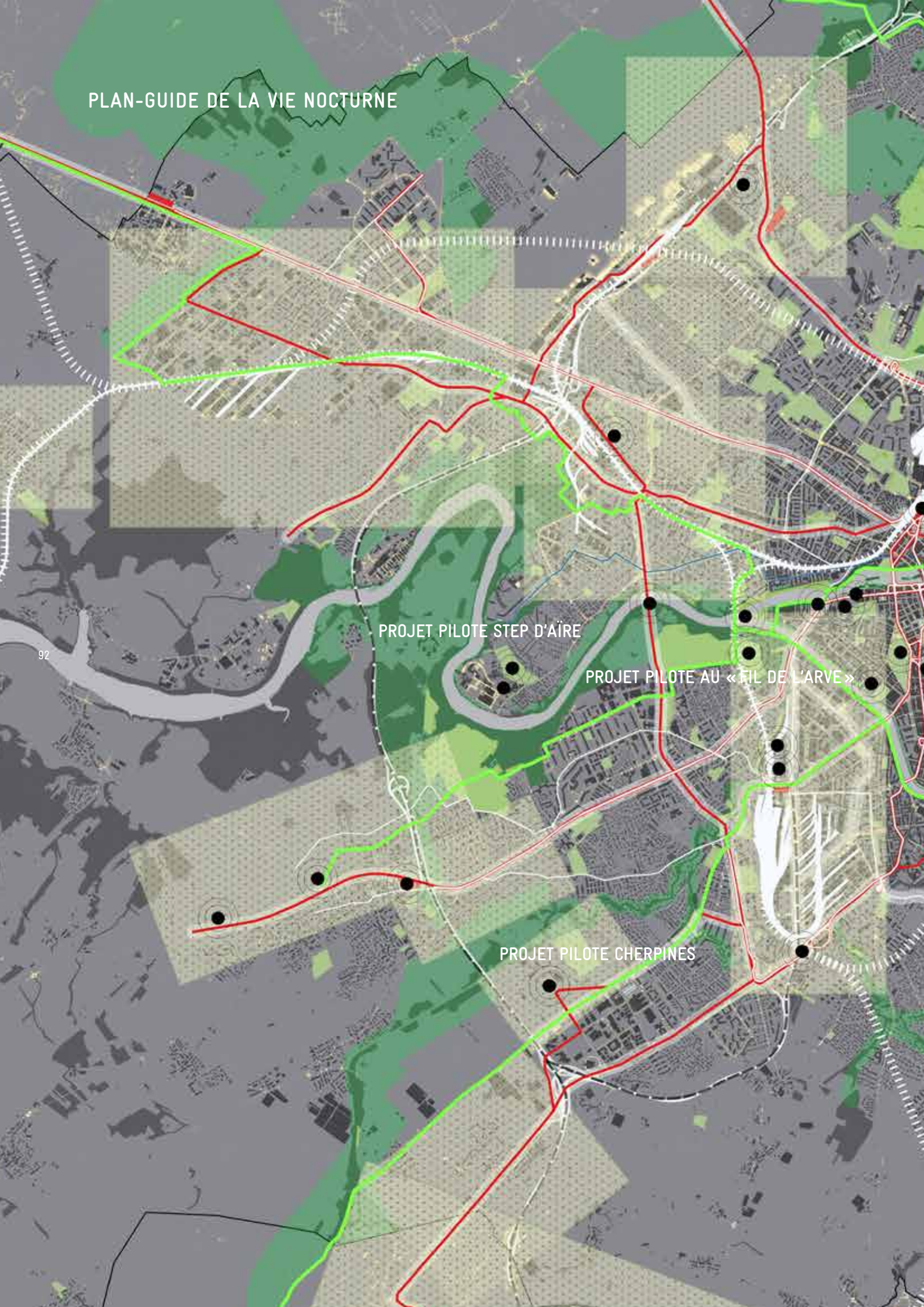
91

The new spatial assignment involves maintaining, restructuring, densifying or diluting the existing city. [...] The space for new initiatives must be available literally, in cubic metres, but also more abstractly at a legislative level (M. Schultz, in The Flexible City, 2016. p.7.)

Le « Plan-guide de la vie nocturne genevoise » propose une vision d'ensemble et des actions à court terme (projets pilotes). Évolutif et adaptatif, il permet de tester des modalités, d'en abandonner certaines et d'en incorporer de nouvelles. Il constitue un document de référence susceptible de guider l'action. (voir pp.92-93). Mobiliser un Plan-guide dans le cadre d'une stratégie de la nuit revient en somme à s'engager dans un processus continu permettant d'orienter les projets vers des cibles convenues avec les acteurs concernés, tout en tenant compte des évolutions du contexte territorial, social, économique et politique. Un suivi des résultats par rapport aux buts (cf. ci-après Plateforme de la vie nocturne) permettra de juger périodiquement de la nécessité d'adapter certains principes d'actions. Le Plan-guide devra en particulier être attentif à :

- la pluralité des acteurs à prendre en compte dans le cadre des projets pilotes ;
- la bonne intégration des projets pilotes dans le tissu urbain; intégration comprise comme un souci d'articuler ceux-ci tant dans le registre de l'espace – faire coexister différentes fonctions urbaines en un même lieu – que dans le registre du temps – s'inscrire dans le rythme de la ville, notamment en explorant de nouveaux horaires – ;
- l'anticipation des effets pervers d'une planification d'activités qui sont souvent, par nature, labiles (l'organisation sociale est certes nécessaire, mais elle menace aussi la diversité des modes de vie possibles, tant les aspects normatifs dominent, limitent la création et risquent de faire perdre à la nuit ses qualités).

PLAN-GUIDE DE LA VIE NOCTURNE



PROJET PILOTE STEP D'AIRE

PROJET PILOTE AU « FIL DE L'ARVE »

PROJET PILOTE CHERPINES



PROJET PILOTE PALLANTERIE

PROJET PILOTE ÉCURIES MICHELI-DUCREST

93

Outil dynamique et flexible d'une stratégie territoriale de la nuit, le Plan-guide de la nuit (état 2017) propose 5 projets pilotes dans les périmètres des grands projets et en lien avec les vecteurs de paysage de l'agglomération et les degrés de sensibilités au bruit DS OPB II, III et IV.

La stratégie de la vie nocturne culturelle et festive ne constitue pas une « strate supplémentaire »; elle s'intègre à la conception territoriale comme activateur d'urbanité et de sociabilité.



LA RELIURE
45, RUE DE SAINT-JEAN
1203 GENEVE

USINE SPOUTNIK,
FORDE, THEATRE DE L'USINE
RODEO 12, ETC
11 RUE DE LA COULOUVRENIERE
1205 GENEVE

19, AVENUE DE LA JUNCTION
1205 GENEVE



NEMA CINELUX
GIMETIERE DE PLAINPALAIS
CHAPELLE DES ROIS
BOULEVARD DE SAINT-GEORGES

CH 9
9 RUE CHARLES-HUMBER
1205 GENEVE

THEATRE DU GALPON
ROUTE DES PENICHES
1213 PETIT-LANCY

2, RUE DU VELOPROMET
1205 GENEVE

GUS (GROUPEMENT DES USAGERS DE LA SIP)
10 RUE DES VIEUX GRENAIERS
1205 GENEVE



THEATRE DE LA PARFUMERIE
5, CHEMIN DE LA GRAVIERE
1227 GENEVE

THEATRE DU LOUP
10, CHEMIN DE LA GRAVIERE
1227 GENEVE



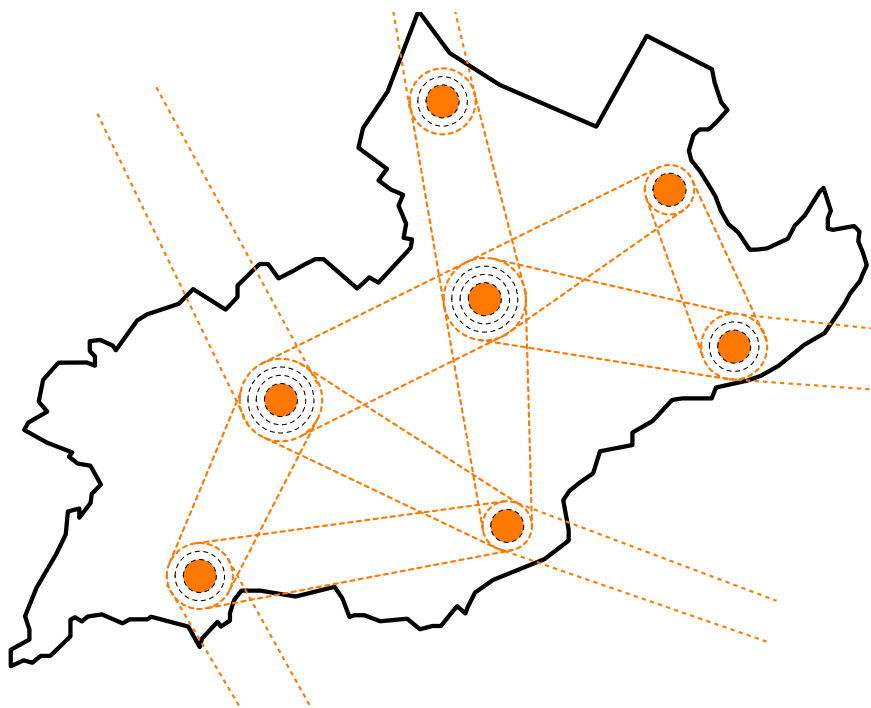
GRAVIERE
9, CHEMIN DE LA GRAVIERE
1227 GENEVE



NOCTAMBAR

PIANO NOBILE
76, ROUTE DES ACACIAS
1227 CAROUGE

EMBASSY OF FOREIGN ARTISTS

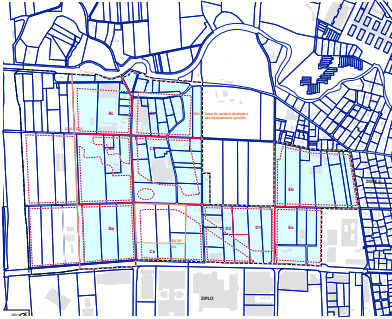


7.2. DÉPLOYER DES PROJETS PILOTES POUR METTRE EN ŒUVRE LA STRATÉGIE

Le « Plan-guide de la vie nocturne » s'appuie sur une série de projets pilotes permettant d'éprouver, c'est-à-dire tester et réorienter si nécessaire, la stratégie nocturne. Ces projets pilotes sont appelés à participer à la conception d'un espace social nocturne dynamique et à une urbanité qui accueille de nouveaux usages mixtes. Pour concrétiser la stratégie développée, nous proposons cinq projets pilotes, définis dans le cadre de l'étude, en interaction avec les acteurs des ateliers.

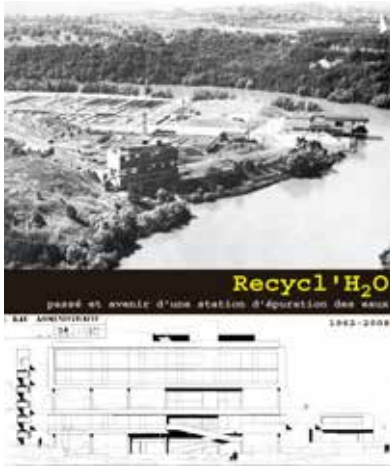
L'AXE CULTUREL ET NOCTURNE « FIL DE L'ARVE »

Cette proposition vise à renforcer l'armature paysagère, publique et culturelle du centre-ville en s'appuyant sur la diversité des lieux existants et en mobilisant différentes temporalités. En renforçant dans un premier temps les usages de l'espace public, notamment au moyen d'une architecture mobile et modulable, on assure les conditions de maintien de certains lieux culturels comme « Le Galpon » et « la Parfumerie ». À moyen et long termes, l'objectif est de développer les usages nocturnes du site en relation avec l'espace public ou des repères identitaires comme le « Théâtre du Loup », la patinoire et la piscine des Vernets. Une étude sera menée de manière collaborative entre l'Etat et la Ville de Genève pour intensifier les usages nocturnes des secteurs Firmenich, esplanade des Vernets, « centre sportif de la Queue d'Arve », voirie Ville de Genève et Bois de la Bâtie. Cette étude gagnerait par ailleurs à associer les acteurs d'une potentielle diversification culturelle et festive.



LE GRAND PROJET DES CHERPINES

Le projet pilote en question consiste dans un premier temps à mettre à disposition pour une occupation transitoire ou un projet nomade, un bâtiment ou des structures existants (serres et hangars agricoles vides). Ce projet pilote doit être considéré comme un moteur d'urbanité pour le grand projet dans lequel il s'insère. Il est susceptible d'occasionner à terme une plus grande mixité du quartier, si les activités en question se pérennisent, et si la thématique nocturne est intégrée dans les réflexions sur le centre sportif et plus largement au sein des deux communes de Confignon et Plan-les-Ouates.



LA STEP D'AÏRE

La mise à disposition à court terme de la step d'Aïre (bâtiment administratif) permettrait d'initier une dynamique sur l'ensemble de la presqu'île d'Aïre. Elle servirait d'embrayeur à un programme exploratoire mixte qui viserait, à moyen terme, l'intégration du cycle du Renard et du bâtiment Porteous, etc. Les études en cours dans ce périmètre tant au niveau cantonal que communal pourraient légitimer le développement de ce projet pilote qui renforcent également l'attractivité publique des berges du Rhône en dehors du centre-ville à l'instar de la construction de la passerelle reliant Onex au Lignon.

LE PÉRIMÈTRE DE PROJET DE LA PALLANTERIE

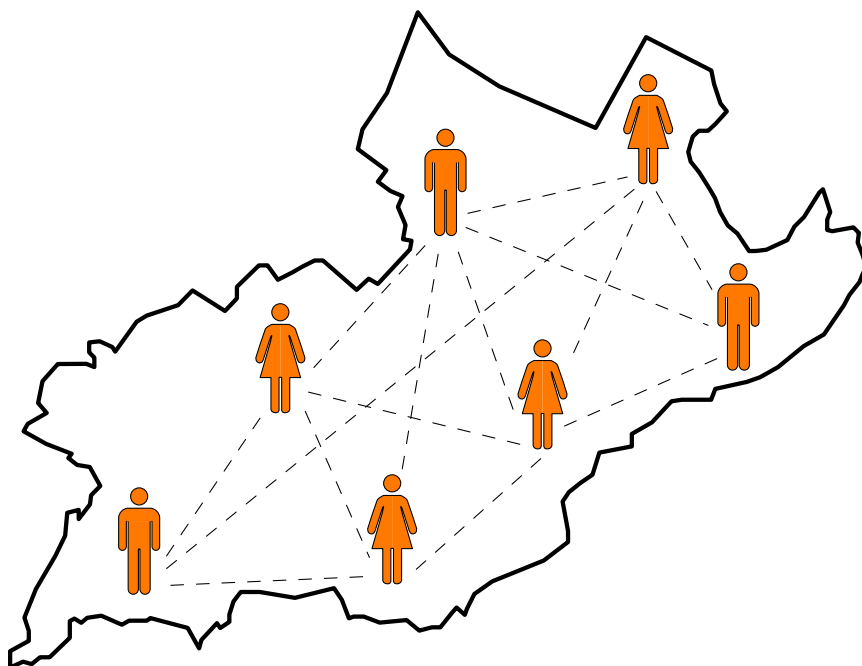
Le projet d'extension et de restructuration de la zone industrielle en cours dans le secteur est l'occasion de développer avec les communes concernées de Vésenaz, Collonge-Bellerive et Meinier, les modalités de mise à disposition de lieux éphémères (occupations transitoires ou projet nomade) en lien avec le centre sportif de Rouelbeau et les Moulins de la Pallanterie. Le projet pilote devrait favoriser une plus grande mixité fonctionnelle des programmes et donc une qualité urbaine accrue. Selon les retours d'expériences, ces occupations temporaires pourraient en effet donner lieu à des mises à disposition pérennes.



LES ÉCURIES DE LA RUE MICHELI-DUCREST

Ce projet pilote s'inspire de la démarche initiée aux Terreaux pour proposer un espace de sociabilité ouvert sur le parc des Chaumettes, à proximité d'une école, d'un pôle de travail nocturne (l'hôpital de Genève) et de la gare de Champel (Léman Express). Une étude en cours par la Ville de Genève confirme l'actualité de nos réflexions quant à l'avenir de ce bâtiment, qui pourraient également accueillir des activités à destination de la jeunesse en continuité du préau et du parc.





7.3. PÉRENNISER LE GROUPE DE SUIVI DANS UNE PLATEFORME DE LA NUIT

Les entretiens et les ateliers réalisés durant l'étude ont fait apparaître la pluralité et le fonctionnement relativement cloisonné des services et départements concernés par les activités culturelles et/ou festives nocturnes, et ne favorisent pas la concrétisation d'une véritable politique de la nuit (voir organigramme des coordination pp 98-99). L'organe mixte qu'était la plateforme de concertation sur les lieux culturels pourrait jouer ce rôle, même si elle ne dispose d'aucun pouvoir décisionnel. Un certain consensus est ainsi apparu sur la nécessité de prévoir un outil spécifique aux activités nocturnes, notamment pour la veille des ressources urbaines. D'autres ont relevé, dans le cadre des entretiens, l'intérêt de disposer d'un « groupe légitime et pérenne ». Ils ont évoqué l'intérêt de stabiliser le groupe de suivi en raison de sa composition : État, communes et associations. Dans ce sens, la dissolution des groupes formés lors des traversées nocturnes fut considérée comme une perte. Si l'option de pérenniser le groupe de suivi est retenue, il faudra toutefois :

- clarifier son articulation avec la plateforme culturelle, mais aussi la Commission cantonale de la culture (CCC), la Commission d'urbanisme (CU) et la Cellule de coordination en matière d'équipements publics pour les sites et les bâtiments (CCESB);
- définir une véritable politique de valorisation des bâtiments de l'Etat, en soutien de diverses politiques publiques (DF, DALE et leurs offices : Office des Bâtiments , Office cantonal du logement et de la politique foncière et Office du Patrimoine et des Sites);
- renforcer la présence des communes concernées, au moyen d'un ou plusieurs sièges attribués à l'Association des communes genevoises, mais aussi à des délégués des communes concernées par les projets-pilotes.

PLATEFORME DE COORDINATION

DIP-OFFICE DE LA CULTURE ET DU SPORT

- reçoit des demandes ou propositions d'associations, de privés
- identifie des besoins (priorise et légitime)
- transmet les besoins par le biais de la plateforme et s'assure qu'ils sont intégrés au niveau de l'aménagement, des bâtiments ou du patrimoine
- oriente les acteurs sur des lieux potentiels
- lance des appels à projets
- préside la commission des préavis de la fplce

DALE-OFFICE DE L'URBANISME ET OFFICE DU PATRIMOINE ET SITES

- identifie des opportunités qu'il partage dans le cadre de la plateforme
- donne des orientations quant aux affectations et aux localisations par le biais du Plan-guide en intégrant les besoins (DIP) et les opportunités (OBA et OPS)
- conduit les études nécessaires à la mise en oeuvre du Plan-guide et des projets pilotes aux différents stades de l'aménagement : MZ, PDQ; PLQ;
- s'assure que la thématique nocturne est intégrée dans les PDCom et les GP et y ménage des réserves foncières
- préside le conseil de fondation de la fplce

DF-OFFICE DES BÂTIMENTS

- possède des terrains ou des bâtiments et en acquiert (politique foncière)
- gère les terrains et les bâtiments propriétés de l'Etat
- identifie des ressources urbaines latentes
- valorise les biens de l'Etat-propiétaire
- dégage de nouvelles opportunités pour des usages transitoires ou pérennes dans son patrimoine, notamment celui qui n'a plus d'usage pour l'Etat.



**AUTRES DÉPARTEMENTS ET SERVICES
DSE (SCOM) ET DETA (SABRA)**

DSE - Service du commerce (SCOM)

- politique économique, nouvelle loi sur la restauration, le débit de boissons, l'hébergement et le divertissement (LRDBHD) et de son règlement d'application (RRDBHD) manifestations sur domaine public, commerces, hôtellerie, etc.

DETA - SABRA

- accompagnement des projets pilotes en vue de prendre en compte les nuisances sonores et la pollution lumineuse

CONFÉDÉRATION / ARE

(USAGES TRANSITOIRES, PROG. PROJET URBAIN, COHÉSION SOCIALE)
SOUTIEN FINANCIER PROJETS-MODÈLES

UNION DES VILLES SUISSE

(VIE NOCTURNE URBAINE)

AGGLO

(PROJET D'AGGLO) - VOLET SOCIO-CULTUREL

CANTON

PDCN 2030 FICHE A 21

STRATÉGIE ÉCONOMIQUE CANTONALE 2030.

PROGRAMME D'INVESTISSEMENT SELON POLITIQUES PUBLIQUES (CULTURE, SPORT ET LOISIRS, ACTION SOCIALE, ÉCONOMIE, ENVIRONNEMENT, AMÉNAGEMENT ET LOGEMENT, PROTECTION PATRIMOINE BÂTI, MOBILITÉ, SANTÉ.)

VDG, COMMUNES, ACG, CCU

- dégagent de nouvelles opportunités pour des usages transitoires ou pérennes nocturnes

- intègrent la thématique nocturne dans la révision des PDcom et planifient des investissements et des lieux pour des projets.

ACTEURS CULTURELS, SOCIAUX ET

ÉCONOMIQUES DE LA NUIT

*- porteurs de projets
- participent à la plateforme*

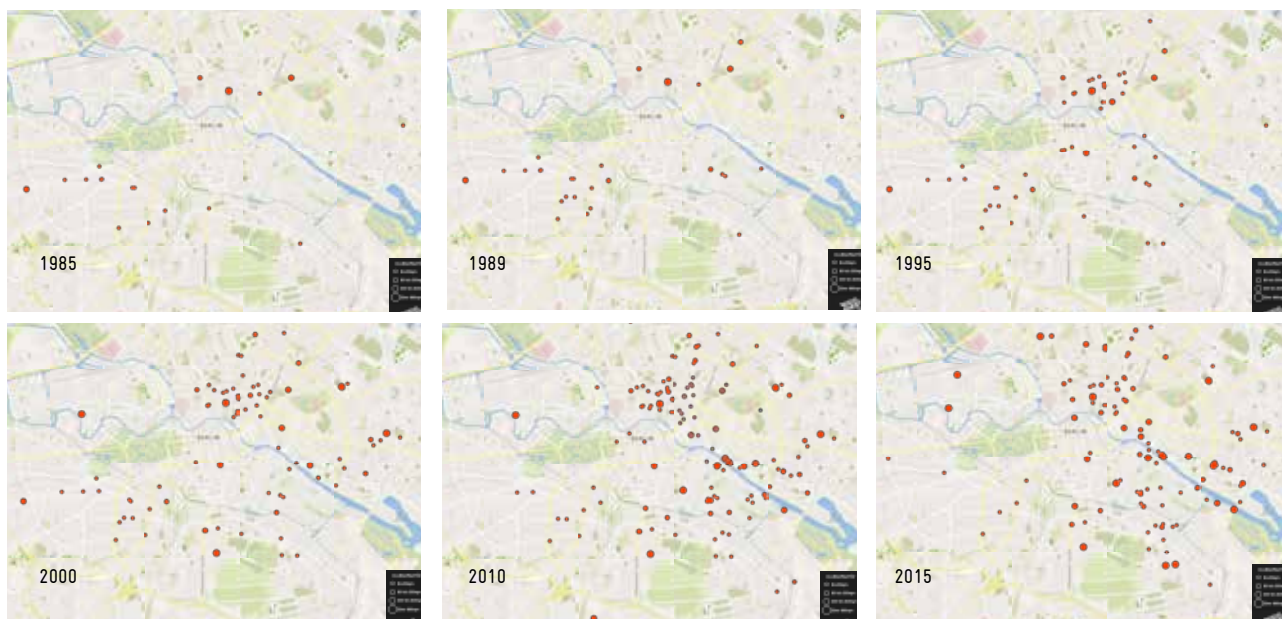
Si l'idée d'une « Commission des opportunités » a été discutée avec intérêt dans le cadre du dernier atelier, il nous semble toutefois que le rôle d'une plateforme de la Nuit doit avoir une visée plus large que la seule veille des lieux. Le rôle de ce dispositif centré sur la question nocturne doit permettre de consolider et mettre à l'épreuve de l'action la stratégie élaborée en commun, en multipliant les échanges avec les usagers comme avec les experts de tous horizons. Son rôle consisterait à accompagner la mise en œuvre de la stratégie nocturne pour les lieux culturels et/ou festifs nocturnes, notamment :

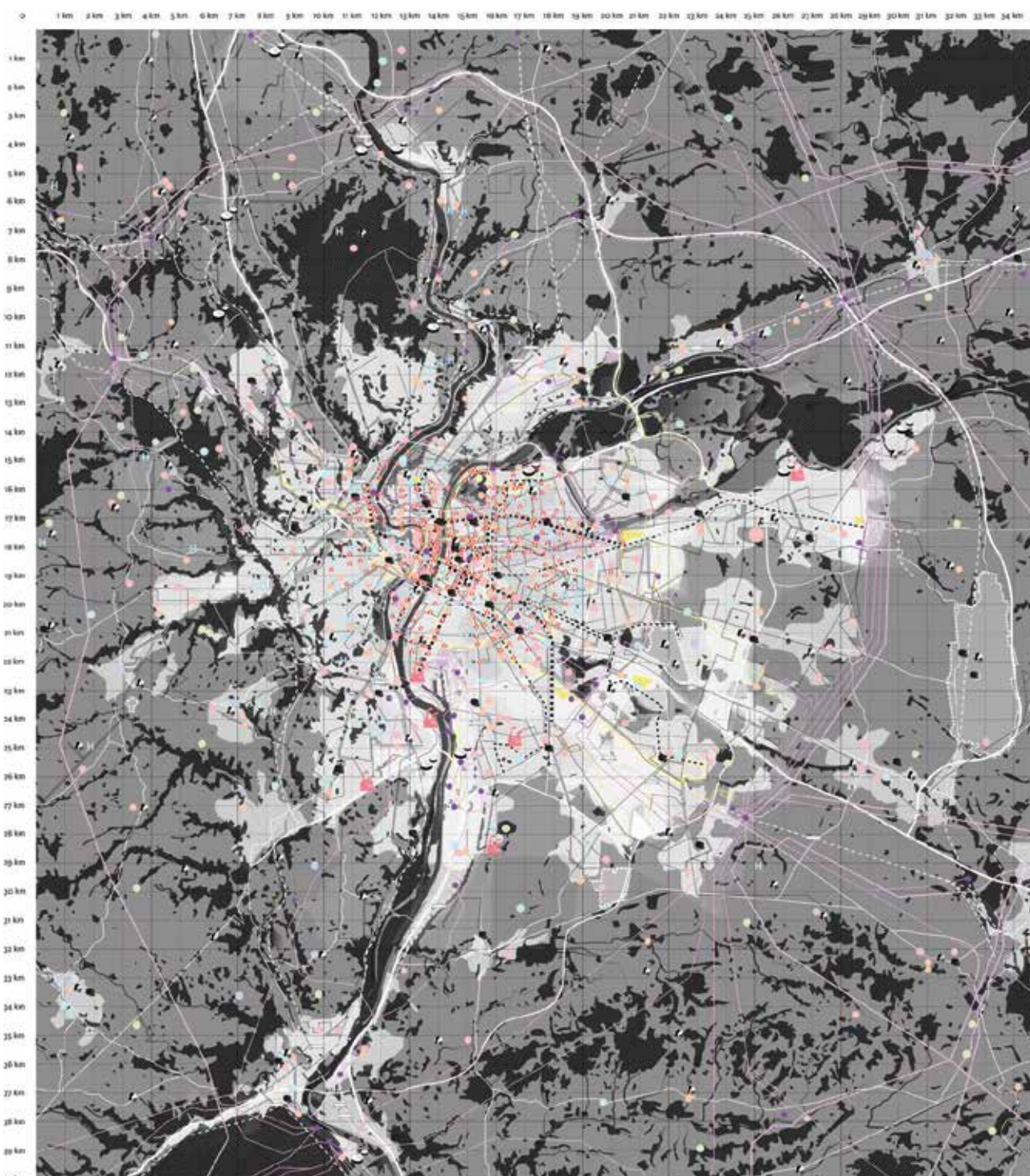
- mise en place des projets pilotes, chartes, appels à projets ;
- observation de l'évolution des lieux nocturnes ;
- suivi des priorités et objectifs.

Cette plateforme optimiserait le partage des informations en matière d'identification des potentiels existants, tant au niveau de leur inventaire qu'à celui de l'évaluation de leur capacité d'accueil d'activités culturelles et/ou festives nocturnes (voir ci-dessous l'outil berlinois de veille de clubs). Il est à noter qu'il n'existe pour l'heure aucun outil, ne serait-ce qu'une base de données partagée, permettant de déclarer l'existence d'un bâtiment susceptible d'accueillir des activités en lien avec la nuit, qui nécessiterait une étude plus poussée. Elle servirait donc à situer les objets potentiels sur le territoire genevois (Plan-guide) et favoriserait sans aucun doute une gestion plus équitable des stocks d'opportunités.

100

Ci-dessous : Exemple d'outil de veille des lieux culturels et festifs : évolution des clubs berlinois dans le temps avec taille des lieux. Source : Cadastre des clubs Berlin clubs, Internet.

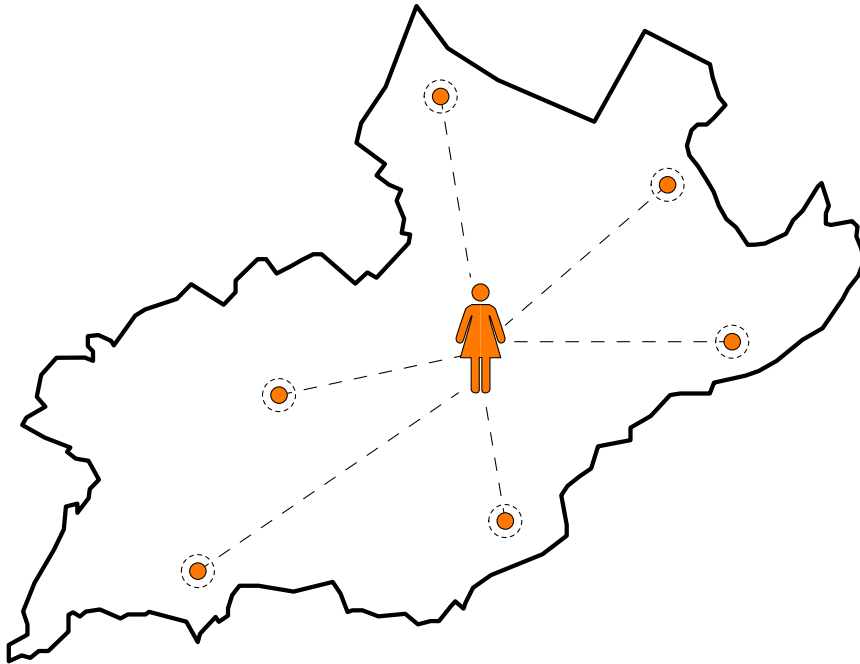




Ci-dessus : Un exemple de plateforme collaborative pour l'exploration et l'activation de la métropole lyonnaise la nuit, réunissant étudiants, chercheurs, professionnels et institutions concernées, dont les explorations aboutissent à la composition de scénarios. Exposition «in progress» constituée pour une large partie pendant la Biennale, sur la méthodologie des projets de l'Atelier de la métropole fantôme, créé par AWP.

« Le Grand Lyon nocturne ? Territoire de Nuit, Dans cette position de carrefour de la vallée du Rhône, émergent des polarités d'activités nocturnes dont l'importance dépasse largement les clichés de la nuit festive. Ces situations se distribuent en plusieurs figures remarquables : des couloirs infrastructures où se superposent les réseaux (énergie, eau, routes...), des quartiers qui s'endorment tard, des flaques logistiques et industrielles illuminées sans répit, des sites naturels souvent dédiés aux loisirs le jour qui se cherchent une vie de nuit, ou encore des belvédères sur la métropole nocturne situés sur les différentes hauteurs qui encerclent les vallées, et bien sûr tous les interstices propres à la nuit qui dessinent de nouveaux paysages à découvrir ».

Source : Première biennale d'architecture à Lyon 2017. <http://www.biennalearchitecturelyon.com/wp-content/uploads/2017/06/Dossier-de-presse-HD.pdf>



7.4. DÉSIGNER UN-E RÉFÉRENT-E CANTONAL-E NUIT

Les acteurs se montrent particulièrement soucieux d'être impliqués de manière organique dans la construction d'une stratégie de diversification. Qui identifie les potentiels ? Qui analyse la faisabilité ? Qui sélectionne les porteurs de projets et accompagne les processus ?

Dans le cadre de la stratégie proposée, il s'agit en effet d'assurer la mise en œuvre de la fiche A21, de piloter des projets pilotes et de garantir les objectifs et la vision transversale du portage. Il s'agit de garantir dans le temps et au sein de l'État et, en particulier au niveau de l'aménagement du territoire, la prise en compte effective des besoins qu'ont fait émerger les acteurs culturels en veillant à leur intégration dans les différents projets urbains.

Ainsi, il semble judicieux de confier cette tâche à un référent « garant de la vision et des priorités d'action » qui assurerait non seulement le lien entre les différents services concernés par la thématique nocturne, mais veillerait aussi à sa prise en compte aux différentes échelles et temporalités de l'aménagement (Projet d'agglomération PA, PDCn, PDCo, PDQ, PLQ, projet pilote). Ce référent servirait de relais entre la plateforme et les différentes instances départementales dans la mise en œuvre de la stratégie (voir pp. 98-99 organigramme des instances concernées et des coordinations). Il conduirait les études du Plan-guide et des projets pilotes (faisabilité et scénarios, organisation et définition d'appels à projets, modalités de mise à disposition) tout en assurant le partage de l'information par le biais du Plan-guide et de la plateforme de la Nuit.

7.5. ENRICHIR ET PRÉCISER LA FICHE A21

La présente étude nous amène à suggérer une série de modifications de la fiche A21 « Élaborer une stratégie d'aménagement des lieux de vie nocturne, culturels et festifs ». Celles-ci sont résumées dans le tableau ci-après, en même temps que les demandes issues des acteurs qui ont participé aux ateliers prévus dans l'étude.

DU POINT DE VUE DES ACTEURS (ATELIERS)

- Insister sur la vie nocturne comme facteur d'intégration sociale de la jeunesse;
- Réfléchir à la pertinence d'intégrer la fiche A21 dans les fiches sœurs A12 « Planifier les équipements publics d'importance cantonale et régionale » et A13 « Coordonner la planification des équipements sportifs et de loisirs »;
- Se donner les moyens d'avoir des données fiables et pertinentes via une cellule d'analyse et de suivi (un observatoire de la nuit) chapeauté par une personne de référence à l'État;
- Mettre l'accent tant sur la création de nouveaux lieux-espaces que sur le maintien-valorisation de l'existant;
- Expliciter les trois dimensions de la politique nocturne – Canton, intercommunalités et acteurs;
- Introduire des mesures « contraignantes » pour garantir la prise en compte des dimensions culturelles et festives nocturnes, lors de la révision des PDCom;
- Définir des conditions-cadres pour développer cette politique (explicitation de procédures d'attribution et de création d'opportunités foncières ou création d'une plateforme...).

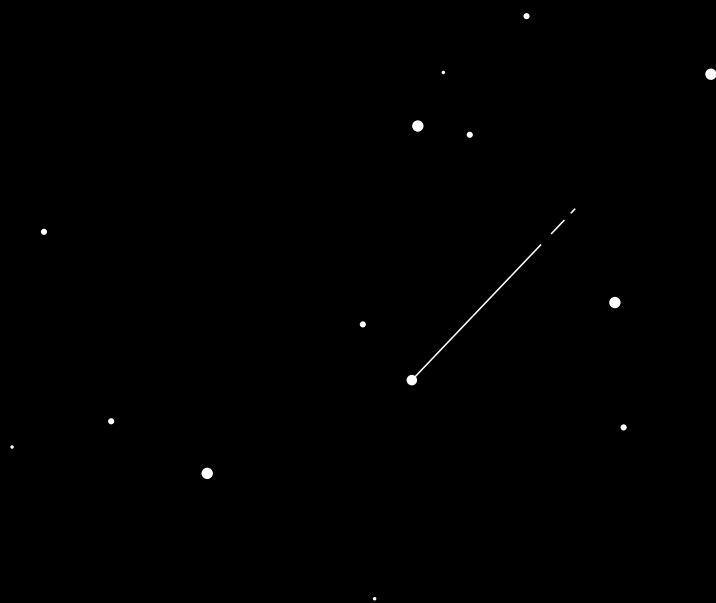
103

DU POINT DE VUE DES MANDATAIRES (ÉTUDE)

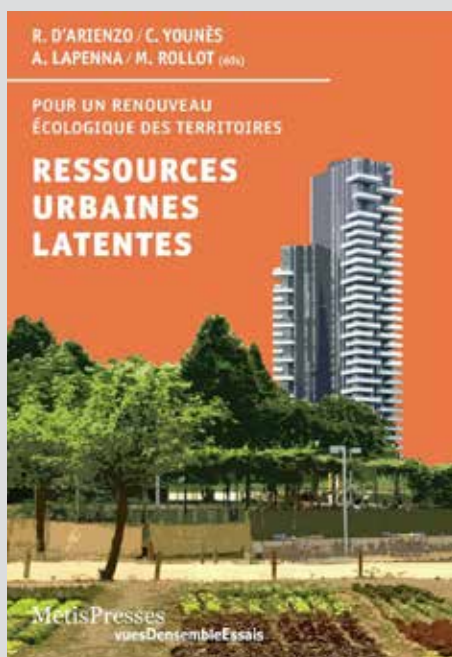
- Intégrer les principes d'actions (recyclage, rééquilibrage, structuration territoriale, projet pilote et travail collaboratif) dans la fiche A21;
- Intégrer l'établissement et la mise à jour d'un Plan-guide de la nuit dans la fiche A21 (voir pp. 106-107, Plan-guide de la nuit, état 2017);
- Intégrer les projets pilotes retenus ainsi que les dispositifs : plateforme vie nocturne et référent-e Nuit;
- Intégrer les différents leviers à mobiliser : Expliciter, dans les fiches des grands projets P01-11 (et les fiches connexes A05, A17), la prise en compte des dimensions nocturnes au niveau des quartiers, notamment le principe du recyclage comme un levier d'urbanité ;
- Expliciter la prise en compte de la thématique nocturne dans les fiches en lien avec l'espace public, à savoir C09 « Gérer les différents usages du lac et de ses rives » ; A10 « Espace public d'importance cantonale » ; A11 « Développer le réseau des espaces publics » ainsi que A12 et A13 concernant les équipements sports et loisirs;
- Expliciter la prise en compte de la thématique nocturne, notamment le principe du recyclage, dans la fiche A15 « Préserver et conserver le patrimoine ».

ANNEXES

104



LES RESSOURCES URBAINES LATENTES À L'ORIGINE D'UN RENOUVEAU ÉCOLOGIQUE DES TERRITOIRES



« À l'ère de l'anthropocène, nos villes semblent concentrer en leur sein tous les composants de la crise écologique en cours. Elles regorgent pourtant de ressources qui permettraient de résoudre une partie des problèmes que leur développement actuel suscite. Les matières déçues, les espaces bâtis, mais aussi les savoirs ancestraux et les pratiques culturelles représentent autant d'opportunités qui peuvent et doivent ouvrir de nouvelles perspectives d'action pour accompagner nos sociétés vers les nombreux changements qui se profilent. Déceler ces potentialités requiert intelligence et méthode, en raison notamment de leur nature latente, imperceptible, enfouie.

Complément des recherches récentes sur le thème du recyclage dans les milieux urbains, Ressources urbaines latentes nous amène à faire un pas en arrière pour diriger notre regard sur les conditions qui existent en amont de ces projets et pratiques de recyclage. Les restes urbains apparaissent comme la parfaite incarnation urbaine d'une dichotomie : si d'un côté ils sont générés par une culture de gaspillage, prônant la croissance, l'étalement, le nouveau plutôt que le développement, la transition, la transformation, ils s'avèrent malgré tout valorisables au sein de l'écosystème citadin existant, demandeur aujourd'hui de davantage de densité, de partage, de proximité. La prise en compte de l'importance des ressources latentes permet de renverser la manière de concevoir, de construire et de transformer les milieux. Le concepteur a comme défi de générer un projet capable d'interagir avec elles et de les valoriser. »

(Chris Younès, Mathias Rollot et Roberto D'Arienzo, 2016. Ressources urbaines latentes. Pour un renouveau écologique des territoires. Genève, Métis Press).

RECYCLER LA VILLE

L'architecte et urbaniste Paola Viganò, s'intéresse au processus d'accumulation présent dans l'ensemble des territoires urbanisés comme potentiel de ressources renouvelables. Elle identifie en particulier les villes, les infrastructures, les bâtiments, ainsi que la stratification spatiale des territoires existants comme des réservoirs d'énergie grise, alors que le plus souvent ces ressources sont ignorées des programmes environnementaux développés, notamment au sein de l'Union européenne. S'attachant à combler cette lacune, Paola Viganò propose une méthode en trois parties.

CYCLE DE VIE

Il s'agit ici de s'interroger sur le niveau de résilience de la ville, ou des artefacts qui la composent. Il est important de comprendre le changement en matière de cycles et de processus plus que comme un point de rupture ou un simple développement linéaire. L'auteur définit le recyclage de l'urbain comme un acte de réemploi permettant non seulement de réutiliser de la matière, mais surtout de mener vers de nouveaux cycles de vie.

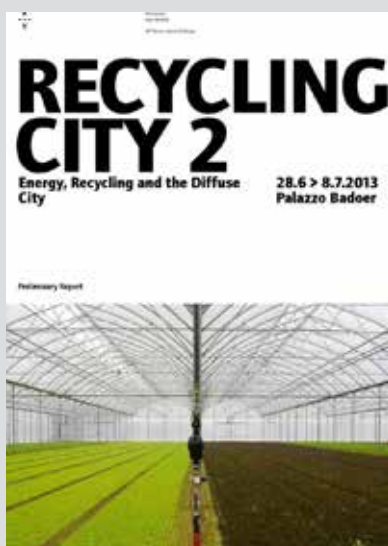
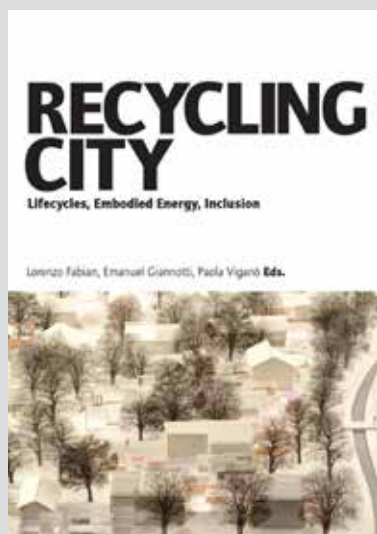
ÉNERGIE GRISE

Paola Viganò propose de concevoir l'accumulation et la stratification des territoires urbains comme de l'énergie contenue dans l'épaisseur territoriale. Elle suggère de prendre en compte l'énergie intrinsèque contenue dans les matériaux ainsi que dans les processus de stratification du territoire dans le temps, en incluant l'énergie liée au travail humain nécessaire à la transformation de l'environnement.

INCLUSION

Ce thème concerne la justice sociale au sein d'un territoire. Quand une portion de territoire passe par de nouveaux cycles, le schéma social en est également affecté. De nouvelles populations arrivent et d'autres sont expulsées. Ainsi, le recyclage n'est pas synonyme de restauration ou restructuration : il ne s'attache pas seulement à la part matérielle de la ville, mais il s'intéresse également à ses dimensions sociales et politiques. Ce troisième aspect doit être étudié en parallèle des deux précédents. En ce sens, l'inclusion implique la redistribution des ressources, l'équité territoriale et la mixité sociale.

(Vigano P. 2012. *Elements for a theory of the city as renewable resource*. In Fabian L., Giannotti E., Viganò P. (eds), 2012. *Recycling City. Lyfecycles, embodied Energy, inclusion*. Pordenone, Giavedoni editore.)



LE PROJET COLLABORATIF POUR AMÉLIORER LES RELATIONS SOCIALES ET CULTURELLES

« Assemble est un collectif basé à Londres qui travaille dans les domaines de l'art, de l'architecture et du design. Composé actuellement de 18 membres, le travail d'Assemble privilégie le design comme outil permettant d'améliorer les relations sociales et culturelles. Il utilise une pratique de travail solidaire et collaborative, cherchant à impliquer activement le public comme participant et collaborateur dans la réalisation de ses projets. Il cherche notamment à répondre à la déconnexion typique qui se forme entre le public et le processus par lequel les lieux sont construits.

Assemble a été fondé en 2010, lorsque l'équipe de jeunes diplômés a reconverti une station d'essence abandonnée dans le quartier de Clerkenwell à Londres en un cinéma temporaire (projet Cineroleum). Une année après, il a forgé sa réputation en construisant un autre espace de projection temporaire, cette fois à côté d'un canal sous le viaduc d'une autoroute désaffectée (projet Folly for a Flyover). Assemble travaille actuellement sur une nouvelle galerie pour la prestigieuse école d'art londonienne Goldsmiths College.

108



Source images et texte

Assemble a pris en main le devenir de ces rues du quartier ouvrier, en étroite relation avec ses habitants. Bien que très dégradées, ces maisons sont les seules à subsister dans leur physionomie victorienne d'origine, toutes les autres constructions ayant été détruites et remplacées par des logements sociaux. Il s'agit d'un travail de mise en œuvre collaborative qui mêle art, design et architecture. Le projet, en collaboration avec les résidents, a impliqué la rénovation de 10 maisons et une série de magasins vides, la création d'espaces sociaux en plein air, et il a offert des

emplois de construction et de la formation à la population locale. Toujours dans le cadre du projet, Assemble a créé un atelier de vente réalisé en collaboration avec des artistes et des artisans locaux.»



RÉHABILITER PLUTOT QUE DÉTRUIRE : UNE ARCHITECTURE HUMANISTE ET LIBERTAIRE

Né en 1945 à Paris, Patrick Bouchain est architecte et scénographe. Il a créé l'École nationale supérieure de création industrielle (ENSCI). On lui doit la réhabilitation de friches industrielles et leur transformation en « fabriques culturelles », comme le Magasin à Grenoble en 1985, le Lieu Unique à Nantes en 1999, la Condition publique à Roubaix en 2003 ou encore la Tente nomade de l'Université populaire de Caen en 2006. Une manière de prouver qu'on peut « faire autrement et moins cher ». [...]

« [...] Longtemps, les architectes ont considéré que ce qu'on appelait la réhabilitation ou la restauration n'allait pas dans le sens de la modernité. [...] Alors que quand vous réhabilitez, réparez ou restaurez un bâtiment, vous avez comme interlocuteurs le futur usager ou le commanditaire. L'architecte qui est donc le transformateur, et aussi un troisième qui est le bâtiment existant qui se met sans cesse devant vous et vous dit : j'ai été construit avec tel matériau qui n'existe peut-être plus aujourd'hui, alors faut-il le garder, le remplacer ou le recycler ? Je suis contre la table rase et pour la transformation des choses qui existent. Pas pour tout garder sous prétexte que le passé est indispensable, mais au contraire pour le transformer et faire qu'il devienne contemporain. [...] »

COMMUNAUTÉ D'INTÉRÊTS RASSEMBLÉE IN SITU

« L'urbanité selon le double sens de son acception : « Politesse que donne l'usage du monde », et « qui traite de l'urbain » [...]. L'Université foraine s'installe sur un territoire afin d'y faire émerger une question enfouie, un problème collectif singulier, une source bientôt vive de projet. Se portant dans la ville auprès des Res publicae, des problèmes d'intérêt général, elle doit alors rassembler in situ, autour d'elle et du chantier qu'elle met en place, une communauté d'intérêts : des voisins, des passants, des élus, des représentants des services techniques, des touristes et des curieux. Ainsi constitue-t-elle un « public », en un sens qui diffère radicalement de celui du nom commun majuscule désignant un personnage

abstrait introuvable. [...] Ce public minuscule, constitué autour d'une affaire publique qui le concerne, l'intéresse, le touche, l'intrigue, s'avère le corps démocratique placé aux commandes de l'action conduite par l'Université foraine. En créant l'espace public d'une question, et par là même la situation de projet, l'Université foraine se fait l'entremetteuse de nouvelles solidarités locales, la stimulatrice d'une assemblée de désirs. [...] »

(Extrait du portrait de Patrick Bouchain paru, en 2007, sur RFI)



TABLE DES MATIÈRES



LA COMMANDE
L'ASSOCIATION
LA CHARTE
GUIDE DE SÉJOUR

La réception
Les services
Les 10 règles de séjour
Les plans de l'Hôtel
Le petit lexique

111

L'ASSOCIATION



Article 1 - Dénomination

Il est formé entre les soussignés et les adhérents aux présents statuts une association, conformément aux articles 5 et 6 de la loi du 1er juillet 1901 sous la dénomination « Association l'Hôtel Pasteur ».

Article 2 - Fondements

L'Association l'Hôtel Pasteur regroupe des personnes qui souhaitent s'impliquer dans la conception et le fonctionnement de « l'Hôtel Pasteur », projet initié par La Ville de Rennes accompagnée par la SPLA Territoires Publics, et qui se proposent notamment de réfléchir aux modalités de gouvernance de ce lieu d'un nouveau type.

Le projet que ces personnes souhaitent concourir à faire émerger et faire vivre porte sur la reconversion du site Pasteur dans les étages en un lieu d'accueil et de vie, accessible à tous et à toutes, lieu d'hybridation des usages, d'accueil de projets éphémères autour de différentes pratiques et disciplines. L'Association l'Hôtel Pasteur, s'inscrit et œuvre dans le prolongement et le respect des valeurs promues par la Charte et validée par l'Assemblée des partenaires.



LA COMMANDE



La Ville de Rennes, propriétaire du bâtiment situé place Pasteur, ayant accueilli la faculté des sciences, puis la faculté dentaire, et accueillant encore jusqu'au début de l'année 2018 un centre de soin dentaire, entend transformer ce bâtiment en un équipement accueillant :

> Au rez-de-chaussée, une école maternelle de 8 classes, se substituant au groupe scolaire du Faux-Pont devenu trop exigu,

> Dans les étages un « Hôtel à Projets » comprenant un centre info école en remplacement de celui existant actuellement dans le groupe scolaire Liberté, et un ensemble de locaux où des acteurs venant de structures et d'horizons différents sont accueillis temporairement pour développer des activités.

Ce projet s'inscrit dans la continuité de l'expérience de l'Université Foraine, portée par Patrick Bouchain en 2013 et 2014. Ces principes fondateurs sont consignés dans la « Charte de l'Hôtel Pasteur ».

La Ville de Rennes a confié la conception et la réalisation de ce projet à la SPLA Territoires Publics par convention de mandat.

A21

Élaborer une stratégie d'aménagement des lieux de vie nocturne, culturels et festifs [nouvelle]

OBJECTIFS

Garantir les conditions d'une vie nocturne diversifiée, accessible à l'ensemble de la population et contribuant au rayonnement du canton et de la région

Effets attendus

- Diversification et enrichissement de l'offre culturelle et festive nocturne
- Amélioration de l'équité sociale et territoriale en matière de vie nocturne
- Développement coordonné de la vie culturelle et/ou festive nocturne avec une offre de transports collectifs adaptée
- Cohabitation des différents usages nocturnes de la ville en minimisant les conflits de voisinage
- Planification des usages urbains nocturnes notamment de certains équipements collectifs
- Intégration des différentes politiques sectorielles qui ont trait aux activités nocturnes de type culturel et/ou festif (aménagement, culture, mobilité, environnement, économie, sécurité, etc.)
- Renforcement de l'attractivité du canton du point de vue des activités culturelles et festives, en particulier pour la jeunesse
- Reconnaissance de la composante sociale des activités liées à la vie nocturne, culturelle et festive

Lien avec le concept

- 02 Mener une politique active des équipements publics
- 03 Offrir une structure d'accueil souple et diversifiée pour les activités
- 06 Valoriser le paysage urbain et enrichir le réseau des espaces verts
- 07 Encourager la qualité urbaine et préserver le patrimoine
- 18 Travailler par projets de territoire, en partenariat

PRINCIPES D'AMÉNAGEMENT ET DE LOCALISATION

Le canton met en place une stratégie cantonale visant à accueillir et à développer dans des lieux appropriés une vie nocturne diversifiée.

Afin d'identifier la diversité des conditions d'existence et d'implantation de ce type d'activités dans le contexte genevois, il faudra d'abord en établir l'inventaire. Ensuite, il conviendra d'examiner les compatibilités et les contraintes avec d'autres fonctions urbaines, et d'analyser les besoins manifestés par l'ensemble des acteurs concernés. Il en résultera une typologie des lieux de vie nocturne à vocation culturelle ou festive et l'élaboration de différentes stratégies de planification ou d'intervention pour assurer la diversité des expressions et des pratiques culturelles et festives.

La localisation et l'implantation de ces lieux tiendront compte des dynamiques urbaines existantes de l'environnement et des développements à venir du territoire cantonal. Il s'agira également d'évaluer leurs impacts sur les quartiers environnants et sur leurs habitants. Leur coordination avec les grands projets et les nouvelles infrastructures de transport régional et de mobilité douce – par exemple le réseau Léman Express et ses gares ou la voie verte d'agglomération (VVA) – constitue un principe important d'aménagement. Ce principe nécessite une évaluation préalable des effets de la concentration, respectivement de la dispersion, des lieux dévolus aux activités nocturnes, culturelles et festives.

A21

L'aménagement de ces lieux nocturnes s'appuie également sur les vecteurs paysagers qui structurent le territoire à l'échelle cantonale. Les pratiques nocturnes pourraient se déployer sur un maillage vert (parcs, promenades, etc.) ou bleu (rives du Rhône, de l'Arve, du Léman, etc.), maillages existants ou à renforcer. Elles pourront être organisées en grappes d'activités culturelles ou spontanées en regroupements festifs sur le domaine public. Cette armature d'espaces et de lieux accueillant des pratiques nocturnes festives et culturelles pourrait également être articulée avec d'autres équipements publics, notamment les équipements sportifs, ou être corrélée avec des espaces ouverts permettant le déploiement d'une sociabilité informelle.

De même, ces activités seront affectées à de nouveaux bâtiments, mais aussi à des bâtiments existants, à maintenir ou à transformer. Il faudra les implanter dans des secteurs appropriés et moduler les affectations qui pourront être pérennes, temporaires ou éphémères.

Mesures de mise en œuvre

- Procéder à l'inventaire des lieux, des pratiques et des besoins nocturnes, culturels et festifs
- Définir une stratégie pour l'implantation des futurs lieux de vie nocturne à partir de l'identification de nouvelles opportunités et de leviers de mise en œuvre
- Intégrer les différents services de l'Etat et des communes impliquées afin de coordonner les différentes politiques publiques concernées
- Favoriser les conditions cadres permettant l'émergence de projets portés par les acteurs de la nuit ou leurs représentants (associations, collectifs, etc.) en proposant notamment des opportunités au niveau de la planification ou du mode de financement
- Collaborer avec les communes en vue de créer ou de pérenniser des lieux culturels et festifs, notamment pour les jeunes
- Identifier des projets pilotes comme éléments déclencheurs d'une politique de la vie nocturne
- Réaliser dans certains cas des acquisitions foncières ou immobilières, des droits de superficie ou des contrats d'usage ayant pour but de faciliter la mise à disposition des terrains ou des bâtiments et la pérennisation des lieux

Mandat de planification

Le canton :

- établit une stratégie cantonale des lieux de vie nocturne festifs et culturels ;
- établit des critères permettant d'identifier les sites d'accueil opportuns pour ces activités ;
- intègre la planification des lieux de vie nocturne à l'élaboration des projets urbains présentant des opportunités ;
- coordonne les initiatives visant la mise en œuvre de cette stratégie à l'échelle territoriale (canton et intercommunalité) ;
- coordonne la planification des lieux nocturnes avec les politiques publiques transversales concernées ;
- effectue les études (recherche d'opportunités, identification des besoins et des acteurs, programmation) nécessaires au développement de cette politique, notamment dans le cadre des grands projets ;
- identifie les outils (modifications de zone, planifications directrice ou impérative, démarches foncières, financement) et les acteurs garantissant la mise en œuvre de cette politique, en particulier dans le cadre des grands projets ;
- propose des solutions innovantes en matière de coexistence de différentes fonctions afin d'assurer un développement urbain de qualité ;
- sensibilise les constructeurs et les milieux culturels pour favoriser des partenariats entre collectivités et opérateurs, publics ou privés.

Les communes :

- traitent de la thématique de la politique de la vie nocturne dans le cadre de la révision de leur plan directeur communal, en étroite coordination avec le canton ;
- planifient et réalisent les équipements culturels, sportifs et de loisir en anticipant leurs usages diurnes ainsi que nocturnes ;
- peuvent élaborer et adopter des plans d'utilisation du sol qui définissent les différentes activités diurnes et nocturnes.

113

Interaction avec d'autres fiches

- A01** Intensifier le renouvellement urbain
- A08** Densifier les zones industrielles existantes et créer de nouvelles zones industrielles ou d'activités mixtes (ZDAM)
- A10** Développer et valoriser les espaces publics d'importance cantonale
- A11** Développer le réseau des espaces verts et publics
- A12** Planifier les équipements publics d'importance cantonale et régionale
- A13** Coordonner la planification des équipements sportifs et de loisirs
- A16** Renforcer la politique foncière du canton
- A18** Développer une politique du logement et d'aménagement du cadre de vie
- A19** Consolider et développer les centres régionaux et locaux

ORGANISATION**Instances concernées**

- Confédération : –
- Canton : DALE (OU, OCLPF) ; DETA (DGE-SABRA) ; DIP (SCC) ; DF (OBA) ; DSE (SCom)
- Communes : Genève, Carouge, Lancy, Vernier, Meyrin, Thônex, Plan-les-Ouates, Confignon, Bernex, etc.
- Pilotage : DALE (OU) ; DIP (SCC)

AUTRES INDICATIONS**Bases légales**

- LaLAT (loi d'application de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire)
- LEXT (loi sur l'extension des voies de communication et l'aménagement des quartiers ou localités) [régissant l'aménagement des quartiers]
- LGZD (loi générale sur les zones de développement) [déterminant les conditions d'urbanisation des zones de développement]
- LZIAM (loi générale sur les zones de développement industriel ou d'activités mixtes)
- LRDBHD (loi sur la restauration, le débit de boissons, l'hébergement et le divertissement)
- LPE (loi sur la protection de l'environnement)
- LCulture (loi sur la culture)

Planifications cadres

–

Études de base / Références principales

- Étude "Définition d'une politique urbaine de la vie nocturne genevoise" (DALE, en cours)
- Étude exploratoire "Pour la planification de lieux culturels le long de l'Arve entre la pointe de la Jonction et la route des Acacias" (Ville de Genève et DALE, en cours)
- Plan directeur de quartier Praille-Acacias-Vernets n° 29'951 (fiches A4, D3, D5 et D6), 2015.
- Lutte contre le bruit et aménagement du territoire, VLP-Aspan, septembre 2015.
- « Aménagement du territoire et vie nocturne, la société 24h/24 et ses conséquences », bulletin d'information Forum, ARE, mars 2015
- Atlas nocturne de Genève, volet 1 : penser la ville de nuit, R. Dabrinville, R. Pieroni, Ville de Genève, 2013.
- Vie nocturne urbaine, analyse de la situation et des mesures envisageables, Union des villes suisses, 2012.
- Voyage au bout de la nuit : recherche sur la vie nocturne genevoise, M-A. Berthet, E. Nada, Association pour la reconversion des Vernets, Ville de Genève, 2010.
- Art, culture et création : propositions en faveur d'une politique culturelle à Genève, Rassemblement des artistes et acteurs culturels (RAAC), Genève, 2009.
- La nuit, dernière frontière de la ville, L. Gwiazdzinski, éd. de l'Aube, 2005.
- Genève explore sa nuit, restitution de la traversée de la ville de Genève, nuit du 12/13 septembre 2013, éd. Ville de Genève, université J. Fourier, Grenoble, décembre 2013

A21

DOSSIER

Problématique et enjeux

Les acteurs de la vie nocturne genevoise ont souligné à diverses reprises et de manière récurrente ces dernières années, plusieurs problèmes, entre autres :

- déficit chronique de lieux dédiés à ces activités ;
- cherté des lieux existants ou nouveaux ;
- statut précaire des espaces et des travailleurs du domaine concerné ;
- mauvaise répartition spatiale de l'offre ;
- perception négative réduisant la vie nocturne aux nuisances.

La vie nocturne, d'autant plus lorsqu'elle est culturelle et festive, exacerbe certaines caractéristiques de l'urbanité. D'une part, elle oppose fortement deux mondes : la nuit considérée comme une période de repos ou comme une période d'activité. D'autre part, elle accentue la hiérarchisation entre centre et périphérie : tout semble converger vers le centre – transports, animations, etc. Dès lors, vouloir favoriser le développement de cette vie nocturne par une planification adéquate, c'est proposer des dispositifs et des solutions novatrices permettant une coexistence pacifiée des usages et des usagers. Un autre enjeu lié à cette thématique est celui de promouvoir une accessibilité tant au sens premier – bénéficier d'une bonne desserte en transports, collectifs en particulier – qu'au sens second – offrir des tarifs bon marché pour que le plus grand nombre puisse se cultiver et se divertir. Il s'agit par conséquent d'identifier les synergies entre le réseau des transports et la localisation des activités nocturnes, en incluant des considérations sur les horaires, la sécurité, etc. et en développant diverses stratégies pour garantir une meilleure répartition des lieux et des espaces culturels et festifs au niveau cantonal, voire régional.

Par ailleurs, il apparaît que l'extension des rythmes urbains – qui tendent désormais à se déployer en continu 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 – nécessite que l'on pense simultanément la temporalité et la spatialité sur l'ensemble du canton et de la région. Ce "chrono-urbanisme" incite à réfléchir tout à la fois à la localisation adéquate des équipements et des lieux de la vie nocturne, et aux adaptations institutionnelles et légales que les usages nocturnes appellent.

Ces divers constats et enjeux fondent la pertinence d'une planification directrice à l'échelle cantonale des activités nocturnes, notamment culturelles et festives.

Sites potentiels

Parmi les sites principaux, on peut distinguer :

- Rive gauche : la nouvelle plage des Eaux-Vives (réalisation 2019) est un développement qui pourrait servir de point de départ pour repenser et compléter l'offre nocturne culturelle et festive qui se développe autour du lac (Ciné-transat, Bains des Pâquis, Bateau Genève, buvettes, etc.). Assimilée à un parc et offrant une grève lacustre, elle accueillera une buvette, mais elle pourrait aussi être investie de manière temporaire, saisonnière et ponctuelle. La plage se situe dans le prolongement de la Rade et à proximité de la nouvelle gare des Eaux-Vives et de la voie verte d'agglomération (VVA).
- Genève-centre : le secteur Praille Acacias Vernets (PAV, fiche P01), contient un grand potentiel à court, moyen et long termes pour des activités nocturnes temporaires ou pérennes. Accueillant déjà des activités culturelles et festives, il offre l'occasion d'expérimenter des projets et des programmes novateurs mêlant équipements sportifs et culturels, activités, tertiaires et secondaire, et lieux de vie nocturnes. Ces programmes contribueront à l'animation et à la mixité de cet ancien secteur industriel qui deviendra une véritable extension de l'hypercentre urbain.
- Le projet dit du "Fil de l'Arve" qui vise à préserver et à développer des activités culturelles et nocturnes le long des rives de l'Arve, pourrait constituer l'un des tronçons du futur maillage des lieux culturels et nocturnes, existants et à créer. Il compte déjà des lieux comme La Gravière, La Parfumerie, les théâtres du Loup et du Galpon, l'usine Kugler, etc. Dans ce secteur, on peut considérer les bâtiments ou les sites en attente de reconversion (Queue d'Arve, Jonction, Vernets, les grottes dites "du Cardinal" – sous le viaduc de la Jonction – etc.) comme des opportunités permettant d'accueillir des activités de façon temporaire ou pérenne. De même, d'autres opportunités sont à examiner sur les terrains subissant de fortes nuisances sonores – délaissés en bordure d'axes routiers majeurs ou de voies ferrées – comme le long de la route des Jeunes. Le renforcement de l'accessibilité du secteur à partir des deux gares du Léman Express (Pont-Rouge et Bachet) permettra d'élargir ce maillage sur l'ensemble du périmètre du PAV.

115

- Rive droite : le grand projet de Châtelaine (fiche P07) contient un potentiel de renforcement de l'offre nocturne à court terme avec la réalisation du centre culturel de Châtelaine (CCC) à l'horizon 2019, nouveau pôle culturel de la commune de Vernier. Cette opération s'inscrit dans un secteur de renouvellement urbain à proximité de la future interface multimodale de Châtelaine (2023), ultérieurement complétée par une halte ferroviaire. La zone industrielle de Châtelaine (ZIC), qui accueille aujourd'hui le Moulin à danse (MAD), ou celle du Lignon (ZILI) pourraient également recevoir des programmes de lieux de vie nocturne, culturels et festifs, à l'instar de toutes les zones industrielles et artisanales ou d'activités mixtes du canton.
- À l'échelle cantonale, plusieurs communes sont concernées et divers secteurs sont à étudier, notamment dans les zones industrielles – ZIMEYSAVER (zone industrielle de Meyrin, Satigny et Vernier) et la Pallanterie – et dans certains grands projets – Les Vergers, les Cherpines, Chêne-Bourg-Chêne-Bougeries, etc.

Mixité fonctionnelle et mixité sociale

La thématique visant à promouvoir les lieux culturels et festifs, en particulier ceux dédiés à la vie nocturne, s'inscrit pleinement dans la volonté de créer une agglomération multipolaire, et pourrait faire office de levier dans la réalisation de ces pôles secondaires. En effet, pour répondre à la demande des milieux concernés et pour favoriser le rayonnement du canton, il s'agira de mieux répartir ces lieux à l'échelle du territoire cantonal, notamment en les insérant dans les nouvelles centralités. Une programmation en amont de ces activités dans les grands projets identifiés pour développer Genève à l'horizon 2030 permettra à la fois de renforcer la mixité fonctionnelle et de valoriser ces nouvelles polarités urbaines. La prise en compte de cette thématique concerne tant la création de nouveaux espaces que la pérennisation de lieux existants – voire leur reconversion – et s'applique aussi bien dans les futurs quartiers que dans les opérations de renouvellement urbain.

De manière plus générale, une meilleure répartition de l'offre culturelle et festive nocturne, corrélée à une politique publique visant à ce qu'elle soit accessible à la majorité de la population, contribue à la mixité sociale.

116

Foncier

Pour favoriser le développement de ces activités culturelles nocturnes et festives, une politique proactive sur le plan foncier sera d'autant plus nécessaire que celles-ci ne s'inscrivent pas forcément dans des critères de rentabilité usuels. De manière à pouvoir concrétiser la programmation et les volontés de développer cette politique de la vie nocturne, il s'agira d'envisager la création de réserves foncières et, parallèlement, d'inventorier finement les lieux et espaces susceptibles de l'accueillir. Par ailleurs, certaines de ces activités – occasionnant des nuisances sonores ou nécessitant des espaces avec des caractéristiques particulières – pourraient profiter d'opportunités foncières : sites ou bâtiments en déshérence ou difficilement appropriables. Enfin, pour mobiliser ces opportunités, l'utilisation de modèles coopératifs et participatifs sera encouragée. En corollaire, il s'agira d'adapter l'affectation des zones susceptibles d'accueillir ces activités.

Qualité urbaine

Si l'on considère que l'offre culturelle et festive est non seulement un vecteur d'émancipation et de cohésion sociale, mais aussi qu'elle participe au rayonnement du canton et de la région, alors elle constitue un critère important pour définir la qualité urbaine. Il s'agit de :

- garantir une répartition équilibrée au niveau du territoire cantonal, comme à l'échelle d'un quartier ;
- garantir une insertion respectueuse de la dynamique urbaine ;
- implanter ces activités en tenant compte des contraintes, du site et de la desserte en transports collectifs, selon le précepte "le bon équipement au bon endroit" ;
- ajuster l'offre à la demande, notamment en assurant une programmation intervenant suffisamment en amont des projets urbains et en considérant ces lieux, au même titre que des équipements, comme étant nécessaires au bien vivre ensemble de tout quartier ;
- imaginer des solutions innovantes facilitant la cohabitation des usages et des usagers, quitte à adapter certains aspects législatifs ;
- considérer ces lieux comme des vecteurs contribuant à l'attractivité de la cité et réciproquement comme bénéficiant de ses atouts, en les inscrivant dans un maillage paysager, naturel et urbanisé : lignes de force des réseaux hydrologiques, arborés, ferrés, routiers (bords de l'Arve, de l'Aire ou du Rhône, Rade de Genève, esplanades des gares CEVA et Cornavin, VVA, plans "Lumière", etc.) ;
- profiter de la spécificité tant du contexte – la nuit – que des espaces où pratiquer des activités culturelles et festives, pour explorer certaines thématiques telles la mutualisation, l'hybridation, l'adaptabilité, le recyclage, etc.

A21**Démarche**

Une étude est lancée, visant à poser les premiers jalons de cette mesure. Elle a pour objectif de procéder à l'inventaire des lieux, des pratiques et des besoins nocturnes, culturels et festifs, d'en établir une typologie, et, à partir de l'identification de nouvelles opportunités et de leviers de mise en œuvre, de proposer une stratégie cantonale de la vie nocturne culturelle et festive. Cette étude est menée en concertation avec les acteurs concernés et les différents services des communes et du canton.

La stratégie, une fois validée, alimentera cette mesure A21 du plan directeur cantonal, en vue de guider les différentes planifications cantonales ou communales et d'initier des projets pilotes (actions concrètes).

Une deuxième étude, exploratoire, vise à établir une stratégie d'aménagement sur le secteur le long des rives de l'Arve. Les résultats de cette étude illustreront et consolideront cette politique.

ANNEXE

-

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- Alphaville urbanismes 2011. *Stratégie de définition et d'implantation des grands équipements*. Cahier de Projet d'agglomération franco-valdo-genevois n° 17-2.
- ARE [Office du développement territorial] 2015. *Aménagement du territoire et vie nocturne, la société 24h/24 et ses conséquences*, ARE Forum Bulletin d'information de l'Office fédéral du développement territorial n°3.
- Armengaud M., A. Cianchetta A. 2013. *Paris la nuit. Chroniques nocturnes*. Paris, Pavillon de l'Arsenal.
- Baum M., Christiaanse K. (eds) 2012. *City as loft. Adaptive reuse as a resource for sustainable urban development*. Zurich, GTA Verlag.
- Belliard D. 2016. *Friches urbaines : Paris se convertit aux lieux éphémères*. Alternatives économiques [en ligne].
- Bernet C. 2017. *Toujours plus de locataires désertent les parkings*. La Tribune de Genève, 15 février [en ligne].
- Berthet M.-A., Nada E., ARV 2010. *Voyage au bout de la Nuit. Recherche sur la vie nocturne genevoise, ville de Genève*, Département de la culture et des sports.
- Benasayag M., Del Rey A. 2011. *De l'engagement dans une période obscure*. Le Pré-Saint-Gervais, Le Passager clandestin.
- Bergevoet T., Van Tuijl M. 2016. *The Flexible City. Sustainable solution for a Europe in transition*, Rotterdam, NAI 010 Publishers.
- Bonard Y., Matthey L. 2009. *La richesse des territoires. Districts industriels, économie culturelle et clusterisation des pratiques artistiques. Manifeste pour un urbanisme sensible aux acteurs producteurs d'un esprit des lieux*. In Mager, C. *Développement territorial. Jeux d'échelles et enjeux méthodologiques*. Lausanne, Observatoire universitaire du développement durable, pp. 25-34.
- Bürgin M. 2017. *Thérapie d'activation pour patients immobiliers, les cahiers de l'Aspan n° 2*, pp. 8-14.
- Chatterton P., Hollands R. 2003. *Urban nightscapes. Youth cultures, pleasure spaces and corporate power*. London, Routledge.
- Collectif pour une vie nocturne riche, vivante et diversifiée 2017. *Plaidoyer pour une vie nocturne, riche vivante et diversifiée*. Genève [en ligne].
- Collectif pour une vie nocturne, riche, vivante et diversifiée, pétitionnaires (Rufener A., Leutwyler S.) 2015. *Pétition P 1945-A Pour une vie nocturne riche, vivante et diversifiée*. Genève, République et Canton de Genève.
- Collectif 2016. *Réinventer la nuit*. Hémisphères – la revue suisse de la recherche et de ses applications. n°12.
- Commission d'urbanisme de la République et Canton de Genève 2010. *Douzième compte rendu de la Commission d'urbanisme (Genève 2006-2009)*. Genève, République et canton de Genève.
- Commission d'urbanisme de la République et Canton de Genève 2006. *Onzième compte rendu de la Commission d'urbanisme de Genève (Genève 2002-2005)*. Genève, République et canton de Genève.
- Commission d'urbanisme de la République et Canton de Genève 1970. *Deuxième compte rendu de la Commission d'urbanisme (Genève 1966-1969)*. Genève, République et canton de Genève.
- Dabrinville R., Pieroni R. 2013. *Atlas nocturne de Genève, volet 1 : Penser la ville la nuit*. Université de Genève et Service d'Urbanisme de la Ville de Genève.
- Daumas C., Blin S. in *Libération* [en ligne], avril 2017. *Michael Foessel, le propre du noctambule c'est d'être mal à l'aise avec les impératifs de visibilité*.
- Della Casa F. 2013. *La Friche la Belle de mai. Projet culturel-projet urbain*. Marseille, Actes Sud.
- Farchy J. 2008. *Promouvoir la diversité culturelle*. *Questions de communication*, n° 13, pp. 171-195.
- Foessel M. 2017. *La nuit, vivre sans témoin*. Paris, Editions Autrement.
- Gwiazdzinski L. 2006. *Les traversées nocturnes. Mission repérage : un élu, un artiste*. Montpellier, Éditions l'Entretemps. pp. 241-242.
- Gwiazdzinski L. 2005. *La nuit, dernière frontière de la ville*. La Tour d'Aigues, Éditions de l'Aube.

- Gwiazdzinski L. 2002. *Les temps de la ville : nouveaux conflits, nouvelles frontières*. *Anthropos*. In Reitel B., Zander P., Piermay J.L., Renard JP (eds.) *Villes et frontières*. Paris, Economica-Anthropos, pp.195-212.
- Gwiazdzinski L. 2013 (eds) *Genève explore sa nuit*, Genève. Ville de Genève.
- Gwiazdzinski L. 2014. *Habiter la nuit urbaine*. *Esprit*, n° 12, pp.46-55
- Larrochelle J.-J. 2017. *La discothèque, terrain de jeu pour les architectes*. *Le Monde*, 6 mars, p. 18.
- Léveillé A., Canosa A., Toumi I., Schaffert R., Brun Ph. 2003. 1896-2001. *Projets d'urbanisme pour Genève*. Genève, Georg.
- Major of London 2004. *The London plan Spatial development Strategy for Greater London*, London.
- Matthey L., Mager C., Gaillard D. 2013. *La centralité à l'épreuve de l'espace mobile—Berlin, Genève*. *Faces — Journal d'architecture*, n° 72, pp. 42-47.
- Matthey L. 1998. *La machine-à-produire-des-identités: rêveries autour de la ville contemporaine et de ses territorialités. L'exemple du mouvement squat*. *Mémoire de licence en géographie*. Genève, Département de géographie de l'Université de Genève.
- Mayor&Beusch 2015. *Pénétrantes de verdure, étude générale*. *Rapport final*, Genève. Office de l'urbanisme de la République et du canton de Genève.
- Mounir R., Togni M., de Roguin V. (eds) 2013. *Post Tenebras Rock, Une épopée électrique (1983-2013)*. Genève, La Baconnière.
- OFEV [Office fédéral de l'environnement] 2010. *Guide sur les affectations transitoires*. Berne, Office fédéral de l'environnement.
- Pattaroni L. 2016. *La gentrification révèle les menaces qui planent sur nos villes*. *Droit au logement*, n° 277, pp. 8-9.
- Pattaroni L., Piraud M. 2015. *Genève s'étouffe. Les mondes de l'art aux prises avec la ville capitaliste*. *Biennale des espaces d'art indépendants de Genève [en ligne]*.
- Pieroni R. 2016. *The institutionalization of the night: a geography of Geneva's night policies*. *Articulo — journal of urban research*, n° 11 [en ligne].
- Petzi 2017. *Impact des salles de concert et des festivals sur le paysage social, culturel et économique suisse*. *Rapport de la première conférence suisse des musiques actuelles*. Fédération suisse des clubs et des festivals des musiques actuelles.
- Prognos AG 2012. *Notre place - les jeunes dans l'espace public*. *Etude Juvenir 1.0*. Zürich, Fondation Jacobs [en ligne].
- RAAC [Rassemblement des artistes et acteurs culturels] 2009. *Art, culture et création. Propositions en faveur d'une politique culturelle à Genève*. Genève, Labor et Fides.
- Retailé D. (2009), *Malaise dans la géographie, l'espace est mobile*, in M. Vanier et alii, (dir.), *Territoires, territorialités, territorialisation, controverse et perspective*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, p. 97-114.
- Schlechten A., Gaberell S., Gurtner O., Carasso G., Studer B., Rossiaud J., Schnebli T. et Gisselbaek M. 2016. *Résolution R-193 Pour une vraie place de la culture dans le PAV! Conseils municipaux de Lancy, Carouge et Genève*.
- Solenthaler M. 2013. *Catalogue des types de lieux culturels. Mandat de recherche visant à nourrir et orienter le projet de programmation culturelle du PAV*. *Rapport non publié*.
- Sturm U. 2016. *Développement des quartiers : vers une nouvelle culture politique*, in *Forum Bulletin d'information du développement territorial ARE*, n° 3.
- UECA [Union des espaces autogérés] 2009. *Revendications de l'UECA et recommandations aux partis et aux élu-e-s pour le soutien de la culture autogérée*. *Rapport non publié*.
- Union des villes suisses 2012. *Vie nocturne urbaine. Analyse de la situation et des mesures envisageables*. Berne, Union des villes suisses.
- Viganò P. 2012. *Elements for a theory of the city as renewable resource*. In Fabian L., Giannotti E., Viganò P. 2012. *Recycling City. Lyfecycles, embodied Energy, inclusion*. Pordenone, Giavedoni editore.
- Younès C., Rollot M., et D'Arienzo R. (eds) 2016. *Ressources urbaines latentes. Pour un renouveau écologique des territoires*. Genève, Métis Press.

msv architectes urbanistes sàrl

Eugène Marziano 39

1227 Genève

info@msv-au.ch

tel. +41 22 809 50 00